

République du Niger



Système des Nations
Unies au Niger

RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN

NIGER

2004



Les objectifs du Millénaire pour le développement :
un pacte entre acteurs pour vaincre la pauvreté
humaine au Niger

AVANT-PROPOS

Jamais l'humanité n'a accumulé, au plan quantitatif et qualitatif, autant de biens matériels et de services mais, paradoxalement, jamais une aussi grande proportion de l'humanité (70%) n'a été aussi marginalisée et privée des opportunités et des bienfaits de la richesse du monde.

Ce fait symptomatique de la profondeur de la pauvreté dans l'espace mondial est celui auquel s'adresse la Communauté Internationale à travers la Déclaration du Millénaire. Cet engagement mondial vise la réalisation d'un monde de solidarité, d'égalité, dans lequel seront levées toutes les contraintes qui bloquent la saisie des opportunités. Ce monde auquel aspire la Communauté Internationale est le reflet d'un développement humain durable dont les dimensions pro-pauvres, pro-participation, pro-environnement, pro-genre ne pourraient être effectives que si un certain nombre de conditions sont remplies. Il s'agit notamment du contenu du point 3 de la Déclaration du Millénaire, communément appelé les « Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) » à atteindre en 2015 :

- Faire disparaître l'extrême pauvreté et la faim ;
- Assurer une éducation primaire pour tous ;
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Réduire de 2/3 la mortalité des enfants de moins de 5 ans ;
- Améliorer la santé maternelle;
- Inverser les tendances de la prévalence du VIH/SIDA, du paludisme et d'autres maladies;
- Assurer un environnement durable ;
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Ces objectifs offrent un cadre idéal et opportun pour le Niger qui, depuis bientôt une décennie, figure parmi les trois derniers pays du monde dans l'échelle du développement humain mesuré par l'Indice du Développement Humain (IDH). L'évaluation du Niger dans cette échelle, selon le Rapport Mondial 2003 inclut ce pays parmi la catégorie de ceux qui conjuguent un développement humain faible et une progression insuffisante vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. L'analyse des causes de cette situation qui caractérise le Niger est l'objet du présent Rapport, élaboré par une équipe de la Faculté des Sciences Economiques et Juridiques de l'Université Abdou Moumouni Dioffo (UAMD) de Niamey, avec les apports des cadres nationaux, de la société civile, des autres partenaires, de la Division des Stratégies du PNUD Niamey et de l'Equipe d'Appui Conseil en Gouvernance (EACG).

Le présent Rapport, qui soutient la nécessité impérieuse de considérer la pauvreté comme une menace pour le monde et son économie, et plus spécifiquement pour la survie du Niger, propose pour ce pays des domaines d'intervention et des indicateurs spécifiques dont l'amélioration va participer à la réalisation des OMD.

Dans cet ordre d'idées, il faut noter que le RMDH 2003 et le présent Rapport mettent tous les deux en exergue trois domaines majeurs qui conditionnent l'avenir du Niger et l'atteinte des OMD. Il s'agit de l'éducation, qui est le vecteur central pour pouvoir tirer profit des opportunités offertes et pour l'élargissement de la palette des choix. Il s'agit aussi de la nutrition permettant une condition physique minimale pour pouvoir faire face aux multiples agressions de l'environnement et pour être productif. Dès lors, l'éducation et la nutrition constituent les deux mamelles par lesquelles la société nigérienne devra faire des progrès. Le troisième domaine qui a trait au cadre de vie met en relief un environnement physique particulièrement dégradé (déforestation, avancée du désert) dont la restauration et la maîtrise conditionnent la survie même des populations nigériennes dont le croît annuel de 3,3 % pose un défi de taille et pourrait constituer une entrave supplémentaire à l'atteinte des OMD.

Les contraintes relevées par le présent Rapport pour la réalisation des OMD sont d'ordre culturel, socio-économique et financier. Elles appellent en conséquence la construction d'un partenariat solide

au plan interne et externe. La levée des contraintes socioculturelles passera nécessairement par l'implication et la participation de la population en général, de certaines catégories sociales influentes et respectées, notamment les leaders d'opinion ou religieux. Par ailleurs, le rôle des Organisations de la Société Civile dont le poids devient relativement croissant, contribuera davantage aux choix judicieux en matière de politique économique pour l'atteinte des OMD. L'ampleur des dépenses nécessaires à la réalisation des OMD appelle, quant à elle, un partenariat technique et financier massif de la Communauté Internationale au regard de la situation actuelle de pauvreté généralisée au Niger. La réalisation des réformes utiles à la mise en place d'un cadre macro-économique servira de gage à une croissance durable.

Au moment où nous mettons ce rapport sous presse, la crise provoquée par la sécheresse et l'invasion des criquets pèlerins est malheureusement là pour nous rappeler la grande vulnérabilité et la fragilité auxquelles les populations nigériennes font face. L'impérieuse nécessité d'agir en conséquence en vue d'aider le pays à sortir de la nasse de la pauvreté et de la famine devient encore plus accrue.

Michele Falavigna

Coordinateur Résident du
Système des Nations Unies au Niger

Ali Mahaman Lamine Zeine
Ministre de l'Economie et des Finances

AVERTISSEMENT

Le présent Rapport National sur le Développement Humain, (RNDH) est le fruit d'un travail participatif qui prend en compte les propositions d'enrichissement et d'amendement recueillies auprès des responsables centraux et des cadres régionaux (du Ministère de l'Economie et des Finances, de l'Education de Base, du Développement Social etc) lors des ateliers régionaux de Dosso et de Zinder et de l'atelier national de validation de Niamey ; du Programme Cadre de Gestion de l'Economie et de Promotion d'une Bonne Gouvernance, du PNUD et des Agences du Système des Nations-Unies et des partenaires bi et multilatéraux.

Le processus de rédaction de ce 5^{ème} RNDH a été coordonné et animé par l'équipe de la Faculté des Sciences Economiques et Juridiques de l'Université Abdou Moumouni Dioffo à Niamey. La revue finale du Rapport a été assurée par l'Equipe d'Appui Conseil en Gouvernance (EACG) et la Direction des Stratégies du PNUD.

L'atelier de lancement du présent rapport s'est tenu le 24 octobre 2003 au Palais des Congrès à l'occasion de la semaine des Nations Unies. Les principaux résultats issus de ce rapport ont par la suite été largement diffusés et débattus à l'intérieur du pays par le biais du réseau des radios rurales et communautaires. Des programmes radiophoniques en langues nationales ont pu être émis et des débats régionaux organisés par les comités de gestion des radios communautaires se sont tenus.

Le présent Rapport a été élaboré avec l'appui financier du PNUD à travers le Programme Cadre de Promotion de la Bonne Gouvernance, du Secteur Privé et de la Gestion Stratégique du Développement DAP/PNUD NER 97/001 et de l'EACG du Programme Bonne Gouvernance et Croissance Mieux Répartie, Ministère de l'Economie et des Finances.

TABLE DES MATIERES	PAGES
Avertissement	4
Sigles et abréviations	8
Avant-propos	2
Liste des encadrés et tableaux	10
Résumé	12
Introduction	18
Chapitre 1. Les questions des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et du Développement Humain Durable (DHD)	21
1.1. Le DHD : un paradigme du développement	21
1.2. Les OMD : une approche de lutte contre la pauvreté	21
1.3. La mondialisation et la pauvreté dans le monde	22
1.4. Portées et limites des OMD	23
1.5. Les freins à la réalisation des OMD	23
Chapitre 2. Le diagnostic de la situation actuelle au Niger	25
2.1. La pauvreté et la faim	25
2.1.1 La pauvreté	25
2.1.1.1. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement en rapport avec la pauvreté	25
2.1.1.2. Le développement humain : IDH et ISDH	25
2.1.1.3. La pauvreté monétaire	28
2.1.1.4. La pauvreté humaine	30
2.1.2. La faim	31
2.1.2.1. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement en rapport avec la faim	31
2.1.2.2. La sécurité alimentaire	31
2.1.2.3. La situation nutritionnelle	33
2.2. L'éducation	33
2.2.1. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement en rapport avec l'éducation	33
2.2.2. Les formes de l'éducation	34
2.2.3. L'analyse de la situation de l'éducation	35
2.2.3.1. L'éducation formelle	35
2.2.3.2. L'éducation non formelle	38
2.2.4. L'efficacité du système éducatif	40
2.3. La promotion féminine	41
2.3.1. Les Objectifs de promotion de la femme	41
2.3.2. Les objectifs nationaux de promotion de la femme	41
2.3.3. Les OMD en rapport avec la promotion féminine	42
2.3.4. L'analyse de la situation	42
2.3.5. L'évolution de la situation	43
2.4. La santé	44
2.4.1. La santé infantile et maternelle	44
2.4.1.1. La mortalité infanto-juvénile	44
2.4.1.2. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement en rapport avec la mortalité infanto-juvénile	44
2.4.1.3. La situation de la mortalité infanto-juvénile	45

2.4.2. La santé maternelle	47
2.4.2.1. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement en rapport avec la santé maternelle	48
2.4.2.2. La situation de la santé maternelle	48
2.4.2.3. Les interventions de l'Etat en faveur de la santé maternelle	48
2.4.3. La lutte contre les principales maladies	49
2.4.3.1. Les OMD en rapport avec la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies	49
2.4.5. Le VIH/SIDA	49
2.4.5.1. La situation de l'infection au Niger	49
2.4.5.2. La lutte contre l'infection au Niger	51
2.4.6. Le paludisme et les autres maladies	51
2.4.6.1. La situation des infections	51
2.4.6.2. Les politiques et programmes de lutte contre les infections	52
2.5. L'environnement et le cadre de vie	53
2.5.1. Les OMD en rapport avec l'environnement, les ressources naturelles et le cadre de vie	53
2.5.1.1. Les objectifs liés à l'environnement	53
2.5.1.2. Les objectifs liés aux ressources naturelles	53
2.5.1.3. Les objectifs liés à l'amélioration du cadre de vie	53
2.5.2. Les questions de l'environnement	53
2.5.2.1. Les caractéristiques de l'environnement	53
2.5.2.2. Les ressources naturelles	54
2.5.2.2.1. La situation et l'évolution des ressources naturelles	54
2.5.2.2.2. Les ressources végétales et fauniques	55
2.5.2.2.3. Les ressources en eau	56
2.5.2.2.4. Les ressources énergétiques	58
2.5.3. Le cadre de vie des populations	59
2.5.3.1. L'hygiène et l'assainissement	59
2.5.3.2. L'habitat	60
Chapitre 3. La réalisation des OMD au Niger	61
3.1. Les contraintes et les obstacles	61
3.1.1. Les contraintes d'ordre général	61
3.1.1.1. La faiblesse des ressources physiques	61
3.1.1.2. Les sévères conditions climatiques	62
3.1.1.3. La forte croissance démographique	62
3.1.1.4. La réduction des terres de culture	62
3.1.1.5. La faiblesse des activités génératrices de revenu (AGR)	63
3.1.1.6. L'insuffisance de l'alimentation et de la nutrition	63
3.1.1.7. L'insuffisance des infrastructures de base	64
3.1.1.8. L'inadéquation des politiques et programmes	67
3.1.2. Les faiblesses du système éducatif	68
3.1.2.1. Les insuffisances et les limites de l'offre	68
3.1.2.2. La faiblesse de la demande des ménages	70
3.1.2.3. L'inadéquation de la politique de l'Education	71
3.1.3. Les freins à la promotion féminine	72
3.1.3.1. Le cadre juridique	72
3.1.3.2. Le cadre économique	72
3.1.3.3. Le contexte socio-culturel	73
3.1.4. La faiblesse du système sanitaire	73
3.1.4.1. L'importance de la mortalité infanto-juvénile	73

3.1.4.2. Le faible niveau de la santé maternelle	74
3.1.4.3. La propagation du VIH/SIDA, du paludisme et les autres maladies	74
3.1.5. La dégradation de l'environnement	75
3.1.5.1. La dégradation des ressources naturelles	75
3.1.5.1.1. La dégradation du couvert végétal et des terres de culture	75
3.1.5.1.2. La disparition progressive de la faune	76
3.1.5.1.3. Les freins à l'accès à l'eau	76
3.1.5.1.4. Les freins à la mise en œuvre d'une politique de protection et de restauration de l'environnement	77
3.1.5.2. Les insuffisances du cadre de vie	78
3.1.5.2.1. L'insuffisance au niveau de l'hygiène et de l'assainissement	78
3.1.5.2.2. Le faible développement de l'habitat	78
3.2. Les potentialités et les perspectives de réalisation des OMD au Niger	79
3.2.1. Les potentialités à prendre en compte	79
3.2.1.1. Les potentialités agricoles et pastorales	79
3.2.1.1.1. Le potentiel en terres agricoles	79
3.2.1.1.2. Les potentialités de développement des cultures	79
3.2.1.1.3. La valorisation des produits et sous-produits de l'élevage	81
3.2.1.2. Les ressources humaines	81
3.2.1.3. La promotion féminine	82
3.2.1.4. Les autres potentialités	83
3.2.2. Les perspectives de réalisation des OMD	83
3.2.2.1. La relance de l'économie	84
3.2.2.2. L'amélioration du système éducatif	85
3.2.2.3. L'amélioration du système sanitaire	89
3.2.2.4. La préservation de l'environnement	91
3.2.2.5. L'amélioration du cadre de vie des populations	93
3.2.2.6. La promotion de la Bonne Gouvernance	94
Chapitre 4. Le partenariat et la réalisation des OMD	95
4.1. Le partenariat	95
4.1.1. La situation de la coopération	95
4.1.2. Les domaines prioritaires et efficacité de la coopération	96
4.1.3. La mobilisation des ressources extérieures	97
4.2. La réalisation des OMD	98
4.2.1. La SRP en rapport avec la réalisation des OMD	98
4.2.2. Le financement de l'Education	100
4.2.3. Le financement de la santé	100
4.2.4. Le financement des programmes « environnement et cadre de vie »	100
Conclusions	102
Annexes	106
Bibliographie	133

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDI: Agence Canadienne pour le Développement International
AFD: Agence Française de Développement
AGR: Activités Génératrices de Revenu
APD: Aide Publique au Développement
BAD: Banque Africaine pour le Développement
BCEAO: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEPC: Brevet d'Etude du Premier Cycle
BGE: Budget Général de l'Etat
BID: Banque Islamique de Développement
CEA: Commission Economique pour l'Afrique
CEDEAO: Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF: Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CFDC: Centres de Formation en Développement Communautaire
CFEPD: Certificat de Fin d'Etude du Premier Degré
CM1: Cours Moyen première année
CM2: Cours Moyen deuxième année
CNES : Centre National d'Energie Solaire
CODESRIA/CRDI: Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique/
Centre de Recherches pour le Développement International
CPN: Consultation Pré-Natale
CSI: Centre de Santé Intégré
CTPSF: Cellule Technique pour la Promotion de la Scolarisation des Filles
CUN: Communauté Urbaine de Niamey
DEP/MEB: Direction des Etudes et de la Programmation/ Ministère de l'Enseignement de Base
DEP/MSP: Direction des Etudes et de la Programmation/ Ministère de la Santé Publique
DHD: Développement Humain Durable
DIEPA: Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DSRP: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EACG : Equipe d'Appui Conseil en Gouvernance
EDS: Enquête Démographique et de Santé
EDSN: Enquête Démographique et de Santé du Niger
ENSI : Enquête Nationale sur le Secteur Informel
EPCES : Enquête Permanente de Conjoncture Economique et Sociale
FAO: Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA: Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FED: Fonds Européen de Développement
FNUAP: Fonds des Nations Unies pour la Population
HKI: Hellen Keller International
IDA: Agence Internationale pour le Développement
IDH: Indice de Développement Humain
IEC: Information Education Communication
IPF: Indice de Participation des Femmes
IPH: Indice de Pauvreté Humaine
IRA: Infections Respiratoires Aiguës
INRAN : Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
ISDH: Indice Sexospécifique de Développement Humain
IST: Infections Sexuellement Transmissibles
MDO: Maladie à Déclaration Obligatoire
MEG: Médicaments Essentiels Génériques
MICS: Enquête à Indicateurs Multiples
MPE: Malnutrition Protéino – Energétique
MSP/LCE: Ministère de la Santé Publique et de la Lutte Contre les Endémies
NEPAD: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

OCDE: Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
OMD: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS: Organisation Mondiale de la Santé
ONERSOL: Office National de l'Energie Solaire
ONG: Organisation Non Gouvernementale
ONPF: Observatoire National pour la Promotion de la Femme
ONU: Organisation des Nations Unies
PAIPCE: Programme d'Appui à l'Initiative Privée et à la Création d'Emploi
PANN: Plan d'Action National pour la Nutrition
PCT: Plan à Court Terme
PDDE: Programme Décennal de Développement de l'Education
PDE: Plan Décennal de l'Education
PDS: Plan de Développement Sanitaire
PEM: Point d'Eaux Moderne
PEV: Programme Elargi de Vaccination
PIB: Produit Intérieur Brut
PMT: Plan à Moyen Terme
PNEDD: Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNM: Plan National Multisectoriel
PNP: Politique Nationale de Population
PNPF: Politique Nationale de Promotion de la Femme
PNS: Politique Nationale de Santé
PNSR: Politique Nationale de Santé de la Reproduction
PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPA: Parité de Pouvoir d'Achat
PPTTE: Pays Pauvres Très Endettés
PROSEF: Projet Sectoriel d'Enseignement Fondamental
PSPR: Programme Spécial du Président de la République
RGP/H: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RMDH: Rapport Mondial sur le Développement Humain
RNDH: Rapport National sur le Développement Humain
SRP: Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TBS: Taux Brut de Scolarisation
UBT: Unité de Bétail Tropical
UE: Union Européenne
UICN-DANIDA: Union Internationale pour la Conservation de la Nature – Coopération danoise
UNICEF: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH/SIDA: Virus d'Immunodéficience Humaine/ Syndrome ImmunoDéficient Acquis
VRD: Voiries et Réseaux Divers

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ENCADRES

Titre des tableaux	Page
1. Evolution de l'IDH des différentes régions du Niger de 1996 à 2001	26
2. ISDH par région de 1996 à 2000	27
3. Ecart entre l'IDH et l'ISDH par région en 1996, 1998 et 2000.	28
4. Indices de pauvreté et contribution à la pauvreté par lieu de résidence	29
5. Evolution des revenus par régions de 1997 à 1999 selon le Genre	30
6. Evolution de l'IPH par régions de 1997 à 2001	30
7. Evolution du taux brut de scolarisation par région (%)	35
8. Disparités du TBS suivant les régions en 2002 (%)	35
9. Enseignement secondaire 1 ^{er} cycle	37
10. Enseignement secondaire 2 ^e cycle	37
11. Enseignement supérieur, technique et professionnel	37
12. Evolution du budget général de l'Etat et du budget du MEN 1990-2002 (millions de FCFA)	41
13. Répartition des catégories professionnelles féminines	42
14. Mortalité des enfants par caractéristiques de la mère	45
15. Taux de mortalité selon le niveau d'instruction de la mère	47
16. Situation de la malnutrition	47
17. Evolution de la tuberculose au Niger de 1993 à 2002	52
18. Evolution du taux de couverture pour certaines maladies, de 1990 à 1999	52
19. Evolution du taux de couverture national en eau (en milieu rural) de 1993 à 2002	57
20. Situation des ouvrages hydrauliques	57
21. Prévalence de la malnutrition au Niger chez les enfants de moins de 3 ans, comparée à certains pays de la sous-région (% des enfants affectés)	63
22. Nombre et type de formations sanitaires publiques par région en 2003	65
23. Evolution des indicateurs de performance du secteur industriel (en millions de F.CFA)	67
24. Croissance et pauvreté 1995-2015	85
25. Objectifs spécifiques en éducation	86
26. Objectifs spécifiques en éducation	87
27. Scénarii de réalisation des objectifs OMD et DSRP	89
28. La situation du secteur forestier à l'horizon 2025	91
29. Situation de la coopération 1996-2000	96
30. Financement des programmes qui concernent les OMD dans le cadre de la SRP 2002-2005 (en milliers de FCFA)	99
31. Estimation des coûts de réalisation des OMD	99
32. Synthèse : Probabilités de réalisation des OMD – Contraintes et risques	104
Titre des graphiques	
1. Evolution de l'IDH des différentes régions du Niger de 1996 à 2001	26
2. Evolution de l'ISDH de 1996 à 2000	27
3. Evolution des cas de SIDA de 1987 à 2000	49
4. Taux de séroprévalence par région	50

5. Evolution des cas de méningite de 1993 à 2002	51
6. Evolution des cas de rougeoles de 1993 à 2002	51
7. Evolution de la dette de 1990 à 2000 (millions de FCFA)	98
Titre des encadrés	
1. Les Rapports Nationaux et Mondiaux sur le Développement Humain	80
2. Place du secteur informel au Niger	29
3. Groupes et Zones à risque d'insécurité alimentaire	32
4. Vulnérabilité et pauvreté au Niger	61
5. Coût direct et coût indirect de l'éducation	70
6. Accès et équité à l'éducation de base	71
7. Objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'Education de Base	88

RESUME

En faisant des Objectifs du Millénaire pour le Développement un programme à mettre en œuvre, la Communauté Internationale s'est engagée à œuvrer pour stimuler la croissance économique et réduire la pauvreté dans le monde.

Elle a également décidé d'asseoir un nouveau Partenariat fondé sur le partage des responsabilités entre pays riches et pays pauvres, convaincue que l'élimination de la pauvreté ne pourrait être obtenue que par une assistance importante des pays riches aux pays pauvres.

– La pauvreté

Les différents objectifs (OMD) ont été analysés en rapport avec les possibilités et les perspectives réelles de réalisation. Chaque objectif a pu être mesuré à l'aune des contraintes et obstacles déterminés par le diagnostic.

Dans ce rapport, les analyses ont mis en évidence l'ampleur de la pauvreté qui pèse sur les populations et qui est répandue dans les zones rurales en particulier, ainsi que l'impact désastreux de ses conséquences sur les conditions de vie du monde rural notamment.

Ces conclusions corroborent parfaitement les préoccupations des autorités nigériennes relatives à la progression de la pauvreté dans toutes ses dimensions, déjà révélée à la Communauté Internationale lors de la Table Ronde de Genève organisée par le PNUD et le Niger en mars 1998. Pour réduire et vaincre la pauvreté, le Niger avait alors élaboré et soumis pour approbation, le Programme Cadre de Lutte contre la Pauvreté (PCLP) qui aurait permis de stimuler une croissance favorable aux pauvres par la relance du Secteur rural.

Le Programme avait révélé l'ampleur et la profondeur de la pauvreté qui pèse sur 63% de la population avec 34% de personnes extrêmement pauvres ainsi que la situation du monde rural qui abrite 86% des pauvres.

Rappelons que le Niger fait partie des pays « absolument prioritaires » en proie à de nombreux problèmes structurels qui freinent son développement économique et social.

Le cadre structurel du pays est caractérisé par :

- une situation géographique et des conditions climatiques défavorables ;
- la faiblesse des ressources et de la croissance économique ;
- la faiblesse de la production alimentaire ;
- un niveau de malnutrition élevé ;
- l'insuffisance des infrastructures de base ;
- un tissu industriel encore embryonnaire peu performant ;
- une croissance démographique élevée ; et
- la faible performance des secteurs sociaux.

Avec un tel cadre structurel ne comportant pas d'indicateurs performants et avec des perspectives de développement assez limitées, la pauvreté ne pourrait être vaincue que si un accroissement massif de l'aide extérieure est obtenu et maintenu ainsi qu'un renforcement des Partenariats entre les différents acteurs de développement. Ces appuis sont nécessaires pour générer et soutenir une croissance économique de plus en plus forte sans laquelle la réduction de la pauvreté s'avérerait impossible.

Le développement du secteur rural apparaît ainsi comme le moteur de la croissance économique, étant celui qui, à travers l'agriculture et l'élevage contribue pour environ 40% du PIB. En outre, il habite 86% des pauvres. Il s'agit, en d'autres termes, de tirer et de baser la croissance sur la sphère socio-économique des pauvres.

Cette croissance économique reposera, à coup sûr, sur l'amélioration des conditions de production dans ce secteur, parallèlement à la mise en œuvre de programmes de développement des secteurs sociaux, la santé et l'éducation notamment. Rappelons qu'il s'agit entre autres de :

- l'accroissement des capacités de production ;
- la promotion de l'élevage intensif ;
- le développement des cultures irriguées pour minimiser les effets des aléas climatiques ;
- l'accès des producteurs aux crédits décentralisés et de proximité ;
- l'organisation de la commercialisation ;
- la promotion des secteurs d'accompagnement (secteurs sociaux, crédit, infrastructures, agro-industrie...).

Il s'agit également de restructurer et de redynamiser les structures d'appui techniques ainsi que les institutions de recherche et de formation (INRAN, Université, services de vulgarisation, écoles techniques de formation professionnelle...), instituer et maintenir le triangle formation, recherche et vulgarisation. Enfin, il faudrait s'attaquer aux obstacles structurels qui freinent l'automatisation des organisations rurales et l'épanouissement des producteurs dans le secteur rural nigérien, toutes choses qui empêchent de profiter des remarquables opportunités qu'offrent les avancées technologiques. Une fois maîtrisées, les innovations technologiques peuvent, à coup sûr, contribuer à accroître la productivité du travail agricole et apporter de nombreuses réponses à de nouveaux défis, notamment la transformation et la valorisation des produits tout comme la diversification des productions orientées vers la promotion des activités génératrices de revenus.

L'analyse présentée dans ce rapport révèle en effet assez clairement l'ampleur des efforts à entreprendre et l'importance des ressources à mobiliser pour lever les contraintes qui font obstacles à l'éradication de la pauvreté et de la faim.

Le tableau n°32 est une présentation synoptique des probabilités de réalisation des OMD ainsi que des contraintes fortes qui limitent les perspectives de cette réalisation.

Ainsi, les probabilités de réalisation de **l'objectif de réduction de l'extrême pauvreté et de la faim d'ici à l'horizon 2015 apparaissent très faibles, d'autant plus que le cadrage financier prévalant jusqu'ici réduit davantage la marge de manœuvre susceptible d'impulser une croissance économique vigoureuse.**

S'agissant des secteurs sociaux, le diagnostic a montré la faiblesse des systèmes éducatif et sanitaire, faiblesse qui rend peu probable l'atteinte des OMD dans ces domaines.

– L'éducation

Rappelons que l'OMD relatif à l'éducation vise à « garantir à tous, d'ici à 2015, une éducation primaire pour tous ..., et donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires ; éliminer la disparité entre sexes dans les enseignements primaires et secondaires.

La réalisation de cet objectif bute cependant contre des obstacles qui sont notamment :

- l'insuffisance des infrastructures et équipements scolaires,
- l'insuffisance d'enseignants qualifiés et dont le statut social laisse à désirer ;
- la faiblesse des ressources allouées à l'enseignement (de l'Etat et des collectivités),
- la faiblesse des revenus des ménages,
- les contraintes socio-culturelles ;
- l'image de réussite sociale préjudiciable à l'éducation ;
- une mauvaise adéquation formation-emploi.

Cette situation explique la faiblesse du système éducatif fondé sur des indicateurs de faible performance qui sont entre autres :

- un TBS de 1% (2001) en préscolaire,
- un TBS¹ de 44,7% (2003) au cycle base 1,
- un TBS² de 12,97% (2002) au cycle base 2 ,

¹ Source ; La dynamique des scolarisations au Niger

² Source ; Rapport d'indicateurs pour le pilotage de l'éducation de base

- un taux d’alphabétisation d’environ 20% (2003), dont 10% pour les femmes ;
- un niveau insuffisant des ressources accordées au secteur de l’éducation (moins de 20% du budget général de l’Etat).

Par conséquent, il s’agit pour les Autorités nigériennes, de mettre en œuvre une politique d’accroissement du niveau d’éducation, de manière à asseoir et consolider les bases d’un développement durable. Le PDDE s’inscrit notamment dans le cadre de l’intensification de la scolarisation, de la réduction de l’analphabétisme et de l’amélioration de la qualité de l’enseignement et de la formation.

L’engagement a été pris au niveau du Gouvernement de consacrer 4% du PIB à l’éducation, 40% des ressources PPTTE en faveur de la scolarisation primaire et au moins 50% du budget de l’éducation à l’enseignement primaire.

Il est évident, qu’il faudrait ajouter, à cet engagement les réponses aux questions de recrutement d’enseignants suivi de leur formation, résoudre l’épineux problème d’investissements (infrastructures et équipements) et celui d’un Partenariat actif et diversifié en faveur de l’école. Le concours des Partenaires extérieurs s’avère sans doute indispensable, mais ne suffit pas pour atteindre l’OMD relatif à l’éducation, si les autres contraintes citées plus haut continuent de persister. Notons à cet égard, que la réduction de l’extrême pauvreté est un des facteurs qui conditionnent, en grande partie, la contribution des ménages aux coûts de l’éducation.

Ainsi, apparaît-il difficile d’envisager l’atteinte de l’Objectif du Millénaire pour le Développement relatif à l’éducation à l’horizon 2015. **Les probabilités, à cet égard, sont faibles** (tableau n°32).

– La santé

Les objectifs relatifs à la santé concernent :

- la mortalité infanto-juvénile qu’il faudrait réduire de 2/3 à l’horizon 2015,
- l’amélioration de la santé maternelle qui doit connaître une réduction de ¾ du taux de mortalité d’ici 2015,
- la lutte contre la propagation du VIH/Sida et du paludisme et les autres maladies.

Il ressort de l’analyse effectuée dans ce rapport, en terme de diagnostic, de contraintes et de perspectives de réalisation, **que les probabilités d’atteindre les objectifs fixés sont très faibles** (tableau n°32).

En effet, le système sanitaire nigérien est peu performant, atteignant parfois des seuils critiques de tolérance, les indicateurs de santé étant très souvent en dessous des normes minimales reconnues. Le système est caractérisé par l’insuffisance des infrastructures de soins et des équipements, l’insuffisance de personnel de soins, la faiblesse de l’accès aux soins de santé et aux médicaments, la faiblesse du niveau de l’hygiène du milieu, la faiblesse des moyens financiers de l’Etat et des Collectivités, la faiblesse du niveau des revenus des ménages souvent incapables de contribuer aux coûts de santé, la croissance démographique et la persistance des contraintes socio-culturelles. Les données sur l’état nutritionnel et la situation sanitaire des populations attestent leur état de pauvreté et de précarité des conditions de vie avec des conséquences qui affectent surtout les femmes et les enfants.

Comme on le voit, dans ce secteur les besoins sont si importants que le concours de la Communauté Internationale s’avère plus que indispensable, tout comme le développement d’un partenariat actif et soutenu entre tous les acteurs du développement socio-sanitaire.

– La promotion de la femme

La promotion de la femme a fait l’objet de l’objectif (OMD) qui est de «Promouvoir l’égalité des sexes et l’automatisation des femmes ». Il s’agit « d’éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires d’ici 2015 et à tous les niveaux de l’enseignement en 2015 au plus tard ».

Dans le rapport, l’analyse a été conduite par rapport à

- la participation des femmes aux activités économiques,

- l'accès des femmes aux différents emplois,
- l'accès des femmes aux soins de santé,
- la disparité entre les sexes dans l'enseignement et l'alphabétisation,
- la promotion sociale des femmes.

La participation des femmes aux activités économiques reste faible. Elle se traduit notamment par l'existence d'une disparité des revenus entre les hommes et les femmes. Notons que 2/3 des nigériens extrêmement pauvres sont constitués par des femmes.

La faible présence des femmes dans les emplois rémunérés est très marquée : 16% dans le secteur privé et 17% dans le public (environ 74% de ce groupe étant constitués d'auxiliaires).

La faiblesse du système sanitaire touche plus particulièrement les femmes et les enfants, affaiblis le plus souvent par une malnutrition chronique.

Les disparités dans les domaines de l'enseignement entre filles et garçons sont importantes. En 2001/2002 le TBS dans le primaire était de 41,7%, 50,1% pour les garçons et 33,3% pour les filles (tableau n°7). Le taux de déperdition est plus élevé chez les filles que chez les garçons. Au niveau du supérieur, seul 1% des effectifs est constitué de filles.

La disparité est également présente dans le domaine de l'alphabétisation. Le taux d'alphabétisation était de 10,6% chez les femmes contre 30,4% chez les hommes (MICS 2000).

Ces inégalités réduisent considérablement la participation des femmes au processus de développement socio-économique.

En matière de promotion sociale la participation des femmes reste faible aussi bien au Parlement que dans le Gouvernement (Chap 2) malgré quelques tentatives entreprises pour corriger ces inégalités.

Il s'agit notamment de la loi N°2000-008 instituant un système de quotas dans les fonctions électives, au Gouvernement et dans l'Administration.

Enfin, il convient de noter que le mariage précoce chez les jeunes filles est une source de préoccupation à la fois sur la place de la femme dans la société et sur sa santé, étant donné que les jeunes filles mariées s'écartent de l'école et de l'instruction, et que le nombre de fistuleuses demeure très élevé dans ce pays. Manifestement, les mariages précoces donnent l'allure d'une pédophilie tolérée.

Ainsi, le contexte socio-économique actuel du Niger ne permettra pas, à court et moyen terme, d'éliminer l'inégalité des sexes ainsi que les disparités entre les sexes dans l'enseignement. Il faudrait néanmoins se réjouir des opportunités qui existent et qui pourront être exploitées pour assurer la promotion des femmes. Il s'agit notamment des différents engagements pris en faveur des femmes et de la volonté politique affichée pour prendre en compte l'égalité des sexes, l'émergence d'associations de promotion féminine et de défense des droits des femmes œuvrant pour la participation des femmes au processus de développement.

Par conséquent, les probabilités d'atteindre l'OMD relatif au genre sont ainsi très faibles.

– L'environnement

Dans le domaine de l'environnement, l'OMD traduit les préoccupations de la Communauté Internationale fondées sur la nécessité « d'assurer la durabilité des ressources naturelles ».

S'agissant du Niger, le contexte est caractérisé par :

- des conditions climatiques défavorables,
- l'ampleur des dégradations du potentiel de production et des ressources végétales, fauniques et halieutiques,
- l'insuffisance de la couverture en eau potable des populations au vu de la croissance démographique et de la dégradation continue des infrastructures hydrauliques,
- le faible niveau d'assainissement et d'hygiène du milieu,
- un cadre de vie des plus précaire.

Dans un tel contexte, les efforts de préservation des ressources naturelles et de réhabilitation du potentiel productif s'avèrent considérables en moyens financiers et humains. Il faudrait également évaluer l'étendue des efforts à déployer pour changer les comportements destructifs des populations face à leur environnement. Ces comportements délétères sont souvent liés la situation d'extrême pauvreté et de précarité de leurs conditions de vie, ainsi qu'à une faible prise de conscience de la part des pouvoirs publics des enjeux liés à la dégradation du milieu et du cadre de vie.

Notons également que l'impact des actions dans le domaine de l'environnement ne peut se mesurer que dans la durée. **Aussi, les probabilités permettant d'atteindre l'OMD relatif à l'environnement apparaissent-elles très faibles à l'horizon 2015** (tableau n°32).

– Le partenariat

Le Partenariat est une nécessité qui par ailleurs offre au Niger des opportunités pour le financement de ses programmes de développement. Le pays est encore très dépendant de l'aide extérieure en raison de la faible performance de son économie et de la faiblesse des épargnes publiques et privées. Ainsi, le Gouvernement ainsi que les Partenaires extérieurs doivent convenir d'un cadre de concertation et de mécanismes qui permettent de mobiliser et de coordonner l'aide extérieure.

Il appartient au Niger de prendre des mesures pour améliorer l'efficacité de l'aide extérieure :

- accroître les ressources allouées aux investissements,
- mobiliser les ressources de contrepartie et
- créer des mécanismes de gestion transparente, en particulier de la chose publique et des ressources extérieures en général.

En revanche, les partenaires doivent œuvrer à lever les contraintes qui freinent l'accès à l'aide au développement. A cet égard, on doit viser notamment la lourdeur des procédures qu'imposent les Partenaires et qui sont souvent différentes les unes des autres ainsi que les diverses conditionnalités qui leur sont associées.

– Les perspectives

La lutte contre la pauvreté est une entreprise complexe et difficile qui ne peut se concevoir que dans la durée.

L'éradication de l'extrême pauvreté reste conditionnée par la création d'une croissance économique forte et continue associée à des mesures redistributives soutenues, tout comme à la satisfaction durable des besoins alimentaires des populations ainsi qu'à la performance des secteurs sociaux.

La SRP constitue assurément un cadre de base ayant pour objectif de soutenir la croissance économique et de réduire la pauvreté. Cependant, l'objectif de croissance auquel elle est liée reste en deçà du seuil (7%) devant permettre de viser plus sûrement l'OMD relatif à la réduction de la pauvreté et de la faim à l'horizon 2015.

C'est pourquoi, plus que jamais, il apparaît indispensable de prioriser le développement du secteur rural, car une croissance économique vigoureuse, la sécurité alimentaire et l'accroissement des revenus des populations en dépendent. A cet égard, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de croissance agricole durable se révèle nécessaire et prioritaire

Cette stratégie reposerait sur les axes suivants :

- l'amélioration et la sécurisation des productions rurales, végétales et animales,
- les réformes structurelles du secteur rural qui consacraient véritablement l'autonomisation des organisations rurales et leur implication effective dans les décisions économiques aussi bien au niveau local qu'aux niveaux régional et national (associations des producteurs, chambres régionales d'agriculture, chambres des métiers...).

La stratégie devrait également intégrer les domaines d'appui et d'accompagnement tels que le crédit rural décentralisé, la conservation et la transformation des produits agro-pastoraux, le désenclavement des zones de production, les réformes administratives au niveau local et régional visant la réduction de l'excessive centralisation de l'Administration en faveur des structures locales.

Les Programmes et Projets de développement en cours de réalisation seraient restructurés et réorientés sur des objectifs qui appuieraient et accompagneraient la mise en œuvre de la Stratégie.

Un développement agricole durable est possible. Le Niger est doté d'un important potentiel en terres irrigables, 270.000 ha environ contre 20% seulement en exploitation et 15 millions de terres cultivables, et d'un potentiel hydrique important et varié fondé par des réserves hydrographiques de surface (31 milliards de m3) et par des réserves importantes en eaux souterraines renouvelables (2000 milliards de m3).

Mis en valeur, un tel potentiel devrait, à coup sûr, permettre de porter la production agricole à un niveau et à un rythme tels qu'elle puisse assurer la sécurité alimentaire des populations, créer une croissance forte et durable de nature à augmenter les revenus, à créer des emplois, à générer l'épargne privée et à réduire beaucoup plus efficacement la pauvreté.

INTRODUCTION

La pauvreté a été, pendant longtemps, perçue comme un phénomène presque naturel ou comme une fatalité. En certaines occasions et de manière plus cynique, les pauvres ont parfois été rendus eux-mêmes responsables de l'état dans lequel ils vivent. Ces visions ont évolué sous les feux croisés des critiques et d'actions de lutte contre la pauvreté. Celle-ci est désormais considérée comme la résultante des phénomènes économiques, politiques, culturels et sociaux qui interagissent et, souvent, se renforcent mutuellement, aggravant ainsi le dénuement dans lequel vivent des millions d'êtres humains. Plus de 1,2 milliard de personnes³, soit un habitant de la planète sur cinq, vivent avec moins d'un dollar par jour. Cette extrême pauvreté, qui les prive d'eau, de nourriture, d'écoles, de logements et de centres de santé, est inacceptable. Elle ne saurait être tolérée parce qu'elle est antinomique à l'exercice plein et entier des droits humains sans lesquels les notions de liberté et de solidarité perdent du moins leur sens, sinon leur intérêt. La Communauté Internationale a pris toute la mesure du phénomène et s'est engagée avec vigueur, à l'occasion du Sommet du Millénaire tenu à New York en septembre 2000, à prendre des mesures pour éliminer la pauvreté à la première moitié du 21^{ème} siècle et réduire de moitié ses manifestations extrêmes en 2015. La Déclaration du Millénaire adoptée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Planète à l'issue de ce Sommet se concentre sur les préoccupations que suscitent paix, sécurité et développement, y compris dans les domaines tels que l'environnement, les droits de l'homme et la gestion des affaires publiques. Cette Déclaration du Millénaire a fait l'objet d'une plate-forme de lutte contre la pauvreté dans un monde solidaire où les riches et les pauvres se sont engagés à s'allier pour réaliser des objectifs concrets de nature à réduire de manière substantielle la pauvreté et faire avancer le développement humain durable. Elle a par la suite été traduite en 7 objectifs mesurables afin d'en apprécier les progrès, auxquels s'est ajouté un 8^{ème} Objectif lors de la Conférence tenue à Monterrey en 2002 sur le Financement du Développement :

1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim ;
2. Assurer une éducation primaire pour tous ;

³ PNUD, Rapport Mondial sur le Développement Humain 2003

3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes ;
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans ;
5. Améliorer la santé maternelle ;
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ;
7. Assurer un environnement durable ;
8. Mettre en place un Partenariat mondial pour le développement.

C'est le thème choisi par le Gouvernement du Niger et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour le Rapport National pour le Développement Humain du Pays en 2003.

La lutte contre la pauvreté extrême nécessite des réponses intelligentes, qui vont au-delà de la sagesse convenue et des effets de mode. A la réflexion, ces huit objectifs offrent un cadre idéal et opportun pour les Pays pauvres en général et pour le Niger en particulier qui figure parmi les pays les plus pauvres de la Planète. Ces OMD traduisent parfaitement les préoccupations majeures de développement du Niger : la pauvreté et ses manifestations extrêmes. A cet égard, le Niger s'est doté, dès 2001, d'un outil d'intervention opérationnel axé sur la lutte contre la pauvreté dénommé «Stratégie de Réduction de la Pauvreté», susceptible de permettre la diversité et l'adversité des obstacles pouvant entraver la réalisation progressive des OMD à l'horizon 2015.

Le Rapport Mondial sur le Développement Humain (RMDH) 2003 a dressé une typologie en deux catégories de pays pour lesquels la réalisation des OMD paraît urgente. Les premiers sont ceux qui conjuguent un développement humain faible et une progression insuffisante vers la réalisation des objectifs précités. Il s'agit des pays « *absolument prioritaires et prioritaires* ». Les seconds sont ceux qui avancent bien sur la voie de ces objectifs, mais dans lesquels persistent d'importantes poches de pauvreté et où vivent encore de nombreux laissés-pour-compte. Nul doute que le Niger figure dans la première catégorie en dépit de la volonté des acteurs internes et des partenaires au développement.

Depuis 1990, le RMDH est devenu un exercice de plus en plus ancré dans la pratique d'évaluation des progrès réalisés en matière de maîtrise de la gestion macroéconomique, des performances institutionnelles et de la bonne gouvernance. Son objectif principal a été d'informer le public et de

susciter des actions qui permettront de surmonter les obstacles au développement humain. Les rapports nationaux se doivent d'approprier les orientations du RMDH en cherchant au maximum à les adapter aux réalités spécifiques nationales. **Ainsi, pas moins de 48 indicateurs ont été identifiés¹** dans la perspective d'atteindre les OMD, réduire la pauvreté et tout ce qu'elle charrie d'insuffisances à l'épanouissement de l'être humain (alimentation, éducation, santé, accès à l'eau potable, habitat décent, environnement sain et profitable aux activités humaines, libertés et quiétude sociale).

Le développement humain est un processus complexe qui dépasse l'élaboration d'un rapport. En effet, il consiste à donner davantage de choix aux hommes et à leur permettre de vivre sainement, d'être bien informés, d'avoir un niveau de vie décent et de participer activement à la construction de l'idéal de la Communauté toute entière.

Ainsi, le Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) apparaît comme un catalyseur pour stimuler l'expression des résultats de l'évaluation qui serviront de base commune aux différents acteurs qui participent à la construction nationale. En effet, connaître la situation réelle du pays et pourquoi le Niger en est là, sont les fondements pour mieux réussir les combats futurs en matière de lutte contre la pauvreté et la promotion d'un développement assis sur l'équité. En outre, le développement humain va au-delà de la seule volonté ; il nécessite un engagement. Le RNDH offre un cadre de référence de prise d'engagements sur une base claire et transparente. C'est pourquoi, le thème choisi pour 2003 est « **les Objectifs du Millénaire pour le Développement : un pacte entre acteurs pour vaincre la pauvreté humaine au Niger** ». A cet effet, et de façon générale, le RNDH devra permettre de :

- Créer un répertoire d'informations capable d'alimenter des réflexions et de générer des initiatives dans le domaine de chacun des Objectifs du Millénaire pour le Développement;

¹ Les indicateurs sont détaillés dans la note directive des rapports nationaux relatifs aux Objectifs du Millénaire

- Poser clairement la problématique des OMD au Niger et recenser les actions en cours ainsi que les délais nécessaires à leur réalisation ;
- Réactualiser les Indices du Développement Humain (IDH) régionaux et corriger en conséquence l’IDH national comparé à celui figurant dans le RMDH.

Le RNDH a pour objectifs immédiats de :

- Mettre en relief les interactions qui apparaissent entre l’atteinte des OMD et le niveau de développement humain durable à l’échelle nationale et régionale ;
- Contribuer à mettre davantage en exergue les ressources supplémentaires nécessaires pour atteindre les OMD dans le cadre d’un partenariat ;
- Poursuivre le débat et le dialogue autour des OMD et du développement humain durable (DHD) au Niger;
- Redresser, le cas échéant, les données fournies par le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2003 en se basant sur les informations les plus récentes ;
- Donner une présentation détaillée et une analyse des tableaux statistiques sur l’IDH par région et par genre.

Le présent rapport n’a pas la prétention d’apporter des réponses définitives à toutes les questions liées à la problématique de réalisation des OMD, mais de susciter un débat fécond et responsable à l’issue duquel des solutions pertinentes seront trouvées. La démarche s’articule autour de quatre chapitres. Le premier pose la problématique des OMD et du DHD. Le second s’efforce de diagnostiquer la situation du Niger au regard des OMD. Ceci permet de dégager les tendances dominantes, d’évaluer les politiques, programmes et actions menés jusque-là par l’Etat et d’en juger la pertinence en rapport

pour le Développement –Groupe des Nations Unies pour le Développement, décembre 2001.

avec le DHD. Le troisième procède à l'identification des contraintes à la réalisation des Objectifs du Millénaire au Niger. Par la même occasion, il analyse les potentialités et les perspectives de réalisation des OMD. Le dernier et quatrième chapitre traite de l'estimation des coûts et de la mobilisation des ressources dans le cadre d'un Partenariat basé sur le pacte de solidarité entre riches et pauvres.

ENCADRE 1 : LES RAPPORTS NATIONAUX ET MONDIAUX SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN

Depuis la publication, en 1990, du premier Rapport Mondial sur le Développement Humain (RMDH), quatorze rapports ont été élaborés. Le thème central de chacun des rapports varie d'une année à l'autre.

Les **RMDH** ont influencé et orienté le dialogue et le débat sur le développement à l'échelle mondiale (policy dialogue). Au niveau national, ils ont non seulement impulsé le dialogue sur le développement, mais aussi la formulation des stratégies et politiques. Ils ont en outre apporté une précieuse contribution au débat sur le développement et sont utilisés comme un excellent outil de planification, notamment par les institutions de la société civile.

Les Rapports Nationaux sur le Développement Humain (**RNDH**) constituent un important complément des Rapports Mondiaux sur le Développement Humain. Ils sont élaborés pour refléter les priorités nationales en recourant au maximum aux données et à l'expertise du pays. Aujourd'hui, une centaine de pays publient chaque année un rapport, dont le thème est choisi par le Gouvernement et le PNUD.

Le RNDH doit être un complément au rapport mondial et constituer un instrument de mobilisation sociale autour du développement humain

CHAPITRE 1 : LES QUESTIONS DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE DU DEVELOPPEMENT (OMD) ET DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE (DHD)

La misère et la pauvreté se sont accentuées au point de constituer une préoccupation majeure de la Communauté internationale.

Cette évolution apparaît d'autant plus préoccupante qu'elle a surgi et continue de s'intensifier dans un contexte d'interdépendance de tous les secteurs de la vie sociale et économique qu'impose de plus en plus la mondialisation

1.1. LE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE : UN PARADIGME DU DEVELOPPEMENT

Si le DH est conçu pour être un développement pour tous, centré sur l'homme, équitable et socialement durable, le DHD intègre l'utilisation raisonnée et équitable des ressources entre générations, élargit les choix et les opportunités de la génération, sans compromettre ceux des générations futures. Il renforce les capacités des pauvres en leur permettant de participer pleinement aux décisions qui les concernent dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, avec comme axes essentiels la création des moyens d'existence durables à travers notamment les activités génératrices de revenus, la protection de l'environnement, et la bonne gouvernance.

La réalisation de ces aspects qui figurent parmi les thèmes des OMD nécessite la mise en œuvre des éléments jugés prioritaires dans l'appréciation de l'IDH et le renforcement des capacités humaines c'est à dire *être, savoir et avoir*.

1.2. LES OMD : UNE APPROCHE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Depuis 1990, une suite de Conférences et Sommets mondiaux (notamment Rio, Caire, Copenhague, Beijing, Istanbul, New York, Johannesburg) ont eu lieu sous l'égide des Nations Unies dans le but d'établir un programme de développement général fondé sur la défense des droits de l'Homme et comportant des objectifs quantitatifs, des cibles assorties d'un calendrier (1990-2015) et des indicateurs chiffrés. Ces initiatives ont pour but d'attirer l'attention sur le niveau de la pauvreté dans les pays en développement et de concourir à la réduire (initiatives 20/20 et PPTE). L'objet de ces réflexions est de susciter des stratégies pour aider les pays en développement à sortir de la nasse de la pauvreté. Sous l'égide des Nations Unies, les préoccupations de ces différentes rencontres ont débouché sur ce qui est communément appelé aujourd'hui les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Si les autres décennies (1960, 1970, 1980) avaient mis l'accent sur le développement économique en général, les Objectifs du Millénaire pour le Développement visent spécifiquement le bien être des personnes et la réduction de la pauvreté. Ils constituent une réponse à certaines questions qui se posent au niveau des besoins des populations pauvres et le jalon d'un nouveau partenariat fondé sur la reconnaissance et la prise en compte des responsabilités entre pays riches et pays en développement. Ainsi, les Objectifs du Millénaire pour le Développement procèdent de la prise de conscience de la Communauté Internationale sur la nécessité de promouvoir les principes de dignité, de liberté et d'égalité pour tous. Ils sont ainsi formulés :

1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim ;
2. Assurer une éducation primaire pour tous ;
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes ;
4. Améliorer la santé maternelle ;
5. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans ;
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ;
7. Assurer un environnement durable ;
8. Mettre en place un Partenariat mondial pour le développement.

1.3. LA MONDIALISATION ET LA PAUVRETE DANS LE MONDE

Au cours de ces dernières années, la situation économique de la plupart des pays du Tiers-monde et de l'Afrique au sud du Sahara en particulier, s'est dramatiquement détériorée¹. A l'exception de quelques pays, en Afrique Subsaharienne, les politiques initiées et exécutées çà et là pour améliorer le sort des populations n'ont pas été à la hauteur des espérances. Partout, la situation tend à la stagnation, voire au recul. Mais parallèlement à cette tendance, on note une intégration de ces économies à l'économie mondiale, ce qui se traduit par une forte interdépendance n'épargnant aucun domaine : politique, économique, social, financier, migratoire et environnemental.

Paradoxalement, on observe une démultiplication des mouvements d'intégration économique. Faut-il alors s'interroger sur la convergence ou non de ces mouvements ?

La mondialisation s'est avérée être un puissant moteur de production de richesse. A en croire Michel Beaud⁴, le produit mondial a connu au cours du siècle une croissance exceptionnelle : il est passé de 580 milliards de dollars en 1975 à 2500 milliards au milieu des années 1990, ce qui représente en moyenne 4500 dollars per capita. En plus, malgré le fait que depuis 1970, on parle de crise économique, force est de constater que les pays du capitalisme avancé sont entre trois et quatre fois plus riches aujourd'hui qu'à l'époque des Trente Glorieuses (1945-1975), années de forte croissance économique mondiale, à un moment où l'Etat - providence était omniprésent.

Jamais l'humanité n'a accumulé autant de biens matériels et de services à la fois quantitatifs et qualitatifs. On est dans un monde d'abondance céréalière où l'Amérique du Nord, l'Union Européenne et le Japon produisent assez de nourriture chaque année pour assurer un apport dépassant 3.000 calories par jour et par personne. Parallèlement, on assiste à une monétarisation de la production avec le développement de la spéculation financière comme base d'accumulation. Comment combattre la pauvreté avec le développement de cette option ? Surtout comment redéfinir les seuils de pauvreté sans se référer à l'unité monétaire telle que le dollar ?

Mais plus de la moitié de l'Humanité est marginalisée et privée des opportunités et des bienfaits de cette mondialisation alors que leurs zones de résidence regorgent de ressources naturelles importantes. Celle-ci s'est accompagnée d'inégalités et de pauvreté à grande échelle. Comment alors ne pas assister à des flux migratoires chaque jour grandissants du Sud vers le Nord, lorsque ce dernier vit dans l'opulence et le reste du monde dans la misère la plus abjecte ? Comment le Sud peut-il s'en sortir lorsque fuyant les faibles chances de réalisation, les ressources humaines les plus compétentes vont plutôt contribuer au développement du Nord ? Ainsi, nombreux sont, dans les pays du Sud, les analystes du développement qui sont choqués par la modicité des ressources consacrées à l'aide publique au développement (60 milliards de dollars) alors que près de 300 milliards de dollars sont versés au titre de l'aide aux producteurs du Nord, faussant ainsi la concurrence et l'équité, tout comme environ 900 milliards sont dépensés pour les besoins des armées.

L'extension et l'approfondissement de la pauvreté ne sont pas seulement une menace pour les pays en voie de développement et les pauvres, elle l'est aussi pour l'ensemble de l'Humanité. Le monde étant devenu largement intégré, la pauvreté ne peut être circonscrite dans un seul pays ou dans une seule région. D'où la nécessité impérieuse de la traiter comme un défi mondial à travers la réalisation des OMD.

¹ 54 pays, dont 20 en Afrique, sont plus pauvres aujourd'hui qu'en 1990 selon le RMDH 2003

⁴ Michel Beaud (1990), *Histoire du capitalisme de 1500 à nos jours*, édition du Seuil, Paris.

1.4. PORTEES ET LIMITES DES OMD

Les OMD sont des réponses aux principaux défis qui se posent à l'ensemble de la Communauté internationale. Ils révèlent le dualisme qui caractérise ce monde partagé d'une part, entre le désir de maintenir un système, certes générateur de richesses mais aussi de pauvreté et d'inégalités et, d'autre part, l'aspiration contradictoire de le combattre pour instaurer un monde nouveau, stable, débarrassé des maladies et de la pauvreté. Mais, ils révèlent surtout un changement d'appréciation. En effet, jusque-là, on a considéré la lutte contre la pauvreté comme un effet induit, le postulat étant que la pauvreté disparaîtra aussitôt que l'économie renouera durablement avec la croissance. Face à l'accentuation des défis et à la multiplication des échecs, on a admis que cette démarche comporte des limites. Devant l'ampleur que prend la pauvreté, pourquoi ne pas s'attaquer à ses causes profondes à travers des actions touchant les aspects caractéristiques de la pauvreté : la santé, l'alimentation, l'emploi, l'éducation etc. directement profitables aux pauvres ?

Il convient toutefois de souligner que les OMD s'inscrivent dans une logique d'économie de marché, qui, par définition, applique le principe d'exclusion par le prix qui veut que «*qui ne paie pas n'a pas*». On peut alors s'interroger, sur les limites des OMD. Avec moins d'Etat, comment assurer aux pauvres la couverture de leurs besoins fondamentaux si le mécanisme d'exclusion par les prix n'est pas remis en cause ? Comment alors attirer les investissements et créer des emplois ? N'y a-t-il pas de risque d'assister à une amplification du phénomène de la pauvreté ?

A cet égard, le Niger s'est engagé dans la lutte contre la pauvreté à travers l'application de la SRP et avec l'appui des Partenaires au développement. Une partie des programmes mis en œuvre est soutenue par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) et l'initiative PPTE.

L'appartenance du Niger au groupe des pays dits «*absolument prioritaires et prioritaires*» est révélatrice d'une part, de la gravité de sa situation économique et sociale et, d'autre part, de l'ampleur de la tâche à laquelle il doit s'atteler pour la réalisation des OMD. En effet, la marge de manœuvre de l'Etat dans la poursuite de ces objectifs s'avère étroite, car le Niger doit en même temps gérer des contraintes extérieures et faire face à des impératifs internes souvent contradictoires. En outre, le Niger doit, de concert avec les Partenaires au développement, fournir des efforts nécessaires à la mobilisation des ressources sans lesquelles l'atteinte des OMD serait illusoire.

1.5. LES FREINS A LA REALISATION DES OMD

Comment réduire la pauvreté dans un pays comme le Niger où les facteurs de production s'amenuisent de plus en plus, pendant que les considérations socio-culturelles et psychologiques exercent un poids considérable sur les capacités d'entreprendre et d'innover des populations ? La lutte contre la pauvreté est-elle compatible avec une insertion croissante de l'économie nigérienne à l'économie mondiale ?

Au-delà de l'insertion de l'économie domestique dans la sphère mondiale, au niveau interne, la réduction de la pauvreté suppose, entre autres la résolution du problème de la faim et de la malnutrition. La lutte contre la pauvreté impose aussi la valorisation des ressources humaines où l'éducation et la santé demeurent des axes prioritaires des politiques publiques. Cependant, la déliquescence des systèmes éducatif et sanitaire donne naissance à des interrogations sur la compatibilité entre l'objectif d'éducation et de santé pour tous et la tendance à la privatisation de ces domaines face à un secteur privé limité et confronté au faible niveau des revenus des ménages.

La croissance démographique constitue toujours un important défi à relever en rapport avec le développement durable du pays. Les besoins en financement pour compenser les charges provoquées par l'augmentation de la population entre en compétition avec les besoins en équipements, infrastructures et appuis au secteur productif.

S'agissant de l'environnement, la question essentielle est de savoir comment réguler l'accès aux ressources naturelles de plus en plus rares par rapport à une forte croissance démographique, tout en veillant à la préservation et à la restauration de ce potentiel ?

Par ailleurs, comment intensifier et développer les productions afin d'accroître les revenus et couvrir les besoins alimentaires et monétaires des populations ?

Les orientations et les actions inscrites dans le cadre de la SRP sont-elles appropriées et suffisantes pour enrayer la pauvreté et assurer la réalisation des OMD ?

Enfin, le Niger aura à lever les contraintes de financement pour la réalisation des OMD. Comment alors se procurer des ressources aussi importantes, dans un environnement régi par les règles du marché, sans aggraver sa dette extérieure ? Quelle est la marge de manœuvre du pays quand on sait que l'essentiel des ressources de financement des investissements publics provient de l'Extérieur ?

A cet égard, notons qu'au vu des caractéristiques contextuelles et socio-économiques du pays, il serait certainement plus profitable à des investisseurs d'orienter les ressources dans la spéculation boursière où les chances de profit sont beaucoup plus importantes que d'investir dans la production des biens matériels particulièrement dans un secteur industriel marqué par une faible performance (voir tableau n°23).

La faiblesse des indicateurs qui émaillent les secteurs sociaux, l'éducation et la santé notamment, ainsi que la faible productivité du secteur rural sont révélatrices des difficultés qui amenuisent le maximum de profit à tirer des opportunités qui s'offrent au Niger. L'analphabétisme et la malnutrition avec ses conséquences sur les capacités physiques et intellectuelles des individus participent de cette situation.

CHAPITRE 2. LE DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE

2.1. LA PAUVRETE ET LA FAIM

2.1.1.

La pauvreté

2.1.1.1. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement en rapport avec la pauvreté

L'engagement de la Communauté internationale à promouvoir le bien être des personnes et à réduire la pauvreté constitue l'objectif visé. Ainsi, s'agissant de la pauvreté, il est libellé ainsi :

Objectif 1 :	Réduire l'extrême pauvreté
Cible 1 :	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour
Indicateurs :	La proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour.

Les caractéristiques de la pauvreté au Niger sont présentées ainsi : (Source : ENBC 1993 et SRP 2002)

- 63% de la population est pauvre et 34% extrêmement pauvre ;
- 86% des pauvres sont en milieu rural dont 36% d'extrêmement pauvres ;
- le niveau de pauvreté atteint 52% en milieu rural contre 26% en milieu urbain ;
- l'incidence (P_0) de la pauvreté est respectivement de 0,66 en milieu rural contre 0,52 en milieu urbain ;
- la profondeur (P_1) de la pauvreté est respectivement de 0,225 en milieu rural contre 0,181 en milieu urbain ;
- le degré de gravité (P_2) de la pauvreté est respectivement de 0,104 en milieu rural contre 0,084 en milieu urbain.

Les différents Rapports Mondiaux sur le Développement Humain publiés depuis 1990 par le PNUD, situent toujours le Niger au bas de l'échelle en terme de classement selon l'indice du développement humain (IDH). Cette position est la traduction de l'état de sous-développement du pays et de l'ampleur de la pauvreté qui touche les populations.

Les études et enquêtes¹ sur la pauvreté qui ont été réalisées ont permis, pour la première fois, de connaître l'ampleur, la profondeur et la sévérité de la pauvreté monétaire ainsi que sa répartition au Niger. Mais la pauvreté n'a pas seulement un caractère monétaire. Elle a aussi une dimension humaine mesurée par l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH) qui met en évidence les aspects liés aux manques et déficits affectant la vie humaine.

¹ Il s'agit entre autres de : l'Enquête sur le Budget et la Consommation des ménages (1989-1990 et 1992-1993), le Profil de la Pauvreté de 1994, les Enquêtes Permanentes de Conjoncture Economique et Sociale (EPCES 1994 et 1995), l'Enquête Nationale sur le Secteur Informel (ENSI, 1995), les enquêtes à Indicateurs Multiples (1996 et 2000), le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2001 et l'enquête qualitative sur la perception de la pauvreté par les populations en 2001.

2.1.1.2. Le Développement Humain : IDH et ISDH

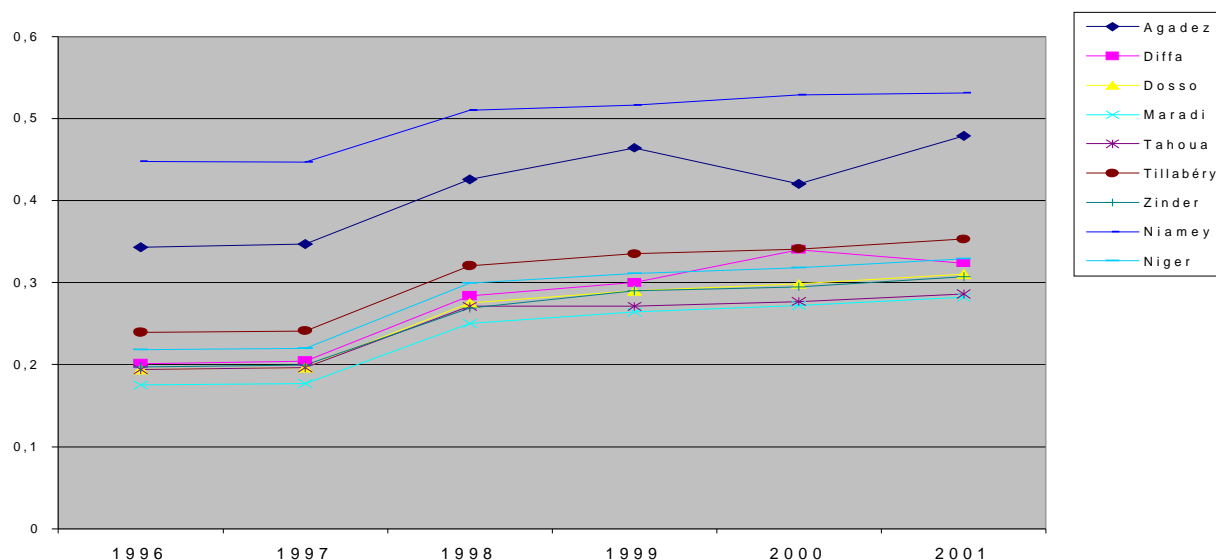
L'Indice du Développement Humain (IDH) est un indicateur composite qui regroupe l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le niveau de revenu (PIB/habitant). L'Indice Sexospécifique du Développement Humain (ISDH) tient compte de la dimension genre des composantes de l'IDH. Le tableau n° 1 et le graphique n°1 présentent l'évolution de l'IDH de 1996 à 2001.

Tableau n°1 : Evolution de l'IDH des différentes régions du Niger de 1996 à 2001

Régions	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Agadez	0,343	0,347	0,426	0,464	0,470	0,479
Diffa	0,201	0,204	0,284	0,300	0,340	0,324
Dosso	0,194	0,196	0,275	0,290	0,298	0,310
Maradi	0,175	0,177	0,250	0,264	0,272	0,282
Tahoua	0,194	0,196	0,271	0,271	0,277	0,286
Tillabéri	0,239	0,241	0,320	0,335	0,341	0,353
Zinder	0,197	0,199	0,269	0,290	0,295	0,307
Niamey	0,448	0,447	0,510	0,516	0,529	0,531
Niger	0,218	0,220	0,299	0,311	0,318	0,329

Source : RNDH1996 à 2000 pour les IDH1996 à 1999 et calculs effectués à partir des données issues de l'enquête démographique et santé (1998) et l'annuaire statistique du Ministère de l'Education de base(2001) pour les IDH2000 et 2001.

Graphique 1: Evolution de l'IDH des différentes régions du Niger de 1996 à 2001



Source: Graphique construit à partir des données du tableau n° 1.

Selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2003, la valeur de l'IDH de l'année 2001 du Niger est de 0,292 contre 0,329 dans le présent Rapport, soit une différence de 0,037 point qui s'explique sans doute par les différences de sources et années de référence des données statistiques. Malgré cette légère amélioration par rapport à la valeur de l'IDH figurant dans le RMDH, le rang du Niger dans le classement des pays ne varierait pas car l'IDH du pays immédiatement classé avant le Niger, notamment du Burkina Faso, est de 0,330.

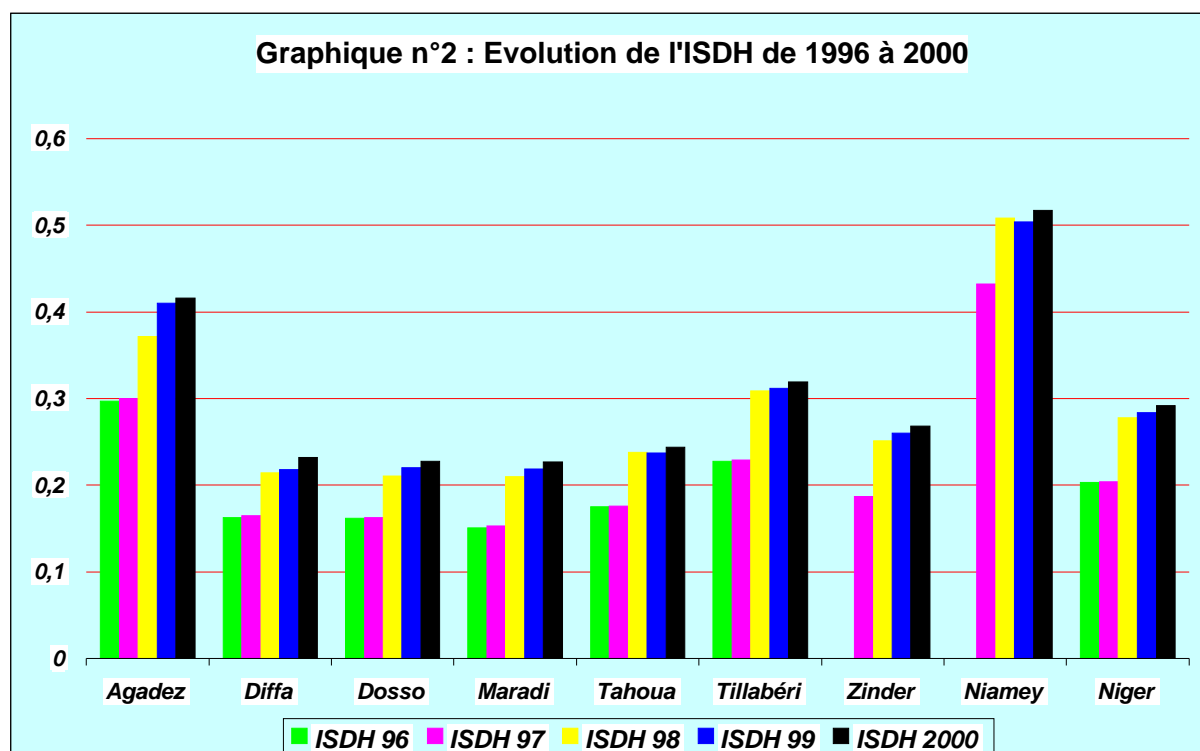
L'IDH calculé ici est passé, au niveau national, de 0,218 en 1996 à 0,329 en 2001, soit un accroissement annuel moyen d'environ 10%. Malgré cette légère amélioration, il demeure très faible. Ce qui montre que le chemin à parcourir vers la réalisation des OMD reste encore long et pourrait compromettre ainsi tout espoir de parvenir à un développement humain durable à moyen terme. L'IDH calculé selon les régions présente d'importantes disparités sur la période (1996-2001) ; seule la région de Niamey a, depuis 1998, un niveau d'IDH supérieur à 0,500; les régions de Maradi et de Tahoua réalisent les plus faibles indices, tandis que celle d'Agadez a un indice plus confortable que la moyenne nationale.

L'ISDH qui se calcule sur la base des mêmes données que l'IDH permet d'appréhender les inégalités entre hommes et femmes. Le tableau n° 2 et le graphique n° 2 ci-dessous montrent son évolution de 1996 à 2000. Le calcul de l'ISDH pour l'année 2001 n'a pas été fait en raison de la non disponibilité des données.

Tableau n° 2: ISDH par région de 1996 à 2000.

	ISDH 96	ISDH 97	ISDH 98	ISDH 99	ISDH 2000
Agadez	0,297	0,300	0,372	0,410	0,416
Diffa	0,163	0,165	0,214	0,218	0,232
Dosso	0,162	0,163	0,211	0,220	0,228
Maradi	0,151	0,153	0,210	0,219	0,227
Tahoua	0,175	0,176	0,238	0,237	0,244
Tillabéri	0,228	0,229	0,309	0,312	0,319
Zinder	0,187	0,187	0,251	0,260	0,268
Niamey	0,435	0,432	0,508	0,504	0,517
Niger	0,203	0,204	0,278	0,284	0,292

Sources : Rapports nationaux sur le développement humain (1996-2001)



Source : Graphique construit à partir des données du tableau n° 2.

Le faible niveau de l'ISDH national révèle de fortes inégalités sociologiques¹ entre hommes et femmes. Tout comme pour l'IDH, les ISDH les plus élevés sont réalisés dans les régions de Niamey et d'Agadez et les plus faibles dans la région de Maradi.

Quelle que soit la région retenue, on note une amélioration de l'ISDH (voir graphique ci-dessus) mais elle demeure très insuffisante pour révéler une véritable prise en compte du genre dans les politiques de développement. C'est, du reste, ce que confirme l'écart croissant entre IDH et ISDH. D'une façon générale, l'écart entre l'IDH et l'ISDH s'est creusé dans toutes les régions, traduisant ainsi une marginalisation croissante des femmes. Ce phénomène est plus prononcé dans les régions de Diffa et de Dosso. **Un renforcement de la politique de promotion de la femme dans toutes ses dimensions est donc plus qu'indispensable.**

Tableau n°3 : Ecarts entre l'IDH et l'ISDH par région en 1996, 1998 et 2000.

	Ecart 1996	Ecart 1998	Ecart 2000
Agadez	0,013	0,054	0,054
Diffa	0,038	0,070	0,108
Dosso	0,032	0,064	0,070
Maradi	0,024	0,040	0,045
Tahoua	0,019	0,033	0,033
Tillabéri	0,011	0,011	0,022
Zinder	0,010	0,018	0,027
Niamey	0,013	0,002	0,012
Niger	0,015	0,021	0,026

Source : Tableau construit à partir des données des tableaux n°1 et n° 2.

2.1.1.3. La pauvreté monétaire

Près de 2 nigériens sur 3 sont pauvres, plus de 4 pauvres sur 5 vivent en milieu rural et 3 pauvres sur 4 sont des femmes au foyer et des inactifs

Les seuils de pauvreté monétaire, correspondants à une couverture minimale des besoins journaliers d'une personne, ont été évalués lors des enquêtes sur le budget et la consommation des ménages à 205 FCFA en milieu urbain et à 137 FCFA en milieu rural. Les seuils d'extrême pauvreté y seraient respectivement de 50 000 et 35 000 FCFA par an. Ainsi, selon les résultats de ces enquêtes, 63% de la population nigérienne se situe en dessous du seuil de pauvreté et 34% en dessous du seuil d'extrême pauvreté. Depuis 1993 aucune enquête de ce type n'a été réalisée. **Cependant, la réduction du PIB réel par habitant de 1,4% par an entre 1990 et 2000 permet de penser que la pauvreté monétaire s'est accentuée, d'autant plus qu'en période de récession ou de faible croissance, ce sont généralement les plus faibles qui paient le plus lourd tribut.** Par ailleurs, avec la dévaluation du FCFA de 50% intervenue en 1994, le seuil de pauvreté devrait être réévalué pour tenir compte de cette donne monétaire de grande ampleur.

L'ampleur de la pauvreté au niveau national cache des disparités selon le milieu. En milieu urbain, l'incidence de la pauvreté est plus importante dans le secteur informel, y compris chez les chômeurs et les sans emplois. En milieu rural, les ménages les moins touchés par la pauvreté sont ceux dont le chef de famille est salarié, petit commerçant, grand agriculteur et éleveur ou retraité. Mais, ces catégories ne représentent qu'un très faible pourcentage de la population rurale.

¹ Expression utilisée dans le RMDH 1995 consacré au genre.

La proportion des pauvres en milieu urbain est de 52% contre 66% en milieu rural. Cependant 86% des pauvres dont 36% des personnes considérées comme extrêmement pauvres vivent en milieu rural. Par ailleurs, les réalités de la pauvreté sont différemment vécues selon les milieux. En effet, bien que la pauvreté soit un phénomène largement partagé en milieu rural, les solidarités familiales contribuent à en atténuer les formes extrêmes tandis que l'individualisme et la rupture des solidarités familiales accentuent l'exclusion et la marginalisation en milieu urbain.

Tableau n°4: Indices de pauvreté et contribution à la pauvreté par lieu de résidence

	Population %	Indices de pauvreté			Contribution à la pauvreté nationale P ₀	Nombre de pauvres
		P ₀	P ₁	P ₂		
Milieu urbain	16,6	0,52	0,181	0,084	13,65	714 000
Niamey	5,94	0,42	0,134	0,060	3,95	207 000
Autres villes	10,65	0,58	0,207	0,098	9,70	507 000
Milieu rural	83,40	0,66	0,225	0,104	86,35	4 514 000
Niger	100,00	0,63	0,217	0,101	100,00	5 228 000

Source : EBC 1990-1993.

Au plan national, la profondeur de la pauvreté est de 0,217 et la sévérité de 0,101. La profondeur et la sévérité de la pauvreté présentent les mêmes disparités : en milieu urbain la profondeur est de 0,181 contre 0,225 en milieu rural ; la sévérité en milieu urbain et en milieu rural est respectivement de 0,084 et de 0,106. Beaucoup plus marquée en milieu rural, la pauvreté affecte moins les hommes que les femmes, notamment les femmes au foyer et les inactifs à hauteur de 75%. Il faut cependant souligner que la pauvreté rurale alimente dans une certaine mesure la pauvreté urbaine à travers l'exode rural. Ce qui implique que la lutte contre la pauvreté en milieu urbain nécessite la prise en compte de ses racines rurales et qu'une lutte contre la pauvreté en milieu rural a des répercussions sur le niveau de pauvreté en milieu urbain

3 régions sur 8 abritent les 2/3 des pauvres

Selon l'Enquête Budget Consommation de 1989-1990 et 1992-1993, ce sont les régions de Tillabéri, Dosso et Maradi avec respectivement 80%, 76% et 65% de populations pauvres qui abritent les deux tiers des pauvres au niveau national. Elles sont également celles où la sévérité de la pauvreté est la plus prononcée. La situation a certainement beaucoup évolué depuis 1993. Seule une enquête d'envergure nationale permettrait de révéler la nouvelle physionomie des régions en matière de pauvreté.

Une dégradation croissante de l'emploi moderne qui a pour corollaire une informalisation croissante de l'économie.

A la faveur du boom de l'uranium de nombreux emplois ont été créés dans le secteur moderne. Le retournement du marché de l'uranium au début des années 1980 et la crise économique et financière qui s'en est suivie ont considérablement affecté le marché de l'emploi. Malheureusement, les réformes économiques entreprises depuis 1982 n'ont pas pu inverser la tendance. De 1979 à 1985, les effectifs des employés des secteurs privé et semi-étatique sont passés de 36 256 à 22 802 soit une baisse de 37% en l'espace de 6 ans. A partir de 1986, on observe une timide reprise mais on n'atteindra jamais le niveau de 1979¹. Les plus fortes pertes d'emplois ont été enregistrées dans les secteurs des BTP et de l'industrie. Dans le secteur public, de nombreux départs de volontaires qualifiés dans le cadre du Programme d'Appui à l'Initiative Privée et à la Création d'Emploi, loin de contribuer à la résolution du chômage, se sont traduits en de véritables problèmes sociaux.

Encadré n°2 Place du secteur informel au Niger

Les "laissés pour compte" du secteur moderne se réfugient dans le secteur informel qui devient le plus grand pourvoyeur d'emplois à faible rémunération. Selon l'Enquête Nationale sur le Secteur Informel réalisée en 1995, le secteur non structuré assurait 247 293 emplois rémunérés à cette date. Si l'on y ajoute les emplois partiels dus aux activités artisanales temporaires, saisonnières ou domestiques, les effectifs seraient de 847 872 soit presque autant que la population active. Ainsi, le secteur informel aura joué un rôle important d'amortisseur de la crise économique et sociale.

¹ Ces données proviennent de l'Annuaire Statistique, "Séries Longues", Direction de la Statistique et de la Démographie, 1991.

De fortes disparités entre hommes et femmes

Malgré l'absence de données désagrégées par sexe dans les principales enquêtes menées, des enquêtes secondaires ont fait ressortir qu'au Niger la pauvreté touche beaucoup plus les femmes que les hommes. L'Enquête Permanente de Conjoncture Economique et Sociale (EPCES, 1995) a mis en évidence de fortes disparités entre hommes et femmes au niveau du revenu et donc de la dépense. A partir des résultats de cette enquête, le RNDH 2000 a calculé les écarts de revenus selon le genre aux niveaux national et régional. L'écart se situe à 175 au niveau national en 1999 et varie de 23 à 727 au niveau régional à la même date. Le plus grand écart de revenus entre hommes et femmes s'observe dans les régions de Dosso, Agadez, Niamey et Tillabéri (cf. tableau n°5).

Tableau n°5 : Evolution des revenus par régions de 1997 à 1999 selon le Genre*

	Revenu 1997			Revenu 1998			Revenu 1999		
	Masculin	Féminin	Ensemble F/M	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Agadez	1286	648	1214	1334	672	1259	1408	710	1329
Diffa	939	713	914	973	739	948	1028	781	1001
Dosso	1249	585	785	1295	606	814	1367	640	860
Maradi	576	553	572	598	573	594	631	605	627
Tahoua	638	617	638	662	640	662	699	676	699
Tillabéri	1236	793	1197	1282	822	1241	1353	868	1285
Zinder	529	449	522	549	465	541	579	491	571
Niamey	1791	1224	1721	1857	1269	1785	1960	1340	1884
Niger	806	647	795	836	671	824	883	708	870

Source : 4^{ème} RNDH – Niger, an 2000

(*) Les données brutes correspondent aux dépenses des ménages issues de l'enquête permanente de conjoncture économique et sociale (EPCES, 1995). Celles-ci ont été corrigées et calées sur le PIB à partir des indices de prix à la consommation régionaux (IRPC). Pour la méthode, voir RNDH 2000 pages 108 et 109.

Cette inégalité reflète, entre autres, une faible diversification des sources de revenu des femmes et leur confinement aux travaux domestiques.

2.1.1.4. La pauvreté humaine

L'indice de Pauvreté Humaine (IPH) se concentre sur la longévité, l'instruction et les conditions de vie décentes. Il utilise ces aspects sous l'angle de manques. Ainsi, l'Indice de Pauvreté Humaine mesure le nombre de personnes victimes de la pauvreté humaine, à savoir le pourcentage d'analphabètes, le pourcentage d'individus privés d'accès à l'eau potable, aux services d'assainissement et de santé, celui des individus risquant de décéder avant l'âge de 40 ans et enfin celui des enfants de moins de 5 ans souffrant de la malnutrition liée à une insuffisance pondérale.

Tableau n°6 : Evolution de l'IPH par régions de 1997 à 2001.

	IPH 1997	IPH 1998	IPH 1999	IPH 2000	IPH 2001
Agadez	49,12	54,19	39,24	50,49	44,9
Diffa	63,54	68,71	60,41	54,91	65,5
Dosso	64,83	70,90	62,31	62,85	66,7
Maradi	64,62	69,75	62,15	62,66	66,5
Tahoua	64,21	70,57	64,64	61,51	69,6
Tillabéri	62,77	69,92	60,30	63,75	65,4
Zinder	62,70	68,23	58,12	59,31	63,0
Niamey	30,06	30,93	30,56	30,83	30,9
Niger	64,31	66,73	62,16	62,81	63,3

Source : RNDH 2000 pour les IPH 1997, 1998, 1999 et calculs effectués à partir des données issues de l'enquête démographique et santé (1998) et l'annuaire statistique du Ministère de l'Education de base (2001) pour les IPH 2000 et 2001.

Au niveau national, l'IPH, après une baisse d'environ 2,5 points de 1997 à 1998, s'est stabilisé autour de 62,7% en moyenne sur la période 1999-2001. En 2001, il est de 63,3% alors qu'il s'établit à 61,8% selon le RMDH 2003. Il faut cependant souligner que les données qui ont servi au calcul de l'IPH dans le RMDH se réfèrent à la dernière année disponible qui varie d'une composante à l'autre. Dans tous les cas, que ce soit 62,7% ou 61,8%, ce qui importe de mettre en relief est le niveau très élevé de pauvreté humaine dans le pays, situation qui est par ailleurs corroborée par un IDH très faible.

Au niveau régional, on observe de fortes disparités avec une pauvreté humaine de faible ampleur dans les régions de Niamey et d'Agadez. Mis à part la région de Niamey où on note une relative stabilité, pour toutes les autres régions, l'IPH a connu d'importantes fluctuations entre 1997 et 2001. D'une année à l'autre, ces variations posent le problème de la fiabilité des données ayant servi aux calculs de l'indicateur.

2.1.2. LA FAIM

2.1.2.1. LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT EN RAPPORT AVEC LA FAIM

Concernant la faim les objectifs fixés sont formulés ainsi :

Objectif 1 :	Réduire la faim
Cible 2 :	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population souffrant de la faim
Indicateurs :	Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale

Malgré les efforts entrepris pour accroître la production agricole, la faim reste présente au niveau d'une bonne partie de la population. La malnutrition est toujours présente dans la plupart des régions. Une des conséquences réside dans le fait que 41% des enfants de moins de 3 ans présentent une insuffisance pondérale avec un taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans atteignant 280‰.

2.1.2.2. La sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est une préoccupation politique permanente au Niger. Elle se définit comme la capacité des particuliers et des ménages à satisfaire, à tout moment, leurs besoins alimentaires de base grâce à la production familiale, au marché national ou aux importations¹. L'analyse de la sécurité alimentaire traite de l'offre et de toute une série de facteurs qui influent sur la demande de nourriture. Aussi, la politique de sécurité alimentaire part-elle du principe que la pauvreté ou l'insuffisance de la demande résultant de la faiblesse du pouvoir d'achat est à l'origine même de la malnutrition. En tant qu'objectif politique, la sécurité alimentaire suppose que les pouvoirs publics ne se préoccupent pas seulement de la production alimentaire, mais prennent également tout un ensemble de mesures en vue d'aider les populations urbaines et rurales à accroître leurs revenus et à bénéficier d'une source d'approvisionnement permanente et fiable.

Au Niger où 86,4% des pauvres vivent en milieu rural, l'Agriculture demeure, sans doute, au cœur de la problématique de la sécurité alimentaire. C'est pourquoi, le mil, le sorgho et le niébé ont toujours été des cibles privilégiées de la politique de sécurité alimentaire. Or, le taux de croissance annuel a été estimé à 2% en moyenne sur la période 1990-2000² pendant que la croissance démographique se

¹ Carl K. Eicher, Points stratégiques de la lutte contre la faim et la pauvreté en Afrique, in Stratégie pour un nouveau développement en Afrique, Economica, Paris, 1980, pp231-262.

² PDSE 2001

situait à un taux égal à 3,3%, illustrant ainsi une baisse continue de la production alimentaire par habitant d'environ 1,3% par an, ce qui par ailleurs corrobore la baisse de 1,4% du PIB réel par habitant durant la période.

Cette situation traduit l'incapacité du secteur à trouver des réponses aux questions qui lui sont posées. Il s'agit notamment des questions portant sur :

- la diversification et d'intensification des productions ainsi que de l'accroissement de la productivité agricole ;
- la satisfaction des besoins alimentaires croissants des populations ;
- la création d'emplois pour les jeunes en milieu rural ;
- l'accroissement des revenus des ménages et
- la réduction de la pénibilité du travail en milieu rural des femmes en particulier.

Toutes choses qui conditionnent l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et la réduction de la pauvreté des 86,4% des pauvres du Pays.

Le tableau 21A montre, assez bien, les difficultés qu'éprouve l'agriculture nigérienne à couvrir les besoins alimentaires des populations. En effet, seules les années 1992, 1994 et 1998 présentent un bilan céréalier positif situé respectivement à 183,8, 162,3 et 212,9 milliers de tonnes. Les autres années accusent un bilan céréalier négatif atteignant -117,7 milliers de tonnes en 1996.

Ainsi, le pays reste soumis à une dépendance accrue vis-à-vis des importations vivrières et de l'assistance alimentaire internationale. A cet égard, les importations de céréales se sont accrues pour atteindre 240.000 tonnes en 1998 et 345.000 tonnes en 2000. Il y a lieu de prendre en compte les effets produits par les déficits successifs qui imposent, à cette occasion, le recours aux réserves de sécurité pour compenser les pénuries alimentaires.

Le contexte actuel reste caractérisé par une instabilité chronique d'une production incapable de satisfaire les besoins alimentaires de la population, et, elle même, marquée par une forte croissance démographique.

C'est donc par une profonde restructuration du secteur rural qui abrite la majorité des pauvres, conduite à travers **une stratégie de croissance agricole durable** qu'il serait possible de relever les défis de la croissance et de trouver, avec beaucoup plus de certitude, les réponses aux questions de réduction de la pauvreté et les voies de réalisation des OMD.

Encadré n°3 : Groupes et Zones à risque d'insécurité alimentaire

A partir d'une enquête effectuée dans le cadre du Programme Complet de Sécurité Alimentaire (PCSA), les groupes et les zones à risque d'insécurité alimentaire ont été identifiés.

Sept groupes au total ont été déterminés sur la base des principales causes d'insécurité (insuffisance de disponibilités alimentaires et d'accessibilité physique aux éléments, moindre accessibilité aux aliments par faiblesse des revenus, insuffisance d'aliments protéiques, lipidiques ou riches en vitamine A, insuffisance des moyens d'exploitation agricole, éducatifs et sanitaires). Il s'agit des groupes ci-après :

* Les petits agriculteurs vivant en autoconsommation avec de petites exploitations sur de mauvaises terres ne permettant pas de produire et stocker les quantités de céréales pour faire vivre leurs familles ;

* Les petits éleveurs ne pratiquant que l'élevage transhumant dont les animaux, petits ruminants surtout, ne totalisent pas 3 unités de bétail tropical (UBT) par personne ;

* Les bergers qui, ayant perdu leurs troupeaux (suite à la sécheresse ou aux maladies) se sont retrouvés comme gardiens de petits troupeaux (petits ruminants). Le salaire n'étant que "saisonnier", il ne peut faire vivre une famille ;

* Les agro-pasteurs, pasteurs en voie de sédentarisation n'ayant ni suffisamment de produits de bétail à vendre, ni suffisamment de terres non encore productrices ou terres marginales pour s'auto suffire en céréales. On les trouve notamment parmi les groupes Peuhl, Toubou, Touareg ;

* Les femmes, chefs d'exploitation agricole, dont le cumul des tâches ménagères, maternelles et productives ne permet pas de consacrer suffisamment de temps pour la préparation des terres au moment des pluies ;

* Les familles paysannes nombreuses (10 personnes et plus) ayant trop d'enfants en bas âge qui pâtiront du manque de soins et de nourriture, ainsi que les familles pauvres qui disposent généralement de revenus trop faibles et aléatoires ;

* Les individus, généralement femmes enceintes, allaitantes et les enfants de moins de 5 ans, physiologiquement fragiles, souvent atteints de malnutrition protéino-énergétique ou de carences en micro nutriments (anémies, avitaminoses) détectés ou non par les dépistages médicaux.

A partir de 4 critères considérés comme particulièrement illustratifs et de fiabilité acceptable (indicateur de vulnérabilité de la population, indicateur santé, indicateur du niveau de production céréalière par habitant et indicateur de variabilité de la production céréalière), 27 départements ont été reconnus vulnérables à des degrés plus ou moins importants :

* Neuf départements à très fort taux de vulnérabilité:

Arlit, Tchirozérine, Diffa, Maïné-Soroa, N'guigmi, Ouallam, Tchinta-Baraden, Loga et Gouré.

* Neuf départements à taux de vulnérabilité moyen:

Bilma, Dakoro, Guidan-Roundji, Tessaoua, Kollo, Zone Urbaine de Niamey, Tahoua, Magaria et Tanout.

* Neuf départements à taux de vulnérabilité moindre:

Mayahi, Filingué, Téra, Tillabéri, Mirriah, Birni-N'Konni, Illéla, Keïta et Matamèye.

2.1.2.3. La situation nutritionnelle

L'insécurité alimentaire est la principale source de la détérioration continue de l'état nutritionnel des populations surtout en milieu rural. Les statistiques de 1998 et 2000 font ressortir que 41% des enfants vivent dans un état de malnutrition chronique et 20% de malnutrition aiguë sévère. Cette situation est liée aussi bien au lieu de résidence qu'au niveau d'éducation de la mère. En effet, à Niamey 25% des enfants accusent un retard de croissance, 8% souffrent de malnutrition chronique contre respectivement 43% et 21% en milieu rural¹. On verra plus loin que l'amélioration de l'état de malnutrition dépend également du niveau d'éducation de la mère.

De 1985 à 2000, plusieurs études ont été réalisées en vue d'apprécier l'état nutritionnel des populations nigériennes. Il s'agit entre autres de l'Enquête Mortalité-Morbidité réalisée en 1985, deux Enquêtes Démographiques et de Santé (EDSN-I et II) menées respectivement en 1992 et 1998, deux Enquêtes Nationales sur la prévalence du goitre en milieu scolaire en 1994 et 1998 et deux Enquêtes à Indicateurs Multiples (MICS 1 et 2) en 1996 et 2000. Les conclusions de ces différentes enquêtes convergent et montrent que la situation nutritionnelle des populations nigériennes est des plus précaires. Elles confirment que la malnutrition protéino-énergétique (MPE), l'hypovitaminose A et les anémies nutritionnelles liées au fer et à la carence en iode, constituent des problèmes majeurs de santé publique au Niger. La malnutrition rend les individus, en particulier les enfants, plus vulnérables aux maladies. Elle entraîne la mort chez les enfants et peut laisser des séquelles psychomotrices chez les survivants. Une grande partie de la malnutrition est liée à la pauvreté. Ce sont, en effet, les ménages pauvres qui souffrent beaucoup plus d'un apport insuffisant de protéines et d'oligo-éléments.

¹ Cf la synthèse de la SRP 2003.

Comme on peut le constater, la pauvreté est un phénomène multidimensionnel et très complexe. Il s'explique certes, par les indicateurs présentés ci-dessus, mais aussi par le niveau d'éducation des populations, par leur état sanitaire et leur accès aux soins de santé essentiels et par l'environnement dans toutes ses dimensions.

2.2. L'Education

2.2.1. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement en rapport avec l'Education

Tels que formulés les objectifs sont les suivants :

Objectif 2 :	Garantir à tous une éducation primaire
Objectif 3 :	Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
Cible 3 :	D'ici l'an 2015 donner à tous les enfants garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires
Cible 4 :	Eliminer la disparité entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires d'ici 2005 si possible et, à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard
Indicateurs :	TBS global et TBS garçons

Les débats théoriques et les travaux de recherche empiriques en croissance endogène ont mis en évidence l'impact des investissements en capital humain, notamment dans l'éducation et la santé, sur la croissance économique. En mettant l'accent sur ces aspects, les autorités s'attaquent donc directement à certaines causes majeures de la pauvreté.

Les investissements en capital humain, notamment dans l'éducation et la santé ont un impact certain sur la croissance économique.

Le Niger figure encore parmi les pays à niveau d'éducation primaire le plus faible du monde. En terme de taux net de scolarisation, en 2000-2001 selon le RMDH 2003, le niveau était de 30% contre 36% au Burkina Faso, 43% au Mali et 58% au Tchad. La faiblesse du taux de scolarisation primaire s'explique par des problèmes d'offre et de demande. Dans un tel contexte, les autres niveaux d'enseignement ne peuvent qu'enregistrer une faible fréquentation. On peut ainsi affirmer que les faibles niveaux des indicateurs d'éducation contribuent, dans une grande mesure, à tirer l'IDH du Niger vers le bas.

2.2.2. Les formes de l'éducation

Selon Malam Maman¹, trois formes peuvent être identifiées dans le système éducatif : l'éducation formelle, l'éducation non formelle et l'éducation informelle.

1) *L'éducation formelle* est constituée par le système éducatif qui commence de l'école primaire aux plus hautes spécialisations universitaires. Elle représente une scolarisation à temps plein et se prête à un financement, une gestion et une planification centralisée. Elle va de l'enseignement primaire à l'enseignement universitaire.

¹ Thèse Université Clermont Ferrant Novembre 2002.

Au Niger, le système éducatif formel se compose des enseignements préscolaire, primaire, secondaire (général, technique et professionnel) et du supérieur (général, technique et professionnel). Ces enseignements sont dispensés par des établissements privés et publics.

2) **L'éducation non formelle** quant à elle, concerne tous les autres modes d'apprentissage, quels que soient l'âge, la méthode, et le lieu. Il s'agit surtout de l'éducation extra scolaire continue,...Au Niger, l'éducation non formelle se rapporte à l'alphabétisation des adultes, aux écoles coraniques et celle des centres de formation en développement communautaire. On y inclut également l'éducation spécialisée qui concerne les écoles des déficients visuels, et les écoles des malentendants.

3) **L'éducation informelle** elle, se rapporte à la formation sur le tas et aux externalités positives produites par les deux précédentes formes d'éducation. C'est l'exemple de l'apprentissage dispensé par la famille et la société, les informations véhiculées par les moyens de communication. Elle est volatile et se prête difficilement à une analyse statistique.

2.2.3. L'ANALYSE DE LA SITUATION DE L'EDUCATION

2.3.3.1. L'éducation formelle

a) L'enseignement du cycle base 1

Les actions entreprises dans le secteur de l'éducation à travers le temps visent à relever deux grands défis, à savoir : la démocratisation (accès et équité) et la pertinence (amélioration de la qualité de l'enseignement).

Tableau 7 - Evolution du taux brut de scolarisation par région (%)

Régions	1995-96	1997-98	1999-2000	2002-2003
Agadez	38,5	41,2	43,2	46,3
Diffa	27,7	29,1	30,7	39,3
Dosso	27,7	29,7	36,8	52,2
Maradi	24,3	25,3	30,7	45,5
Niamey	99,5	100,0	99,9	94,9
Tahoua	26,5	27,5	29,5	40
Tillabéry	22,9	23,7	28,9	43
Zinder	21,2	21,5	23,6	32,9
Urbaine	52,9	51,4	50,9	X
Rurale	21,6	22,8	27,8	X
Ensemble	29,5	30,3	34,1	45,4

Source : -Annuaire statistique de l'éducation DEP/MEN/2000
-Rapport d'indicateurs pour le Pilotage de l'éducation de base

A l'indépendance, le Niger avait un TBS primaire de 3,6%. Les difficultés à promouvoir l'éducation étaient déjà visibles à partir des années 1960. En effet, les programmes de développement du secteur et le plan triennal intérimaire 1961-1964, proposaient de porter le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire à hauteur de 30% en 1964 ! Cet objectif s'est avéré irréaliste au regard du contexte social de l'époque, où les parents étaient très réticents¹ à envoyer leurs enfants à l'école, malgré la gratuité de l'enseignement et le prestige dont jouissaient les enseignants. Il a fallu attendre 32 ans plus tard pour y parvenir (en 1996-97, avec 30,1%). Cette évolution lente va se poursuivre, pour situer le TBS à seulement 41,7% en 2001-2002. Il en résulte que le Niger n'assure l'instruction qu'à un nombre limité de ses enfants.

¹ Cette réticence à la fréquentation de l'école s'observe encore de nos jours dans certaines contrées du Niger.

Des disparités s'observent entre les différentes régions du pays : en 2002, alors qu'il est de 48% en milieu urbain, le TBS en milieu rural se situe à 27,8%. On observe les mêmes disparités dans le développement de l'éducation au plan sous-régional². Citons, entre autres :

- la région d'Agadez, où Bilma affiche un TBS de 102,7%, alors que Tchirozérine n'est qu'à 21,8% ;
- la région de Tahoua où Tchintabaraden et Abalak affichent un TBS de 85%, alors que Bouza et Madaoua ne sont respectivement qu'à 28,5% et 29,5% ;
- la région de Dosso, où Loga affiche un TBS de 72,1%, alors que le Boboye n'est qu'à 34,6%.

Tableau n° 8: disparité du TBS suivant les régions en 2002 (%)

AGADEZ		TAHOUA		DOSSO	
Bilma	Tchirozérine	Tchintabaraden	Bouza	Loga	Boboye
102,7	21,8	85	28,5	72,1	34,6

Les effectifs globaux du primaire sur la période 1996-2003 sont passés de 464 267 à 857 592 élèves, soit une augmentation absolue de 393 325 élèves, au rythme de 10.83% par an. C'est entre 2000/2001 et 2001 /2002 que l'accroissement a été le plus important (supérieur à 13%)¹. Cet effort est à mettre au compte de la campagne nationale de sensibilisation menée en vue d'accélérer la scolarisation au Niger.

Il est important de souligner que près des 2/3 des écoles primaires en zones rurales n'offrent pas toujours de cycle complet de scolarisation pour de multiples raisons : insuffisance d'enseignants, défections, longs trajets à parcourir pour se rendre à l'école, situation économique des ménages, etc.

Dans la zone pastorale les questions nutritionnelles des élèves se posent encore avec plus d'acuité. La création et la gestion des cantines scolaires restent toujours des problèmes épineux à résoudre. Ces questions participent dans beaucoup de cas, à la défection des classes.

En considérant le genre, on observe que sur la période 1996/2003, l'effectif de filles a augmenté plus rapidement (au rythme moyen de 11,8%) que celui de garçons (10,2%), traduisant ainsi l'attention particulière portée ces dernières années à la scolarisation de la jeune fille, à travers des actions conjointes de l'Unicef, du Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) des ONGs et autres partenaires de l'éducation.

Sur la période 1994-2000, le ratio élèves par enseignant au primaire est d'environ 40 élèves. Ce ratio, relativement élevé, s'explique par un décalage entre le taux de progression de l'effectif des élèves (6%) et celui du personnel enseignant (4,5%). Par ailleurs, la mise à la retraite « anticipée » d'un grand nombre d'enseignants de carrière a créé un vide que les Autorités tentent de combler par le recours aux volontaires de l'éducation, aux appelés du service civique et aux contractuels, qui représentent aujourd'hui plus de 50% de l'effectif des enseignants. Cette orientation aura certainement des conséquences négatives sur la qualité de l'enseignement alors que dans sa composante qualité, un des objectifs du PDDE consiste à améliorer les performances des apprenants. Notons à cet égard, que la formation dispensée dans les Ecoles normales comporte des lacunes notamment l'inadéquation des formations offertes par rapport aux exigences de terrain.

En matière d'infrastructures, le nombre de classes a connu un rythme de croissance de 4,4% par an sur la période 1995-2000. Il est utile de préciser que si les écoles en dur, en semi-dur ou en banco présentent des conditions d'apprentissage acceptables, il n'en est pas de même des classes en paillote ou en matériaux non définitifs. Ces classes sont exposées aux intempéries, à la pluie, voire aux incendies. A priori, l'état des infrastructures n'est pas sans impact sur la qualité des enseignements et les résultats des élèves.

² Annuaire statistique 2001-2002

¹Rapport d'indicateurs pour le pilotage de l'Education de Base

² Idem

Enfin, le système éducatif a connu des crises alimentées par la réticence des pouvoirs publics à mettre en œuvre les orientations majeures d'une réforme tant réclamée par différents acteurs. Ces crises donneront lieu, dans les milieux scolaires, aux agitations qui plongeront le système dans les plus graves crises de son histoire, avec entre autres comme conséquences, deux années blanches, 1976-77 et 1989-90. Depuis lors, il connaît des agitations régulières (grèves des élèves et/ou des enseignants) qui affectent son efficacité sur un fond d'années semi-blanches, une situation qui n'incite pas la fréquentation scolaire et la promotion de l'école.

Les éléments caractéristiques des autres ordres d'enseignement sont donnés dans les tableaux n° 9, 10 et 11.

Tableau n°9 : Enseignement secondaire 1^{er} cycle

Année	2002	2003	2004
Taux de transition effectif (CM2 – 6 ^{ème})	48,2 %	47,4%	46,6%
Taux d'accès en 6 ^{ème}	13,00%	15,00%	18%
Taux d'accès en 3 ^{ème}	7,00%	8%	10%
Effectif au Collège	78.825	97.006	117.120
Nombre d'élèves dans l'enseignement privé	11.320	14.352	17.831
Nombre d'élèves dans l'enseignement public	67505	82.654	99.284
% dans l'enseignement privé	14,4%	14,8%	15,2%
Nombre d'élèves par enseignant	35,4	35,3%	35,2
Total dépense courantes (millions)	5.721	8.190	8.190
Coût par élève (en CFA)	72 572	84 427	69 928

Tableau n°10 : Enseignement secondaire 2^e cycle

Année	2002	2003	2004
Taux de transition effectif (3 ^{ème} – 2 nd)	35,3%	34,5	33,7%
Taux d'accès en 6 ^{ème}	2%	3%	3%
Taux d'accès en 3 ^{ème}	1%	2%	2%
Effectif au Collège	10.261	12875	15814
Nombre d'élèves dans l'enseignement privé	2.490	3132	3856
Nombre d'élèves dans l'enseignement public	7.771	9742	11959
% dans l'enseignement privé	24,3%	24,3%	24,4%
Nombre d'élèves par enseignant	19,4	19,9	20,4
Total dépense courantes (millions)	1.507	1856	2240
Coût par élève (en CFA)	146 866	144 155	142 646

Tableau n°11 Enseignement supérieur, technique et professionnel

Année	2002	2003	2004
Enseignement technique et professionnel			
Effectif des élèves dans le privé	3581	3832	4100
Effectif des élèves dans le public	637	819	1000
Coût par élève	720000	720295	720295
Coût total (millions)	1359	1873	2387
Enseignement normal			
Effectif d'étudiants	1552	1664	1775
Coût par étudiant	430882	430814	430746
Total dépense courantes enseignement normal (millions)	609	717	765
Enseignement supérieur			
Effectif public	6019	6250	6405
Coût par étudiant (hors aides sociales)	765655	784796	804416
Coût total (millions)	4608	4873	5149
Coût des étudiants à l'étranger (millions)	2150	2096	2044

Total dépenses courantes du supérieur (millions)	6758	6969	7192
Coût par élève	146 866	144 155	141 646

b) L'enseignement du cycle base 2

L'enseignement secondaire du 1^{er} cycle a un taux moyen de transition (CM2 - 6^{ème}) d'environ 47%. Le taux d'accès en 6^{ème} croît lentement, 13% en 2002, 15% en 2003 et 18% en 2004. Le taux d'accès au collège est faible, en moyenne 8%. Notons que le faible pourcentage d'élèves dans le privé (14% en moyenne) est lié à la faiblesse des revenus des ménages souvent incapables de payer la scolarité de leurs enfants. Pourtant, l'intérêt porté à l'enseignement privé est important en raison de l'instabilité qui persiste dans le secteur public et de la baisse de qualité de son enseignement qui s'en est suivie due, en partie au niveau insuffisant des enseignants¹ et aux autres facteurs signalés plus haut.

L'enseignement secondaire du 2^{ème} cycle a un taux de transition de 34%, le taux d'accès en 2^{nde} et en terminale étant faibles, 2,5% et 1,5% respectivement. Le pourcentage d'élèves dans le privé est d'environ 24,3% ; le coût enseignant en unité PIB/tête est de 15,7 en moyenne. Le nombre d'élèves par enseignant est de 19,6 contre 35,3 dans le 1^{er} cycle.

Globalement le cycle de base 2 se caractérise par de fortes disparités en zone rurale et zone urbaine. La zone rurale ne scolarise que 25% des effectifs globaux (annuaire statistique MEN 2000) ; en 2000, les filles ne représentaient que 39% des effectifs.

En 1999-2000, le 1^{er} cycle comptait 193 collèges, 81.731 élèves dont 32.494 filles. (39,7%) répartis dans 1.839 classes et encadrés par 2.259 professeurs. Outre son faible taux de scolarisation de 13,11%, il est marqué par un taux important de déperdition, atteignant 41,9%.

Le 2^{ème} cycle comprenait en 1999-2000 dans la filière enseignement général, 18.044 élèves encadrés par 1.375 enseignants dans 49 établissements.

Dans la filière enseignement technique et professionnel on comptait, en l'an 2000, 5.365 élèves encadrés par 932 enseignants dans 36 établissements, ce qui est trop peu par rapport aux besoins dans ces secteurs clés qui demandent de la main d'œuvre qualifiée.

S'agissant des ressources, la part consacrée à cet ordre d'enseignement représente 14,4% du budget de l'éducation, le coût unitaire élève étant de 84.407 F.CFA soit 0,8 fois le PIB/tête et le double de la moyenne des pays francophones d'Afrique. Notons que 90,7% environ du budget de ce sous-secteur est consacré à l'administration ce qui réduit les ressources à consacrer aux investissements et à l'amélioration de la qualité dans cet ordre.

Une des caractéristiques qui marquent cet ordre d'enseignement est la faiblesse de la qualité. Celle-ci reste liée :

- au niveau du personnel qui ne bénéficie presque pas de formation pédagogique ;
- à la proportion relativement importante (30%) des appelés du service civique national et aux volontaires de l'éducation pour combler le déficit ;
- à l'insuffisance ou à l'absence de structures d'appui et d'accompagnement notamment les laboratoires et les bibliothèques ; et
- à l'insuffisance des infrastructures et de matériels didactiques.

c) L'enseignement supérieur

Il est caractérisé par :

- une instabilité chronique ;
- l'insuffisance de personnel enseignant ;

¹ PDDE 2001

- l’insuffisance d’infrastructures et d’équipements- l’inadéquation des programmes avec les objectifs de développement économique du pays, faisant des diplômés des futurs sans-emplois.

L’enseignement supérieur draine un effectif d’étudiants atteignant 6.019 en 2002, 6.210 en 2003 et 6.401 en 2004 (tableau n°7A). Les contraintes qui pèsent sur cet ordre d’enseignement limitent la pleine intégration de ses produits dans le tissu socio-économique du pays.

2.2.3.2. L’éducation non formelle

a) Alphabétisation et formation des adultes

Cet ordre d’enseignement vise essentiellement à sensibiliser les communautés villageoises à :

- prendre conscience des réalités de leur milieu ;
- appréhender eux-mêmes les questions liées à leur environnement social et physique ;
- participer au processus de développement.

Le taux d’alphabétisation est relativement faible 14,5% en 1990, 17% en 1995, et 19,9% en 2000. La progression est, comme on le voit, peu marquée, les apprenants étant constitués en grande partie par des producteurs ruraux et des jeunes déscolarisés.

Parallèlement à la faiblesse de l’offre, le système post-alphabétisation n’a pas connu d’évolution significative. Le nombre de bibliothèques villageoises est passé de 482 en 1990 à 151 en 1999. Pendant ce temps, les presses villageoises qui se situaient à 105 en 1990 se fixaient à 50 en 1999. (Données du PDDE 2000).

Il est important de relever qu’au cours de la décennie 1990-2000 les inscriptions féminines ont connu une sensible progression ; de 20.166 en 1990, le nombre a remonté à 15.174 en 2000 soit une progression d’environ 22,5%/an.

Notons également que cette progression est due surtout à l’appui apporté en faveur de la promotion féminine par les ONGs et les Partenaires au développement (UNICEF, Banque Mondiale, UNESCO...). Mais, il faudrait néanmoins souligner que malgré cette évolution, les femmes ne représentent que 32% des inscrits pendant la décennie.

Le taux de réussite est en baisse ; de 63,5% en 1990, il est tombé à 47,2% en 2000¹. Il concerne aussi bien les hommes que les femmes. Il s’explique par :

- le faible niveau des instructeurs ;
- l’inadéquation des programmes et méthodes d’enseignement ;
- l’insuffisance du matériel didactique ;
- l’absence de liaison.

En terme d’efficacité, les analyses ont révélé que l’utilisation des connaissances se limite souvent aux domaines individuels (correspondances, comptabilité...).

Pourtant, il s’agit d’un ordre d’enseignement qui devrait bénéficier de beaucoup plus d’attention dans la mesure où il vise à accroître le niveau de connaissance et de perception des problèmes de l’environnement socio économique ainsi que le savoir-faire des populations rurales, principales actrices d’un secteur consacré prioritaire pour l’économie nationale.

L’accent mis dans ce rapport sur l’alphabétisation des adultes est en rapport avec l’objectif (OMD) relatif à la réduction de la pauvreté en particulier dans les zones rurales.

¹ PDDE 2000

Il faudrait souligner que les Communautés villageoises ayant bénéficié de cet ordre d'enseignement :

- acceptent plus facilement la vie associative ;
- modifient leur comportement par rapport aux questions de santé, d'hygiène et de nutrition ;
- présentent des perceptions plus favorables aux innovations techniques d'organisation, de production et de transformation ;
- présentent des aptitudes à réaliser des actions de développement de type communautaire avec des structures de gestion (banques céréalières, coopératives et mutuelles de production moulins, boutiques villageoises...).

Malheureusement, les moyens qui lui sont alloués sont modiques :

- 0,23% du budget de l'Education Nationale en 1998 par exemple ;
- 13 inspections d'arrondissement disposent de locaux sur les 29 existantes ;
- 32 inspections sur 37 manquent de moyens logistiques ;
- 370 agents seulement composent le personnel de la Direction de l'alphabétisation et de la formation des adultes.

b) Les écoles coraniques

Les écoles coraniques couvrent toutes les régions du pays. Elles forment un ensemble d'environ 50.000 écoles avec un effectif de près de 340.000 élèves. 35% des effectifs dépendent parallèlement des écoles formelles.

L'efficacité est surtout en rapport avec les valeurs morales et la culture sociale que les élèves peuvent acquérir et qui sont hautement appréciées par la société.

La fréquentation concerne également aussi bien les filles que les femmes mais bute contre la plupart des contraintes qui pèsent sur les autres ordres d'enseignement. En plus, notons que les apprenants ne bénéficient pas d'une formation leur permettant d'exercer un emploi.

2.2.4. L'efficacité du système éducatif

A tous les niveaux, l'efficacité du système éducatif est en cause : l'analyse des taux de redoublement et des taux d'abandon illustre bien la gravité des contre-performances du système. Cette inefficacité s'apprécie à deux niveaux :

Au plan interne, il y a lieu de prendre en compte deux paramètres : le redoublement dont les taux sont particulièrement élevés pour les classes d'examen (34,5% en 2000-2001 pour la classe de CM2), et les abandons qui se caractérisent par un nombre considérable des effectifs initiaux avant le CM2 (en moyenne 7% à chaque niveau jusqu'au CM2 et 34,7% à ce niveau en 2000-2001). Ces abandons en classe d'examen s'expliquent entre autres par les faibles taux de réussite. En considérant par exemple la session 2001, au certificat de fin d'études du premier degré, le taux de réussite est de 33,3% dont 26% chez les filles ; à l'entrée en 6^{ème}, le taux de réussite est de 36,5% ; dont 29% chez les filles. (voir tableaux n^{os} 1 à 4 de l'annexe). La question d'efficacité participe également de la qualification des enseignants.

Un corps d'enseignants composé de moins en moins de professionnels est certainement incapable d'assurer au système une bonne efficacité.

Il est indispensable d'asseoir un système qui garantirait une qualification optimale aux différents ordres de l'enseignement secondaire.

Au plan externe, on observe une inadaptation des produits de l'école aux besoins du développement économique et social du pays. Cette inadaptation est notamment due au contenu même des programmes d'enseignement.

L'efficacité de tout système éducatif est appréciée, en dernière analyse, en fonction des moyens matériels, financiers et humains mis à disposition (voir tableau n°12) ainsi que en fonction de la contribution qu'il apporte au développement socio-économique du pays. Autrement dit, par rapport à l'intégration des produits qui en sont issus dans l'environnement socio-économique. Il s'agit par ailleurs, des bénéfices que la société dans son ensemble retire de l'élévation du niveau d'éducation de ses membres, tant sur le plan économique (effets sur la productivité et la croissance économique) et social (civisme, fécondité, cohésion sociale, santé, nutrition, environnement), que sur le plan de l'acquisition de certaines valeurs de nature sociale, politique ou personnelle qui sont génératrices de progrès.

La faible efficacité du système éducatif nigérien demande à être analysée de manière plus approfondie avec notamment la réalisation de bilans formation/emploi.

Tableau n° 12 : Evolution du budget général de l'Etat et du budget du MEN 1990-2002 (millions de FCFA)

Année	Budget de l'éducation	Budget général	% du budget de l'éducation dans le budget général
1990	17 916	115 176	15,6
1991	20 354	109 610	18,6
1992	25 075	125 900	19,9
1993	17 851	121 600	14,7
1994	24 376	166 800	14,6
1995	26 776	163 718	16,4
1996	26 387	173 942	15,2
1997	24 848	144 405	12,8
1998	25 037	204 031	12,3
1999	25 756	205 909	12,5
2000	26 435	217 282	12,2
2001	28 044	212 625	13,2
2002	23 582	240 178	9,8

L'allocation des ressources au secteur de l'éducation comporte des niveaux erratiques durant la décennie 1990-2002 (tableau n°12). Elle présente des pics en 1991 et 1992 avec respectivement 18,6% et 19,9% du budget général. En 2002, il se situait à 9,8%, nettement en deçà du niveau de 1990 qui était de 15,6%. En terme nominal, il représente une baisse de 5,8% par rapport à 1992, alors que les effectifs se sont accrus de 105,6%. Si l'on considère qu'environ 4% du budget du Ministère de l'Education Nationale sont consacrés à l'investissement contre 86,6% à la masse salariale (PDDE 2001), on voit mal comment le secteur de l'éducation pourrait connaître assez rapidement des améliorations qualitatives et quantitatives.

La revue des dépenses publiques 1997-1998 a montré que dans le secteur de l'éducation le coût unitaire/élève du public s'élevait à 36.972 F.CFA contre 38.327 F.CFA dans le privé. Le personnel périphérique n'ayant pas de fonction enseignante absorbe 20% de la masse salariale du Ministère de l'Education Nationale (Statistiques MEN 2001).

2.3. LA PROMOTION FEMININE

2.3.1. Les Objectifs de promotion de la femme

2.3.1.1. Les objectifs nationaux de promotion de la femme

Ils ont été adoptés en Septembre 1996¹. Il s'agissait notamment de :

- améliorer le statut de la femme et de la jeune fille ;
- améliorer les conditions de participation de la femme aux activités économiques et sociales en favorisant son accès aux moyens et facteurs de production ;
- promouvoir la santé de la mère et de l'enfant ;
- organiser les circuits d'écoulement de la production ;
- favoriser l'accès des femmes aux crédits et instituer un fonds d'incitation à leur promotion ;
- améliorer les conditions de travail et d'emploi des femmes et des filles ;
- éliminer les pratiques coutumières fondées sur l'idée d'infériorité de la femme.

La réalisation de ces objectifs pourrait permettre à la femme d'exercer une influence beaucoup plus accrue dans les prises de décisions et le contrôle des ressources à tous les niveaux.

2.3.3. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement en rapport avec la promotion féminine

Ils ont été formulés ainsi :

Objectif 3 :	Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
Cible 4 :	Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et Secondaires d'ici 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement 2015 au plus

2.3.4. L'ANALYSE DE LA SITUATION

Les résultats provisoires du dernier Recensement de la Population et de l'Habitat 2001 estiment la population du Niger à 10 790 352 habitants, dont 50,13% de femmes. Si le taux actuel de croissance démographique de 3,1% l'an se maintient, la population féminine atteindrait 8 503 937 en 2015 sur une population projetée de 16 544 625 habitants.

De fait, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, éliminer les disparités des sexes dans les enseignements primaire, secondaire, et supérieur constitue un impératif de développement. Le Niger, conscient de l'enjeu, déploie des efforts pour une prise en compte de la dimension genre dans les politiques de développement. Malgré ces efforts, la situation de la femme n'a pas connu d'évolution significative.

L'Indicateur de la Participation des Femmes (IPF), qui traduit les inégalités entre les hommes et les femmes, est estimé à 0,157 dans le RNDH 2003² (sur la base des données de 2001), alors qu'en 2000, il était de 0,119. Malgré cette légère amélioration, il demeure toujours très bas. Rappelons que l'indice de parfaite égalité est égal à un.

A la date d'octobre 2003, au niveau gouvernemental, on compte quatre (4) femmes sur vingt huit (28) membres. Au niveau parlementaire, on ne compte qu'une seule femme sur quatre vingt trois (83)

¹ Stratégie nationale 1997-2002, août 1997

² Le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2003 ne dispose pas de données pour de nombreux pays, dont le Niger pour l'estimation de l'IPF. L'IPF calculé dans le RNDH 2003 étant de 0,157. Le RMDH 2003 donne un indice de 0,847 pour l'Islande, 0,218 pour le Bangladesh, 0,315 pour les Emirats Arabes et 0,468 pour l'Algérie.

députés. Des progrès sont enregistrés dans certaines professions, mais le niveau reste encore faible ; on relève 11,5% d'avocats (1997) 34,7% de médecins (1999), 30% de magistrats (1999), 76,2% de commerçantes et 10,9% d'enseignantes du supérieur.

Tableau n° 13 : Répartition des catégories professionnelles féminines

PROFESSION	%	PERIODE
Avocats	11,5	1997
Médecins	34,7	1999
Magistrats	30	1999
Commerçantes	76,2	1999
Enseignantes Supérieures	10,9	1999

Dans l'emploi, les femmes représentent 2% des effectifs dans les BTP, 10,7% dans les transports et 26% dans la fonction publique.

D'importantes disparités s'observent dans divers autres domaines tels que ceux de l'emploi et de l'éducation.

Dans la Fonction Publique, un salarié sur cinq est une femme, soit 26% (MF/MA 2001). Les catégories sont réparties comme suit :

- A1 : 337 femmes (12,6%) contre 2339 hommes (87,4%)
- A2 : 668 femmes (21,4%) contre 2.454 hommes (78,6%)

Au total, on dénombre 8714 femmes (26%) dans la fonction publique contre 23427 hommes soit 72,9%. Dans le privé et le para-public, la répartition est la suivante : 8029 femmes (21,7%) contre 28930 hommes, soit 78,3%.

Dans l'administration, au niveau des postes de responsabilité, on dénombre :

- 3 femmes ambassadrices sur 21, soit 14,2%
- 1 femmes secrétaire générale de ministère sur 25, soit 3,8%
- 35 directrices centrales sur 189, soit 15,6%
- 1 conseillère à la Présidence de la République sur 19, soit 5%

Dans le domaine politique, le progrès est faible :

- 1 femme préfet relevée de ses fonctions soit 0/8 préfets
- 0 femme sous-préfets sur 36 et 0 femme chefs de poste administratif sur 24
- 4 femmes administratrices déléguées relevées de leur fonction
- 4 femmes sur 28 dans le Gouvernement soit 17,4%

- 1 femme sur 83 députés soit 1,2%

Dans l'éducation, la proportion des filles scolarisées représente 33,3% contre 50,1% pour les garçons en 2002. De 1990 à 2002, l'écart entre le TBS des filles et celui des garçons n'a pas connu d'amélioration : il s'est maintenu en moyenne à 14 points de pourcentage. On ne peut donc pas parler de diminution des disparités.

Il est important de relever que le contexte économique actuel a créé un nouveau cadre concurrentiel dans lequel les emplois, autrefois exclusivement réservés aux femmes, sont de plus en plus convoités par les hommes : restauration, couture, domesticité... **On remarque ainsi que dès qu'une activité dite féminine devient rémunérée, elle cesse d'être « féminine ».**

Les organisations féminines doivent se pencher sur ces questions et entreprendre des actions d'information et de sensibilisation pour réoccuper le terrain perdu, mais également pour mener d'autres offensives afin d'accroître l'emploi en faveur des femmes.

2.3.5. L'EVOLUTION DE LA SITUATION

On peut noter sur le plan normatif, l'adoption de plusieurs textes qui visent l'égalité des sexes et la promotion de la femme. Il en est ainsi de la Constitution du 18 Juillet 1999 qui interdit toute discrimination entre homme et femme, en son article 8, selon lequel " Le Niger est un Etat de droit, il assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction de sexe, d'origine sociale, raciale, ethnique ou religieuse".

Au-delà de la Constitution, la recherche de l'amélioration des conditions de vie des femmes a amené le Gouvernement à adopter la loi n° 2000-008 sur le quota visant à assurer 25% des postes de nomination et 10% des postes électifs aux femmes. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi, des comités et des points focaux ont été mis en place dans les différents départements ministériels.

Par ailleurs, le Niger a souscrit aux recommandations de la quatrième Conférence de Beijing sur les Femmes (du 4 au 15 septembre 1995). A l'issue de cette Conférence un Programme National d'Action a été élaboré et un comité de suivi mis en place par décret n° 95-214 /PM/MDS/P/PF/PE en date du 28 décembre 1995. En septembre 1996, la Politique Nationale de la Promotion de la Femme a été adoptée, suivie de la création d'un Observatoire National pour la Promotion de la Femme en 2001. Il y a aussi lieu de rappeler l'élaboration du Rapport Initial par le Niger sur la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des Femmes (CEDEF) 2000 ainsi que le rapport parallèle des Associations et ONGs nigériennes relatif à la CEDEF, en application des dispositions de celle-ci.

En outre, des actions de promotion et d'autonomisation en faveur des femmes ont été entreprises par le Gouvernement, les partenaires au développement, les ONGs et Associations de développement, notamment à travers :

- la campagne intensive pour la scolarisation des filles;
- la création d'un réseau opérationnel pour l'émergence du leadership féminin;
- la prise en compte du genre dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté ;

- la mise à disposition des technologies appropriées aux femmes en vue de l'allègement des tâches domestiques (moulins, moyens d'exhaure de l'eau, machines à coudre, technologies de transformation des produits agropastoraux,...);
- l'ouverture des lignes de crédits exclusivement destinées aux femmes : Programme Spécial du Président de la République, MECREF (mutuelle d'épargne des femmes), Mata masu dubara (mutuelle d'épargne des femmes).

En dépit de ces efforts, des contraintes pèsent encore sur le processus de l'égalité entre hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes. Ainsi, malgré des progrès enregistrés, les femmes restent encore marginalisées dans le processus de développement.

2.4. La Santé

2.4.1. La santé infantile et maternelle

2.4.1.1. LA MORTALITE INFANTO-JUVENILE

2.4.1.1.2. LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT EN RAPPORT AVEC LA MORTALITE INFANTO-JUVENILE

Il n'est peut être pas approprié de parler de politiques sanitaires spécifiques aux enfants de moins de cinq ans au Niger. La prise en charge des problèmes de santé de cette frange vulnérable de la population est généralement envisagée dans un cadre plus large, incluant les problèmes de santé des autres couches de la population, les femmes en particulier.

Aucune politique ne marginalise la population infantile et infanto-juvénile. Bien au contraire, plusieurs programmes et actions (lutte contre le paludisme, PEV, PCIME ...) ont été conçus pour soulager les maux dont souffre cette frange vulnérable. Ainsi, avec l'appui des partenaires au développement, un volume important de financement a été consacré à la construction de nombreux Centres de Santé Intégrée (CSI) et à la mise à la disposition des formations sanitaires d'équipements adéquats. Des unités pharmaceutiques ont été approvisionnées en médicaments essentiels et génériques (MEG) ou de spécialité.

Ceci a permis d'élargir significativement la couverture sanitaire et vaccinale et d'améliorer sensiblement l'accessibilité géographique aux soins essentiels. Ainsi, on relève dans le PDS (2003) qu'entre 1994 et 2003, le taux de couverture sanitaire est passé de 32% à 50% ; la population touchée par une formation sanitaire du type CSI-I, CSI-II ou HD est passée de 26 598 habitants en 1992 à 22 013 habitants en 1998 ; le taux de vaccination des enfants complètement vaccinés de 12 à 23 mois a atteint en milieu rural 11% en 1998 alors qu'il était dérisoire les années précédentes ; ce taux serait actuellement supérieur à 50%, selon le PEV. Grâce à cette politique, des avancées significatives ont été enregistrées dans bien d'autres domaines ayant une incidence directe sur la santé infantile et infanto-juvénile comme la formation et la mise à la disposition d'un personnel qualifié au secteur de la santé.

Malgré ces efforts, beaucoup reste encore à faire pour atteindre l'objectif de la santé pour tous, le niveau sanitaire du Niger demeurant encore parmi les plus bas du monde.

L'objectif du millénaire pour le développement relatif à la mortalité infanto-juvénile est libellé ainsi qu'il suit :

Objectif 4 :	Réduire la mortalité des enfants
---------------------	----------------------------------

Cible 5 :	Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
Indicateurs :	Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans Proportion d'enfants de un an, vaccinés contre les maladies

2.4.1.3. La situation de la mortalité infanto-juvenile

Au Niger, le taux synthétique de fécondité est l'un des plus élevés au monde (7,5 enfants par femme) alors que 81% des accouchements (PDS 2003-2007) ont lieu en l'absence de toute assistance médicale qualifiée. La santé de la mère et de l'enfant constitue, de ce fait, un problème de santé publique de premier plan. Les indicateurs de santé sont en général faibles, ceux relatifs au groupe d'âge de moins de 5 ans le sont davantage.

L'évolution de la mortalité des enfants entre 1993 et 2000 est donnée dans le tableau n°14 suivant :

Tableau n° 14 : Mortalité des enfants par caractéristiques de la mère

Caractéristiques socio-démographiques	Période centrée sur 1995			Période centrée sur 1993		
	Mortalité infantile (pour mille)	Mortalité juvénile (pour mille)	Mortalité infanto-juvénile (en ‰)	Mortalité infantile (en ‰)	Mortalité juvénile (en ‰)	Mortalité infanto-juvénile (en ‰)
Sexe						
Masculin	133	172	282	152	201	322
Féminin	118	181	278	122	188	287
Région						
Agadez	81	99	172	67	80	142
Agadez CU	59	53	109	69	63	128
Diffa	142	250	356	141	247	353
Dosso	141	178	294	134	169	281
Maradi	142	191	306	159	218	343
Tillabéri	100	126	213	116	150	249
Tahoua	121	162	263	146	202	318
Zinder	146	258	366	150	266	376
Milieu de résidence						
Niamey	62	74	132	68	82	144
Autres villes	82	114	187	83	116	189
Urbain	75	100	168	79	106	176
Rural	131	186	293	144	208	322
Niveau d'instruction						
Aucun	127	179	284	142	203	316
Primaire	125	180	282	104	147	236
Secondaire ou plus	70	64	130	78	72	145
Programme non-formel	110	152	246	140	199	311
Ensemble	126	177	280	137	195	305

Source : UNICEF, MICS2, décembre 2002, p.24

La mortalité infantile mesure à la naissance la probabilité de décéder avant d'atteindre le premier anniversaire. La mortalité juvénile mesure, chez les enfants âgés d'un an exact, la probabilité de décéder avant d'atteindre le cinquième anniversaire.

La mortalité infanto juvénile mesure, à la naissance, la probabilité de décéder avant d'atteindre le cinquième anniversaire.

L'enquête MICS2 a été réalisée en 2000.

MICS2- 1993 signifie que la période est centrée sur l'année 1993 et MICS2-1995, elle est centrée sur l'année 1995.

Les résultats résumés dans le tableau ci-dessus indiquent une baisse importante de la mortalité des enfants de moins de cinq ans sur la décennie. Le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 305‰ à 280‰, soit une baisse absolue de 25‰. Les autres indicateurs présentent les mêmes tendances.

Malgré cette baisse, le niveau de mortalité des enfants de moins de cinq ans au Niger demeure parmi les plus élevés de la sous-région ; il est supérieur à ceux du Mali et du Burkina Faso qui se situaient respectivement à 231‰ et 197‰.

Les risques de décéder avant l'âge de 5 ans présentent des écarts selon le milieu de résidence. La mortalité infantile est nettement moins élevée en milieu urbain (75‰) qu'en milieu rural (131‰). Après le premier anniversaire, les différences de mortalité selon le milieu de résidence demeurent élevées : sur 1000 naissances vivantes au premier anniversaire en milieu urbain, 100 décèdent toujours avant le cinquième anniversaire contre 186 en milieu rural. Dans l'ensemble, la mortalité infanto-juvénile est moins élevée en milieu urbain (168‰) qu'en milieu rural (293‰). L'amélioration des conditions sanitaires et l'accessibilité aux services de santé dans les zones urbaines expliqueraient ces différences de mortalité. C'est pourquoi, la ville de Niamey enregistre les plus faibles taux de mortalité infantile et infanto-juvénile (respectivement 62 et 72‰).

Sur le plan régional, en considérant la période centrée sur 1995, on note que les régions de Zinder, Diffa et Maradi se caractérisent par des taux de mortalité infanto-juvénile très élevés (366, 356 et 306‰), suivies des régions de Dosso, Tahoua et Tillabéri avec respectivement 294‰, 263‰ et 213‰. Les taux de mortalité régionaux, à l'exception de ceux de Tillabéri, sont deux fois plus élevés que ceux de Niamey.

Selon le niveau d'instruction de la mère, on note qu'un enfant dont la mère est sans instruction a une probabilité de mourir avant le premier anniversaire qui est près de deux fois supérieure à celle d'un enfant dont la mère a le niveau d'instruction secondaire et plus soit 127‰ contre 70‰ sur la période centrée sur 1995 (tableau n°15). Cette différence de mortalité devient plus importante pour la période juvénile (179‰ contre 64‰). Finalement, la probabilité de mourir avant cinq ans est de 284‰ pour les enfants dont la mère n'a aucun niveau d'instruction, et de 130‰ lorsque celle-ci atteint au moins le niveau secondaire.

Ceci dénote toute l'importance qu'il faut accorder à l'éducation de la fille si l'on veut réduire de façon significative la mortalité des enfants de moins de cinq ans. Ce constat est valable pour la couverture vaccinale. Celle-ci est faible pour les enfants dont la mère est sans instruction, ou a suivi un programme non-formel d'éducation (respectivement 17% et 22% contre 41% pour ceux dont la mère a le niveau d'instruction primaire, et 66% pour ceux dont la mère a le niveau d'instruction secondaire ou plus).

Pour la vaccination complète des enfants de 12 à 23 mois, la couverture urbaine vaut cinq fois celle du milieu rural : 11% pour le milieu rural contre 54% en milieu urbain (EDSN, 1998, p.134). Au niveau régional, les régions de Zinder, Tahoua et Maradi ont les taux de couverture vaccinale les plus faibles (respectivement 10%, 12%, et 14% contre 35% dans la région d'Agadez, 27% à Dosso et 24% à Tillabéri)¹.

Les forts taux de mortalité enregistrés découlent d'une situation alimentaire et nutritionnelle² désastreuse combinée à une forte prévalence des maladies infectieuses et parasitaires notamment le

¹ UNICEF, MICS2, décembre 2002, pp54, 55

² Plus du tiers des enfants de moins de 3 ans (41%) souffrent de malnutrition chronique et 21 % de malnutrition protéino-énergétique aiguë. Les carences en micro nutriments dépassent les normes recommandées par l'OMS. En iode, le taux de prévalence est de 35,8% de goitre total en milieu scolaire. En vitamine A, le taux est de 2,6% de cécité crépusculaire chez les enfants de 24 à 72 mois. En fer, il est de 57% d'anémie de 6 à 59 mois. Selon le Plan de Développement de la Santé au Niger, 2003-2007

paludisme, les infections respiratoires, les maladies diarrhéiques et les maladies à déclaration obligatoire (M D O), à savoir la rougeole, la méningite, la poliomyélite, la coqueluche et la diphtérie.

Alors que le paludisme et les infections respiratoires aiguës (IRA) sont les premières causes de morbidité générale, la morbidité infantile est principalement causée par les maladies diarrhéiques. En effet, au cours de la dernière décennie, selon l'enquête MICS2, au lieu d'observer une baisse de la prévalence des maladies diarrhéiques, on assiste plutôt à leur recrudescence continue : en 1992, cette prévalence était estimée à 28% ; elle est passée à 33% en 1996 et à 38% en 1998.

Les IRA, la pneumonie en particulier, constituent également une cause importante de décès des enfants de moins de cinq ans. C'est chez les enfants de six à onze mois que les IRA sont les plus fréquentes.

Tableau n° 15 : Taux de mortalité selon le niveau d'instruction de la mère

Situation de la mère	Mortalité infantile %o	Mortalité infanto-juvénile <5ans %o	Couverture vaccinale
Mère instruite	70	130	41-66
Mère sans instruction	127	284	17-22

En milieu rural comme en milieu urbain, la mortalité varie en fonction du niveau de revenu du ménage (tableau n°17A). Mais en milieu rural, la différence entre les catégories de ménages n'est pas significative. Cela est perceptible à travers le taux de malnutrition qui est partout sensiblement le même. En ce qui concerne les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile, on relève un paradoxe dans la mesure où les "très pauvres" ont des ratios nettement meilleurs que ceux des "Pauvres" et des "Moyens". Cela tient probablement à la complexité du phénomène de richesse ou de pauvreté qui ne se traduit pas nécessairement dans ce milieu par des comportements différenciés en terme de dépenses alimentaires et sanitaires au profit de la mère et de l'enfant et probablement aux problèmes d'accessibilité aux formations sanitaires ou de disponibilité des produits.

La malnutrition est présente aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Le tableau n° 16 montre que la forme chronique est aussi importante dans les deux milieux avec des niveaux atteignant 31% pour le milieu urbain contre 43% en milieu rural. S'agissant de la forme aiguë, elle se situe respectivement à 13% et 22%.

Tableau N° 16 : Situation de la malnutrition

	Urbain	Rural	Ensemble
Malnutrition chronique	31%	43%	41%
Malnutrition aiguë	13%	22%	20%

Source : Données EDSN 1998

La pertinence du facteur revenu sur la mortalité est encore plus problématique quand on procède à une analyse par sexe. En dehors de la malnutrition où la logique est respectée, partout ailleurs les ménages moins riches "font mieux" que les ménages riches, sauf pour les catégories les plus aisées. Les ratios varient sensiblement d'un sexe à l'autre avec une situation épidémiologique nettement meilleure chez les catégories de sexe féminin.

2.4.2. LA SANTE MATERNELLE

En ce qui concerne la santé maternelle, selon les constats des Nations unies, « plus de 500000 femmes décèdent durant leurs grossesses ou en couches. Elles sont 100 fois plus nombreuses dans ce cas en Afrique subsaharienne que dans les pays de l'OCDE à revenu élevé ». Comment pallier le manque de moyens, d'équité et même d'efficacité dont souffrent de façon chronique les systèmes de santé dans les pays en développement ? Pour y faire face, les signataires du Pacte du Millénaire se sont fixés comme objectif ultime la réduction de $\frac{3}{4}$, entre 1990 et 2015, du taux de mortalité maternelle. De façon générale, la situation sanitaire est très préoccupante en dépit des efforts déployés dans le secteur. La réduction de la mortalité maternelle reste toujours liée à l'amélioration de l'accès aux soins de santé et à la condition féminine de façon plus générale.

2.4.2.1. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement en rapport avec la santé maternelle

Ils ont été formulés ainsi :

Objectif 5 :	Améliorer la santé maternelle
Cible 6 :	Réduire de $\frac{3}{4}$ entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle
Indicateurs :	Taux d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié

2.4.2.2. La situation de la santé maternelle

Le système national de collecte d'informations relatives à la santé maternelle est très peu développé. Les informations disponibles sont celles issues de résultats de l'Enquête Démographique et de Santé 1998 (EDSN, 1998) et de « l'Enquête à Indicateurs Multiples » réalisée en 2000 (MICS2 Niger 2000). Relativement à la santé de la reproduction, les enquêtes ont porté sur les pratiques de la contraception, les soins prénatals et l'assistance à l'accouchement.

Ainsi, s'agissant de la contraception, 14% des femmes de 15-49 ans en union ont déclaré utiliser une méthode de contraception, dont 4% de méthode moderne et 10% de méthode traditionnelle. La prévalence de la contraception est encore faible et le taux de prévalence contraceptive est de l'ordre de 7,9% en 1977 et 8% en 1998 (tableau n°14A). En outre, les femmes ayant au moins un niveau d'instruction primaire sont beaucoup plus nombreuses à utiliser les méthodes contraceptives que celles qui sont sans instruction.

Pour ce qui concerne les soins prénatals, seulement 40% des mères ayant un enfant au cours des 12 derniers mois ont été protégées contre le tétanos néonatal. Les femmes du milieu rural sont nettement moins protégées contre le tétanos que celles du milieu urbain (36% contre 72%). Ici également, le niveau d'instruction est un facteur qui favorise la protection maternelle : plus la femme est instruite, plus elle se protège contre le tétanos néonatal.

Enfin, environ 16% des femmes seulement ont bénéficié, au moment de l'accouchement, de l'assistance d'un personnel de santé formé (médecins, infirmiers et sages-femmes) : 15% avec l'aide d'une sage-femme ou d'une infirmière, et à peine 1% avec l'aide d'un médecin. Le taux de mortalité maternelle est de 7 pour mille. Les femmes meurent le plus souvent par manque de prise en charge adéquate pendant la grossesse, l'accouchement et les suites de couches (hémorragie 20%, infections puerpérales 18%, anémies, éclampsies, etc.).

Certaines des contraintes persistent encore et pèsent toujours aussi lourdement sur la santé maternelle. Il s'agit notamment de l'insuffisance des formations sanitaires qui obligent à parcourir de longues distances, de l'absence ou de l'insuffisance des moyens de transport entraînant, au besoin, le recours aux moyens locaux (ânes, chevaux, charrettes...). Outre ces facteurs objectifs, il faudrait prendre en compte aussi bien les questions de ressources financières (recouvrement des coûts) que des contraintes

socio-culturelles qui pèsent encore sur les communautés villageoises, tout comme le faible attrait des formations sanitaires dont le personnel est peu ou pas qualifié.

2.4.2.3. LES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT EN FAVEUR DE LA SANTE MATERNELLE

Les ressources consacrées aux dépenses de santé sont très modestes et ne permettent pas de faire face aux besoins sans cesse croissants de fonctionnement et d'investissement.

Les données du tableau N°14A en annexe montrent qu'au cours de la décennie 1990 – 2000 seules les années 1994 et 1998 ont connu des dépenses publiques de santé supérieures à 10% des dépenses globales ; elles ont été respectivement de 10,2% et 11,6%. Les autres années accusent des niveaux inférieurs qui sont de 6,4% en 1991, 5,5% en 1993, 8,2% en 1996 et 7,9% en 1997. Ces chiffres traduisent la stagnation du développement du système sanitaire du Pays caractérisé par l'insuffisance de personnel de soins, d'infrastructures et d'équipements, face à des coûts relativement élevés des médicaments et des frais de consultations pour la moyenne de la population.

Les grandes orientations définies comme facteurs d'amélioration de la santé maternelle sont notamment :

- les soins préventifs du couple mère/enfants à travers les activités de suivi pré et post-natals ;
- les soins obstétricaux d'urgence ;
- les accouchements assistés par un personnel qualifié ;
- l'intensification des activités de planification familiale.

Ces orientations sont en rapport avec les objectifs du nouveau Plan de Développement Sanitaire en préparation, qui comporte parmi ses priorités, la promotion de la santé de la reproduction dans ses volets, la santé de la femme et de l'enfant, la nutrition, la planification familiale et ses composantes qui sont entre autres, la lutte contre le VIH/Sida et les infections sexuellement transmissibles.

2.4.3. LA LUTTE CONTRE LES PRINCIPALES MALADIES

2.4.3.1. LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT EN RAPPORT AVEC LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET LES AUTRES MALADIES

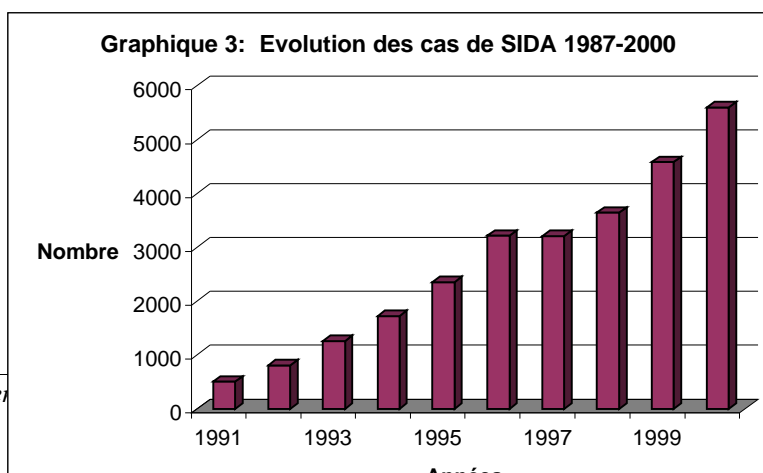
Les objectifs ont été formulés ainsi qu'il suit :

Objectif 6 :	Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies
Cible 7 :	D'ici 2015, enrayer la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance
Cible 8 :	D'ici 2015, enrayer la propagation du paludisme et d'autres grandes maladies et commencer à inverser la tendance actuelle
Indicateurs :	Taux de prévalence du VIH/SIDA parmi les groupes cibles

2.4.5. LE VIH/SIDA

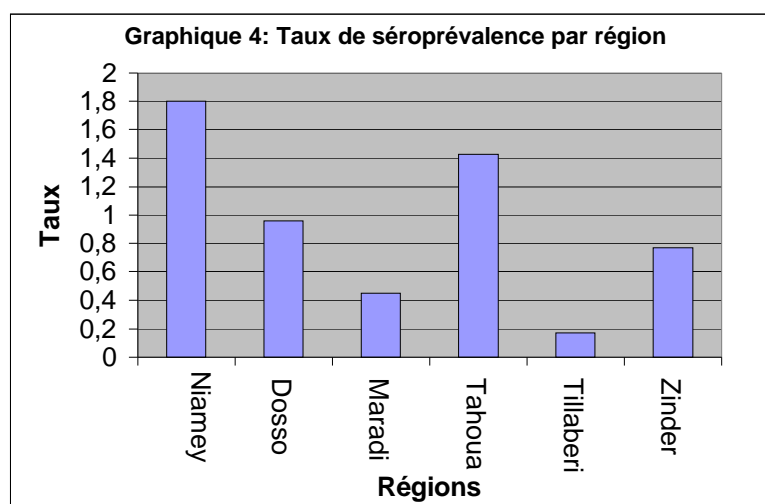
2.4.5.1. La situation de l'infection au Niger

C'est en 1987 que le premier cas d'infection du VIH/SIDA a été notifié au Niger. De 1987 à 2000, la situation s'est caractérisée par un accroissement du nombre de cas notifiés par les formations sanitaires. De même, certaines sources (surveillance sentinelle, ONUSIDA etc.) ont fait état d'une



aggravation de la situation de l'infection au VIH/SIDA avec des estimations croissantes de la séroprévalence nationale.

Cependant, selon les résultats de l'enquête nationale de séroprévalence réalisée en 2002 la séroprévalence est estimée à 0,87% parmi la population âgée de 15 à 49 ans avec une variation entre les zones urbaines et rurales avec respectivement des taux de séroprévalence de 2,08 et 0,64 %. Ainsi, on estimait entre 22000 et 57000 le nombre de personnes infectées par le VIH. D'une manière générale la séroprévalence augmente avec l'âge. La tranche d'âge comprise entre 15 et 19 ans est la moins touchée contrairement à celle comprise entre 20 et 45 ans.



Malgré la relative faiblesse du taux global de séroprévalence révélée, on note, au niveau de certains groupes, des taux parfois très élevés. Ainsi, le taux de séroprévalence est estimé à 1,4 % chez les enseignants, 1,7 % chez les routiers, 2,8 % chez les détenus, 3,8 % chez les militaires, et 25,4 % chez les professionnelles du sexe.

Une étude menée en 2002 dans les zones d'intervention du UNFPA (Arlit, Loga, Mirriah) a révélé une

séroprévalence de 0,96 % chez les femmes enceintes.

Selon des estimations faites à partir des données de l'enquête nationale de séroprévalence, les taux de séroprévalence varient d'une région à l'autre avec des taux qui oscillent entre 0,45 % et 1,8 %. Cependant, les estimations ne sont pas disponibles pour les régions d'Agadez et de Diffa en raison de la non représentativité des échantillons.

Concernant les soins-conseils, le traitement et la prévention de certaines infections opportunistes sont assurés par certaines formations sanitaires et un centre pilote est actuellement opérationnel à Niamey pour l'accès aux antirétroviraux. Ces derniers demeurent cependant inaccessibles à la majorité des personnes infectées par le VIH.

Il convient de noter que des risques d'aggravation de la situation de l'infection à VIH/SIDA existent dans le contexte actuel et ils sont liés à l'existence de déterminants de la propagation de l'infection :

- du multipartenariat sexuel avec un faible taux d'utilisation des préservatifs (1% pour les femmes et 9 % pour les hommes selon l'EDS 1998) ;
- de l'extrême pauvreté de la population impliquant un faible pouvoir de négociation du sexe pour les femmes ;
- du faible taux de scolarisation en général et des jeunes filles en particulier ;
- de la position charnière et de carrefour du pays entre l'Afrique du nord et l'Afrique au sud du Sahara ;
- de mouvements migratoires internes et externes ;

- de la réticence de certains groupes religieux à l'application de certaines stratégies de prévention (préservatifs, éducation sexuelle des jeunes...);
- de la faible couverture du pays en formations sanitaires pour les actions de prévention de l'infection à VIH/SIDA;
- de certaines pratiques socioculturelles (déni vis-à-vis de l'infection à VIH, tabous sexuels, mariages précoces, sororat, lévirat, excision, polygamie, etc.).

Devant une telle situation, des efforts s'imposent au Niger dans le domaine de la prévention et de l'accès aux soins pour les malades du SIDA, y compris l'accès aux antirétroviraux.

2.4.5.2. La lutte contre l'infection au Niger

Depuis la notification du premier cas de SIDA, les autorités ont organisé la réponse nationale à l'infection au VIH/SIDA. Dans cette perspective, plusieurs plans ont été élaborés et mis en œuvre: Plan à Court Terme (PCT), Plans à Moyen Terme (PMTI et II). En 2002, dans le souci d'élargir la réponse nationale, le Niger a adopté un Cadre Stratégique National de Lutte contre les IST/VIH/SIDA pour la période 2002-2006. Ce cadre imprime un caractère multisectoriel à la lutte contre les IST/VIH/SIDA en impliquant l'ensemble des acteurs. Une place de choix a été accordée aux interventions des organisations de la société civile. Dans le cadre de l'organisation de cette lutte, plusieurs comités de lutte ont été mis en place aux niveaux national, régional et sous-régional.

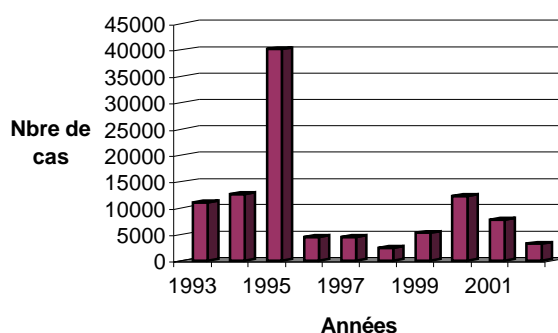
Depuis avril 2003, il existe un Plan National Multisectoriel (PNM) dont le but est, entre autres, de faciliter l'accès aux antirétroviraux. Dans le domaine de la prévention, un Plan national de communication est en cours de finalisation et un programme de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PTME) est actuellement en cours d'exécution avec l'appui de certains partenaires, dont l'UNICEF.

2.4.6. LE PALUDISME ET LES AUTRES MALADIES

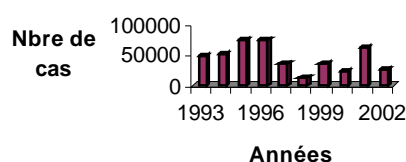
2.4.6.1. La situation des infections

Le paludisme sévit sous un mode endémique dans le pays avec en moyenne 750 000 cas enregistrés chaque année par les formations sanitaires. Il représente en moyenne 30 % des causes de morbidité et plus de 52 % des causes de décès chez les enfants de moins de cinq ans. En milieu hospitalier, le taux de létalité varie entre 9 et 12 %. Mais ces chiffres ne reflètent pas la réalité en raison de la faiblesse du taux de couverture sanitaire du pays et de la sous notification des cas au niveau des formations sanitaires. Concernant la mortalité, elle est en partie liée à l'insuffisance de formations comme en témoigne le taux de 15,3 % des agents de santé capables de prendre en charge correctement un cas de paludisme (collecte des données de base pour le suivi-évaluation RBM Niger 2002).

Graphique 5: Evolution des cas de méningite 1993-2002



Graphique 6: Evolution des cas de rougeole 1993-2002



D'autres maladies sévissent aussi sous une forme sévère. Il s'agit en autres de la rougeole, de la méningite et de la tuberculose avec respectivement une moyenne annuelle de 44145, 10384 et 1723 cas sur la période 1993-2002.

Tableau n°17 : Evolution de la tuberculose au Niger de 1993 à 2002

Années	Nombre de cas
1993	1310
1994	1227
1995	1450
1996	1546
1997	1847
1998	1554
1999	2500
2000	2156
2001	2006
2002	1633

Source : MSP/LCE, 2003

Les mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement ainsi que l'insuffisance ou l'absence d'informations, ne permettent pas d'enrayer la résurgence ou la progression de ces maladies malgré, par ailleurs, les campagnes de vaccination organisées chaque année. A cet égard le tableau n° 18 donne les indications y afférentes.

Tableau N° 18 : Evolution du taux de couverture pour certaines maladies, de 1990 à 1999

	Objectifs Fixés	Taux de couverture en %													
		1987	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
BCG	30	53	36	37	33	32	50	61	44	42	23	35	50	52	67
DTCP3	6	22	18	20	20	20	23	32	28	25	14	23	31	28	52
Rougeole	20	25	23	21	20	21	43	58	42	55	36	-	-	-	-
VAT II	5	40	41	41	35	36	36	32	33	42	27	24	41	36	40

Source : -DNPEV(données de 1987 à 1999)

- SNIS Enquêtes PDS Avril 2004 (données de 2000 à 2003)

Les taux de couverture présentent une évolution erratique liée certainement à l'insuffisance de moyens financiers et d'organisation des campagnes de vaccination. Il convient de noter cependant que depuis 2000, les activités de vaccination ont pris une grande ampleur, à tel point que l'on peut s'attendre à une couverture vaccinale satisfaisante au cours des prochaines années. La question reste cependant posée sur la durabilité des opérations « Journées de Vaccinations » si un renforcement corollaire et conséquent des capacités de formations sanitaires n'est pas menée parallèlement afin que ce soit sur elle que repose désormais le travail quotidien de vaccination.

2.4.6.2. Les politiques et programmes de lutte contre les infections

La lutte contre les différentes maladies a justifié la création, au sein du Ministère de la Santé Publique d'une Direction Générale des Epidémio-endémies qui a, entre autres sous sa tutelle, une Direction de la Lutte contre les maladies et une Direction de la Surveillance et du Contrôle Epidémiologique.

Concernant le cas spécifique du paludisme, un Plan Stratégique de lutte contre cette maladie pour la période 2001-2005 a été élaboré et est en cours d'exécution. La lutte contre le paludisme bénéficie d'un engagement politique au sommet de l'Etat et cela, depuis le lancement de l'initiative « faire reculer le paludisme ».

2.5. L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

2.5.1. Les Objectifs du Développement en rapport avec l'Environnement, les Ressources Naturelles et le cadre de vie

2.5.1.1. Les objectifs liés à l'environnement

Les visées du développement humain concernent la « durabilité des ressources écologiques » qu'il faudrait assurer.

Objectif 7 :	Assurer la durabilité des ressources environnementales
Cible 9 :	Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales, et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.
Indicateurs :	Aires protégées et d'autres indicateurs comme « les superficies aménagées

2.5.1.2. Les objectifs liés aux ressources naturelles

Ils concernent également l'objectif 7 ci-dessus indiqué, la cible 9 – et l'indicateur avec en plus « le pourcentage de récupération des eaux de ruissellement qui n'est que de 1% environ ».

Cible 10 :	D'ici 2015, réduire de moitié le pourcentage de la population privée d'un accès régulier à l'eau potable
Indicateurs :	Points d'eau modernes

2.5.1.3. Les objectifs liés à l'amélioration du cadre de vie

Cible 11 :	Parvenir, d'ici 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis
Indicateurs :	Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements

2.5.2. Les questions de l'environnement

2.5.2.1. Les caractéristiques de l'environnement

Le Niger a un climat de type sahélien. En prenant en considération la pluviométrie ou l'activité rurale dominante, on admet les subdivisions suivantes :

- la zone saharienne qui occupe 65% du territoire national est désertique ;
- la zone saharo-sahélienne : 12,2% du territoire avec une pluviométrie de 200-300 mm qui constitue la zone de pâturage ;
- la zone sahélienne 12,1% du territoire. C'est celle de la transhumance et de la production céréalière aléatoire ;
- la zone sahélo-soudanienne 400-600 mm qui occupe 9,8% du territoire. C'est la zone de production céréalière (mil, sorgho), du niébé et de l'arachide ;
- la zone soudanienne couvrant à peine 0,9% du territoire. La pluviométrie est supérieure à 600mm. C'est la zone de cultures vivrières par excellence.

Du point de vue de l'activité rurale on distingue les zones suivantes :

- la zone agricole qui couvre environ 300 000 km², limitée au nord par l'isohyète 400 mm ; c'est la zone de production des cultures vivrières ;
- la zone pastorale qui s'étend sur environ 240 000 km² ; c'est le domaine naturel des pâturages ;
- la zone désertique s'étendant sur 727 000 km² environ. Les activités de production sont circonscrites à l'exploitation des oasis de la zone.

Les ressources naturelles (végétations, eau, sol) sont frappées de plein fouet par les effets néfastes des sécheresses répétées, de la désertification et de la pression démographique. Ainsi, l'économie agricole nigérienne est dominée, pour l'essentiel par des systèmes de production extensifs très dépendants des aléas climatiques.

Au Niger, comme ailleurs dans les pays du Sahel, l'environnement est caractérisé par l'emprise de la désertification sur les systèmes écologiques, l'organisation socio-économique et les systèmes d'utilisation de l'espace.

Ainsi, il s'est instauré un déséquilibre profond dans les relations entre les hommes et leur milieu, aggravé par les sécheresses récurrentes. La conjonction des facteurs climatiques et sociaux ainsi que de l'action de l'homme ont conduit à une crise grave et profonde dont les manifestations pèsent très lourdement sur l'avenir du pays. C'est là qu'intervient une des composantes les plus marquées du déséquilibre écologique, sans doute la plus importante qui est l'intensification incessante de l'exploitation abusive des ressources naturelles (végétation, sols).

La faible productivité agricole et les faibles rendements agricoles enregistrés, tout comme l'accroissement de la vulnérabilité des sols et de la végétation aux aléas climatiques, participent à l'évolution actuelle de ce déséquilibre, toutes choses qui dépassent les faibles possibilités de réaction des populations rurales, celles dont on accuse parfois bien inconsidérément l'archaïsme de pratiques ou l'inertie des mentalités.

La prise de conscience au niveau national et l'engagement politique en matière de gestion durable des ressources naturelles se sont manifestés à partir du Forum de Maradi (Mai 1984- Engagement de Maradi). Il est vivement souhaitable que cet élan ne se ralentisse pas et que les acquis soient préservés.

2.5.2.2. LES RESSOURCES NATURELLES

2.5.2.2.1. LA SITUATION ET L'EVOLUTION DES RESSOURCES NATURELLES

a) La situation se présente comme suit :

- la proportion des zones forestières est passée de 1,5% en 1990 à 1% en 2000 ;
- la proportion des aires protégées est de 0,08% en 2003 ;
- les émissions de dioxyde de carbone (tonnes / habitant) sont restés à 0,1 de 1980 à 1999 ;
- la consommation de chlorofluorocarbones (tonnes de PDO) appauvrissant la couche d'ozone : 16 en 1990 et 29 en 2001 ;
- la population ayant un accès régulier à des points d'eau aménagés est de :
 - o campagnes : 52% (2000) ;
 - o villes : 70% (2000).
- la population urbaine utilisant des installations sanitaires améliorées : à Niamey 25% des ménages utilisent les toilettes améliorées et 67% disposent de latrines. Dans le reste du pays, dans les zones rurales en particulier, la nature sert de lieu d'aisance pour 90% de la population.

b) L'évolution

Le degré d'altération des écosystèmes est le suivant :

- 10% de la population totale n'a pas accès aux ressources naturelles ;
- 12% de la population totale a accès aux ressources non propres par d'autres formes d'utilisation (métayage, achat, bail,...) ;
- 50% de la population totale est utilisatrice disposant de ses propres ressources naturelles (bois, faune, eau, sols, pâturages...)

Le degré d'altération de la biodiversité : 20 espèces de faune, 10 espèces de poissons, 15 espèces végétales sont menacées.

c) Le degré de pression

Le degré de pression est mis en exergue par :

- Un taux de déboisement bois-énergie de 200 000 ha/an (soit 2 890 051 tonnes /an).
- 60% du territoire est touché par les perturbations naturelles (sécheresse) et celles causées par l'homme.

d) Les perspectives

- Taux de régénération par ressource naturelle : très faible à nul ;
- 80% de la population touchée par la sécheresse et la désertification ;
- 5 aires protégées totalisant 0,08% la superficie totale du pays, ce qui est très faible. Il faudrait constituer d'autres aires afin d'accroître les zones protégées pour environ 15-20% du territoire.

La base des ressources naturelles du Niger est très limitée par rapport aux différents modes de production, en dépit de l'existence des potentialités inexploitées, faute d'investissements significatifs. Au demeurant, la situation socio-économique et environnementale du Niger reste particulièrement précaire. Ainsi, la production vivrière est en baisse croissante face à l'accroissement démographique et à une agriculture expansive et consommatrice de surfaces au détriment des espaces naturels. La désertification due aux facteurs humains et naturels est amplifiée par les déficits pluviométriques fréquents et leurs conséquences écologiques ; toutes choses qui compromettent la satisfaction des besoins fondamentaux des populations (éducation, alimentation, santé, habitat...).

Par ailleurs, la surexploitation des ressources naturelles a entraîné une régression du potentiel environnemental dans sa diversité et dans sa densité. Certains comportements néfastes à l'environnement (ex. forte consommation de bois pour la fête de la Tabaski) participent à cette

dégradation du couvert végétal. Ceci se manifeste à la fois par la baisse de la productivité des ressources naturelles et la qualité des écosystèmes.

Les mesures actuelles prises en matière de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement sont peu porteuses en raison de la situation écologique particulière du Niger et de leur caractère peu incitatif pour les populations. Elles sont par ailleurs sans efficacité et ne respectent pas les principes fondamentaux de gestion des biens publics. De surcroît, elles sont de nature plutôt correctrice qu'anticipative. Notons également que des données et des informations fiables sur la tendance évolutive de l'environnement naturel des espèces et des écosystèmes sont quasi inexistantes. De même, les informations relatives à l'état des connaissances et des initiatives locales en matière de gestion des ressources naturelles sont souvent ignorées.

2.5.2.2. Les ressources végétales et fauniques

a) Les ressources végétales

L'action conjuguée des facteurs climatiques et anthropiques provoque une grave dégradation du capital foncier, détérioration atteignant souvent un seuil irréversible (disparition de la couche arable, ravinement, ensablement...). Il s'agit notamment des actions érosives causées par les vents et les pluies sur des sols dénudés en rapport avec les défrichements intempestifs, les déforestations, les feux de brousse, les surpâturages et les surexploitations, conséquences d'une pression démographique toujours croissante et de comportements préjudiciables à l'environnement.

Ainsi, les zones ayant encore des potentialités importantes de ressources en sol sont de plus en plus réduites, ne pouvant plus, à terme, absorber le surplus de main d'œuvre qui s'accroît sans cesse. Ceci traduit l'incapacité aussi du milieu à assurer à la population les ressources nécessaires, sinon à son développement, du moins à sa survie.

Dans ces conditions, l'importance de la perception par les populations de l'impact de la dégradation du milieu sur leurs conditions de vie est une priorité surtout que les modifications de comportement qu'exige la gravité du contexte général ne pourraient s'inscrire que dans la durée.

Différentes études ont tenté de distinguer 13 zones agro-écologiques et forestières sur la base de la pluviométrie et de la répartition des écosystèmes naturels¹.

Notons que la connaissance approfondie de ces zones fait encore défaut ! C'est, pourquoi il convient de retenir la répartition du couvert végétal en fonction des zones pluviométriques :

- la zone saharo-sahélienne qui est constituée par une steppe arbustive clairsemée avec d'abondantes graminées qui servent de pâturages ;
- la zone sahélienne, constituée d'une steppe arborée ou la zone d'élevage transhumant ;
- la zone sahélo-soudanienne, couverte par la savane boisée, qui est le cadre de productions céréalières ;
- la zone soudanienne ou zone de cultures vivrières par excellence qui est couverte de hautes graminées et des massifs forestiers arborés.

Le couvert végétal a été très gravement dégradé par des facteurs climatiques (aridité et sécheresses récurrentes, érosion hydrique et éolienne) et anthropiques (prélèvement excessif sur le potentiel ligneux, défrichements, feux de brousse...). Malheureusement, les nombreuses interventions des pouvoirs publics, des ONGs et des partenaires au développement n'ont pas encore apporté les impacts tant souhaités.

b) Les ressources fauniques

¹ Anada et al. 1991 – Giraudoux 1988 – Poile cot 1996

S'agissant de la faune, environ 5550 espèces ont été identifiées (UICN, 1998) dont 4 espèces considérées comme endémiques. La faune sauvage est encore assez riche malgré le déséquilibre écologique qui s'accroît : 127 espèces de mammifères, dont 28 de chauves-souris et 27 de rongeurs ; 517 espèces d'oiseaux, 119 espèces de poissons et 50 espèces de reptiles sont répertoriés.

Face à cette situation, des voix se font de plus en plus puissantes pour instaurer une politique de protection et de valorisation des ressources fondée sur :

- la protection des espèces en voie de disparition ;
- la limitation et la régulation de la chasse ;
- la rigueur dans la surveillance et la gestion des parcs ;
- l'aménagement d'espaces à vocation touristique.

2.5.2.2.3. LES RESSOURCES EN EAU

a) Situation des ressources en eau

Le Niger dispose d'un potentiel hydrique considérable mais très variable dans le temps et dans l'espace. Du fait des difficultés de mobilisation de ces ressources et des problèmes importants de maintenance des ouvrages mis en place, les besoins sont loin d'être couverts.

Les eaux de surface représentent un potentiel d'environ 31 milliards de m³ par an dont moins de 1% sont exploités. Elles proviennent, en quasi totalité, du fleuve Niger et de ses affluents de rive droite (le Gorouol, le Dargol, la Sirba, le Goroubi, le Diamangou, la Tapoa et la Mékrou) et de la rive gauche (les dallols) et les autres cours d'eau (l'Ader Douchi, la Maggia, les Goulbis, les Koramas, la Komadougou Yobé et la cuvette du Lac Tchad, les Koris de l'Aïr, la Tarka, le lac de Guidimouni, le lac de Madarounfa, les nappes du Bassin de Bilma).

Les eaux souterraines représentent 2,5 milliards de m³ renouvelables et 2 000 milliards non renouvelables. Cependant, les difficultés d'exploitation, en raison des profondeurs excessives des nappes productives, constituent un handicap pour leur mise en valeur. Les eaux souterraines sont généralement de bonne qualité, mais leur réapprovisionnement annuel est faible. Partout, elles représentent la principale, et souvent, l'unique ressource en eau utilisable de façon continue.

b) Approvisionnement en eau potable

On note dans l'ensemble que seulement 43,2% de la population dispose de l'eau considérée comme potable, c'est à dire celle provenant d'un robinet, d'un puits protégé, d'une source protégée ou d'un forage¹. L'utilisation de l'eau potable présente une grande disparité selon la région et le milieu de résidence. Si à Niamey près des ¾ de la population utilisent de l'eau potable (73%), à Agadez ce pourcentage est de 52%, et dans les autres régions moins de 50%. En effet, à peine le tiers de la population a accès à l'eau potable dans les régions de Dosso (34%), Tillabéri (35%) et Maradi (38%).

En considérant le milieu de résidence, seulement 36% de la population rurale a accès à l'eau de boisson salubre, contre 83,7% (MH/E-DIEPA) en milieu urbain.

En matière d'infrastructures hydrauliques, des efforts appréciables ont été accomplis, mais ils restent insuffisants face aux besoins pressants des populations. En 1989, le taux de couverture en infrastructure hydraulique était de 65% contre 23% en 1979 et 55% en 1987 (Atelier DIEPA – 1989).

La création de points d'eau modernes n'a pas connu une évolution significative. En effet, le taux de couverture en 1995 était de 52,5% ; en 2001, il se situait à 50,6 pour remonter à 51% en 2002 (tableau n°19).

Tableau n° 19 : Evolution du taux de couverture nationale en eau (en milieu rural) de 1993 à 2002

¹ Enquête à Indicateurs Multiples de la fin de la Décennie (MICS2)

Année	PEM existants	Besoins en PEM	Taux de couverture
1993			
1994	15636	32575	48
1995	16024	30496	52,5
1997	16739	33632	49,8
1998	17230	33850	50,9
1999	17746	33535	50
2000	18261	35450	51,5
2001	19937	34326	50,64
2002	20971	40332	51,01

Sources : MH/E Politiques et stratégies

PEM : point d'eau moderne

Tableau n° 20 : Situation des ouvrages hydrauliques

Ouvrages hydrauliques	Taux de couverture nationale	Dotations supplémentaires pour une couverture totale	
PEM	51 %	1998	2010
		18 645	27 183
Mini-AEP	30 %	640	1 159

Source MH/E – Politiques et stratégies

La maintenance des équipements hydrauliques se pose de manière cruciale. Elle est devenue un facteur limitant l'extension de la couverture en eau potable. Environ 30% des équipements sont inutilisables faute d'entretien.

c) Politiques et programmes

L'objectif cible prescrit par les OMD est de réduire d'ici 2015 le pourcentage de la population privée d'un accès régulier à l'eau potable. Par conséquent, l'indicateur le plus approprié est le taux de couverture en eau potable qui est fonction de la taille de la population en cause. Les voies et moyens de réalisation de cet objectif épousent les orientations de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'assainissement (DIEPA) 1981/1990 qui a évalué les besoins selon les critères suivants :

- 20 litres par jour et par habitant qui correspondent à un point d'eau moderne (puits cimenté ou une pompe à motricité humaine) pour 250 habitants. Il faut qu'il y ait autant de points d'eau modernes (PEM) que de tranches de 250 habitants, pour les villages dont la population est comprise entre 250 et 1500 habitants ;
- un poste d'eau autonome (forage équipé d'une motopompe thermique ou solaire, un château d'eau et deux rampes) pour les villages dont la population est comprise entre 1500 et 2000 habitants ;
- une mini adduction d'eau potable (forage équipé d'un groupe motopompe thermique ou solaire, un château d'eau et quatre bornes fontaines) pour toute agglomération peuplée d'au moins 2000 habitants.
- s'agissant des Mini AEP, le taux de couverture se situait à 30% pour des besoins en dotation supplémentaire de l'ordre de 640 en 1998 et 1159 en 2010.

Ces données ne doivent être prises en compte que si les points d'eau existants sont réellement fonctionnels. A cet égard, le décompte des pompes en panne apparaît difficile à maîtriser avec précision aussi bien dans le temps que dans l'espace.

Les politiques mises en œuvre actuellement visent l'exploitation de deux types de ressources en eau : les eaux de surface et les eaux souterraines. Pays sahélien et continental, le Niger a l'obligation de gérer rationnellement ses ressources en eau s'il veut d'une part, satisfaire les besoins actuels d'une population en expansion, et d'autre part ceux des générations à venir. Pour cela, les politiques de l'eau sont axées sur les stratégies suivantes :

- la connaissance des ressources en eau en vue de leur gestion, de leur protection et de la sauvegarde du milieu ;
- la satisfaction des besoins en eau à travers un programme de réhabilitation et de maintenance des ouvrages existants, l'amélioration de la situation sanitaire et la prévention des nuisances liées à l'eau ;
- l'appui aux secteurs de production ;
- l'adaptation du cadre juridique et institutionnel ;
- l'implication et la responsabilisation des collectivités locales ainsi que le renforcement de leurs capacités ;
- la promotion du secteur privé et le renforcement de ses capacités ;
- la participation des populations à la conception, au financement, à la réalisation des ouvrages et à leur gestion.

2.5.2.2.4. Les ressources énergétiques

Il existe une relation étroite entre le niveau de développement et l'utilisation d'énergie (exploitation diversifiée des sources). Pour l'heure, le bois reste la source principale d'énergie. Pourtant, il existe d'autres sources d'énergie non encore ou insuffisamment exploitées, à savoir la biomasse, l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie électrique.

La biomasse : Le potentiel en déchets animaux et végétaux localisés dans la bande sud du pays, le long de la vallée du fleuve, les stations d'élevage et les abattoirs est inexploité. Les résidus agricoles (paille, tiges de coton, de mil, de sorgho, balle de riz, etc.) sont estimés à 8 millions de tonnes en moyenne par an. Leur valorisation énergétique est possible à travers notamment la production de bio gaz.

L'énergie solaire : L'expérience de l'exploitation de l'énergie solaire a démarré en 1965 avec la création de l'Office National de l'Énergie Solaire (ONERSOL), actuel Centre National d'Énergie Solaire (CNES). Des recherches ont été menées sur les chauffe eau, les distillateurs, les climatiseurs et les réfrigérateurs solaires. Seuls les chauffe eau et les distillateurs ont fait l'objet d'une production semi-industrielle. Ainsi, malgré le niveau relativement avancé de la recherche, l'usage de l'énergie solaire est resté à un niveau très faible, voire expérimental.

L'énergie éolienne : Concernant le potentiel d'énergie éolienne, les zones nord sont les plus propices à son exploitation par l'installation d'aérogénérateurs moyens. L'énergie éolienne trouve son application dans le pompage de l'eau (eau potable pour la boisson, la petite irrigation et l'abreuvement des animaux).

L'énergie électrique : Pour satisfaire la demande, la Société Nigérienne d'Electricité (NIGELEC) dispose de 28 centrales électriques totalisant une puissance de 66 MW ; d'une ligne de 132 KV datant de 1976 (Birni Kébbi-Niamey) qui alimente la zone du fleuve en passant par Dosso avec une puissance contractuelle de 40 MW presque saturée; une seconde ligne de 132 KV datant de 1994 en provenance de Katsina qui alimente le Niger Centre-Est sous une puissance contractuelle de 30 MW mais qui est sous exploitée à l'heure actuelle. Depuis un an, la NIGELEC a entrepris un vaste programme d'électrification au profit des populations rurales. La couverture programmée est de 25% d'ici l'an 2020. C'est aussi dire tout l'intérêt que devrait susciter l'utilisation et le recours aux énergies renouvelables pour faire face aux besoins de la population.

Les ressources non renouvelables : Il s'agit surtout des ressources minières. Le Niger dispose de potentialités (pétrole, uranium, or, phosphates, fer, étain, charbon, etc.) dont l'exploitation pourrait générer des revenus substantiels aux populations. Mais elle pourrait aussi engendrer des nuisances de toutes sortes (pertes de certaines aires protégées, destruction des ressources naturelles renouvelables,...). Il conviendrait d'en apprécier l'importance et l'impact éventuel sur le milieu pour enfin mettre au point les voies et moyens de leur exploitation dans le cadre d'un environnement durable.

2.5.3. Le cadre de vie des populations

2.5.3.1. L'hygiène et l'assainissement

Au Niger, la question des conséquences de l'urbanisation semble être reléguée au second plan dans les politiques économiques au Niger. Pourtant, la ville devient un lieu d'accueil pour ceux qui fuient la pauvreté rurale, une demande importante qui risque de bouleverser d'ici peu les certitudes économiques, politiques et sociales qui ont cours aujourd'hui. L'analyse de la situation urbaine donne des indications pertinentes sur l'état de la détresse humaine et de la sécurité. En rapport avec les OMD, deux aspects intimement liés seront analysés : l'hygiène-assainissement et l'habitat.

L'assainissement concerne non seulement les populations urbaines estimées à 16,2% de la population totale selon les résultats provisoires du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H 2001), mais aussi une bonne proportion de la population rurale vivant dans les gros villages qui manquent de voiries et réseaux divers (VRD). Par ailleurs, il existe une relation étroite entre la sévérité de la pauvreté humaine et le niveau d'assainissement. En effet, les populations pauvres vivent dans des endroits insalubres et lugubres, propices au développement des maladies liées à l'hygiène et à toutes les formes d'insécurité et de débauche. De ce fait, il s'agit d'un déficit de capacité d'accès à un niveau minimal de conditions d'assainissement qui concerne une grande partie de la population.

Une enquête récente menée par la Banque Mondiale (2000) montre que seulement 1/3 des habitants de Niamey sont satisfaits de leurs installations sanitaires. Près de 90% d'entre eux utilisent des latrines traditionnelles et seulement 18% ont accès à des latrines à chasse d'eau. L'assainissement en milieu rural est bien plus catastrophique. Le taux de traitement des excréta atteint à peine 5% en 1996 tandis que les actions complémentaires de construction de latrines viennent juste de démarrer dans quelques gros centres ruraux. En effet, les latrines publiques sont très rares dans les villages. On en trouve néanmoins quelques-unes près d'édifices religieux et dans les auto-gares. Les établissements scolaires sont très mal équipés (moins de 5% selon une récente étude indépendante¹⁵). De plus, ces infrastructures, déjà insuffisantes, ne répondent pas aux normes requises.

La situation sanitaire des populations rurales ne cesse de se dégrader, en raison notamment du développement des vecteurs dans des mares et des aménagements hydro-agricoles, mais aussi, de la détérioration de la qualité de l'eau de boisson liée aux modes de transport et de conservation. L'appréciation de la situation en matière d'assainissement va au-delà de l'accès aux latrines. Elle concerne les différents types de déchets (ordures ménagères, plastiques, déchets industriels), les eaux pluviales et les eaux usées. Le mode de stockage des ordures ménagères le plus fréquent est le tas sauvage. De même, un développement accru des ravines dans certaines agglomérations est le fait de l'urbanisation en l'absence de tout schéma d'aménagement et d'assainissement. Ainsi, 92% des villages nigériens ne disposent pas d'ouvrages d'évacuation. Les eaux pluviales sont canalisées naturellement par les pentes et les *koris* qui traversent les villages faisant ainsi subir aux ménages pauvres les conséquences des inondations. Le manque d'ouvrages de drainage entraîne la formation de

¹ Etude d'un programme d'hydraulique rurale – Rapport provisoire de la phase I, CIMA International, 2003

flaques d'eau qui sont à l'origine des foyers de moustiques (vecteur du paludisme), de la contamination des aliments par les déchets entraînant ainsi des troubles gastro-entériques (diarrhées, choléra, fièvre typhoïde). Au demeurant, même en dehors de la saison des pluies, quatre ménages sur cinq ne disposent pas de systèmes d'évacuation des eaux usées. Les conséquences sont similaires à celles des eaux pluviales. De ce fait, la résolution des problèmes d'assainissement aura incontestablement un impact important sur la santé des populations. Enfin, certaines unités industrielles et autres établissements insalubres implantés en milieu urbain, constituent de véritables sources de pollution des eaux de surface et souterraines en l'absence de dispositifs adéquats de pré-traitement des rejets.

2.5.3.2. L'habitat

Les orientations en matière d'habitat ont été consignées dans la loi 98-54 du 20 décembre 1998 portant adoption de la politique nationale de l'habitat. Dans son diagnostic, cette loi a décelé les insuffisances ci-après :

- offre insuffisante (pas de production de plus de 1.000 logements de 1974 à 1998 par l'Etat contre un besoin de 40.000/an) dont 5000 pour la seule ville de Niamey ;
- opérations de construction de logements difficilement accessibles aux faibles revenus ;
- aucune action d'envergure n'a été menée en direction du monde rural en vue de l'amélioration de l'habitat en dépit de certaines tentatives timides et isolées restées sans lendemain ;
- voirie, réseaux divers et équipements communautaires accompagnés rarement de lotissements ;
- production locale de matériaux de construction quantitativement insuffisante et peu tournée vers l'utilisation des potentialités et autres ressources localement disponibles. Cela favorise le recours aux matériaux importés, accentuant ainsi le déséquilibre des échanges du pays avec l'extérieur ;
- inefficience de certains instruments de la politique dans le secteur dont les interventions n'ont pas pu répondre aux attentes des populations ;
- absence d'un mécanisme de financement fiable et viable dans le secteur et qui puisse répondre aux attentes des populations ayant des revenus faibles ou moyens ;
- permanence d'une fiscalité foncière et immobilière dissuasive pour l'investissement dans le secteur privé formel.

Par rapport aux OMD, on peut retenir que la notion de taudis (abri de fortune) peut être définie comme tout habitat de mauvaise qualité qui ne satisfait pas aux conditions de confort, de sécurité et d'hygiène indispensables à une vie décente. Pour le cas du Niger, on peut estimer à plus de 40 %, la population habitant dans ce type d'habitat. Le niveau de pauvreté joue en fait peu sur le type d'habitat, même si les très pauvres sont relativement peu représentés dans l'habitat type CSB et sont les seuls à ne disposer que de paillotes. La possession de l'habitat semble, dans beaucoup de cas, obéir à des logiques sociales (existence de l'entraide...), plutôt qu'à des logiques économiques.

CHAPITRE 3 : LA REALISATION DES OMD AU NIGER

3.1. LES CONTRAINTES ET LES OBSTACLES

3.1.1. Les contraintes d'ordre général

La lutte contre la pauvreté se heurte à des contraintes et obstacles qui tiennent aux ressources physiques limitées, aux conditions climatiques sévères, à l'évolution démographique galopante et aux disponibilités en terre de plus en plus limitées ainsi qu'à la dégradation de l'environnement.

Encadré n°4 : Vulnérabilité et pauvreté au Niger

On entend par vulnérabilité la faible capacité de se prémunir contre le risque élevé de connaître l'état de pauvreté...

Il est à craindre que les phénomènes de pauvreté s'accroissent à cause du différentiel prévisible à court terme entre la croissance démographique et la croissance économique. Le relâchement des liens de solidarité communautaire aidant, le nombre d'exclus sociaux pourrait s'accroître et représenter une

masse critique, notamment en milieu urbain. C'est là un phénomène majeur de l'évolution future de la société nigérienne. Les jeunes scolarisés sans emploi sont particulièrement menacés. La scolarisation est aujourd'hui un facteur de paupérisation individuelle, dans la mesure où ceux qui réussissent se dégagent de la solidarité traditionnelle. A l'opposé, ceux qui échouent éprouvent de plus en plus de difficultés à obtenir des aides du monde traditionnel. Actuellement, ces jeunes, toujours dépendants de leur famille, ne peuvent pas se marier facilement par exemple. Sans perspective d'emploi en dehors du retour à la terre ou de petits travaux non qualifiés et peu rémunérés dans le secteur informel, ils se retrouvent en marge de la vie active et donc de la vie sociale. Les jeunes filles sont exposées aux grossesses non désirées alors que les garçons, au bout d'un certain temps, sont tentés par les petites « combines » pour s'assurer les deux à trois verres de « thé » quotidiens et les trois à quatre cigarettes journalières. Ces garçons passent aussi leur journée à s'entraîner à l'haltérophilie, histoire d'avoir un gabarit dissuasif. L'exclusion est, de toute évidence, le stade suprême de la pauvreté.

Les plus pauvres adoptent des solutions extrêmes, en l'occurrence la mendicité. Celle-ci peut servir d'indicateur de la situation économique des plus démunis. C'est une stratégie de survie de dernier recours pour de nombreux groupes sociaux au Niger. Pourtant, fait paradoxal, le lien entre la mendicité et la pauvreté n'est de loin pas toujours ni clair ni reconnu. Ces « faux pauvres »- les mendiants relèveraient plus de la marginalité sociale que de la problématique de la pauvreté. C'est que peu d'études se penchent sur les conséquences découlant de la baisse des revenus des ménages. Il importe de situer la problématique de la mendicité dans le discours historique et épistémologique de la pauvreté.

Source : UNESCO, La pauvreté, une fatalité ? Promouvoir l'autonomie et la sécurité humaine des groupes défavorisés. Bénin – Burkina Faso – Mali – Niger. Editions UNESCO/ KARTHALA Paris, 2002. PP 194-195.

Notons que les questions de vulnérabilité concernent particulièrement les aspects du développement rural. En effet, les facteurs de production non maîtrisés ont fortement contribué à accroître la vulnérabilité des populations. Au demeurant, la production reste toujours liée aux fluctuations pluviométriques. Le secteur est confronté à la dégradation continue de son potentiel de production, à la forte pression démographique sur les terres de culture, à l'inorganisation du secteur, à l'insuffisance et à l'inefficacité des structures de commercialisation, toutes choses qui amenuisent les atouts et les potentialités.

3.1.1.1. La faiblesse des ressources physiques

Le Niger a une superficie de 1 267 000 km², dont les trois quarts désertiques sont situés à la limite nord de la zone de cultures, laquelle reçoit moins de 300 millimètres de précipitation par an. Les surfaces cultivables correspondent aux zones sahéliennes (12%), sahélo-soudaniennes (10%) et soudaniennes (1%). De surcroît, sous l'effet des actions de l'homme, des animaux et des phénomènes climatiques, les terres fertiles se réduisent progressivement. Le taux d'accroissement des superficies cultivées est plus rapide que celui de la population, réduisant ainsi les périodes de jachères ; d'où une baisse des rendements aggravée par les difficultés d'accès aux intrants agricoles et la faible utilisation des résultats des recherches agronomiques. En outre, les superficies potentiellement irrigables sont de 270 000 hectares environ. Cette situation doit être nuancée, car près de 52% du potentiel total, soit 140 000 hectares dépend de la construction éventuelle du barrage de Kandadji.

S'agissant des ressources forestières, en 1980, la FAO¹ évaluait à environ 15 millions d'hectares la superficie totale des forêts et autres terres boisées. Sur la base d'une consommation estimative annuelle de 0,75 m³ par habitant, la consommation de bois de feu conduira rapidement à une décapitalisation des forêts. Une énergie de substitution telle que le gaz domestique, pourrait constituer une solution. Malheureusement, la faiblesse des revenus des ménages, combinée à une politique non hardie des pouvoirs publics en la matière, constituent des obstacles majeurs. Le potentiel fourrager se réduit également à cause des cycles de sécheresse de plus en plus courts et de la mise en culture des

¹ FAO, Etude prospective sur le développement agricole dans les pays de la zone sahélienne, 1975-1990

zones marginales. Tous ces facteurs sont de nature à limiter aussi bien l'accroissement de la production agricole que le développement de l'élevage.

3.1.1.2. LES SEVERES CONDITIONS CLIMATIQUES

L'analyse des précipitations observées dans diverses stations fait apparaître une tendance à la détérioration des conditions climatiques depuis 1960 : la moyenne décennale des années 1960 était de 445,8mm, elle était de 423,5mm dans les années 1970 et elle a chuté à 354,7mm au cours des années 1980². Elle se situe autour de 300 mm sur la période 1990-2000. A ce rythme, le déficit pluviométrique récurrent affectera gravement le développement agro-sylvo-pastoral ; d'où la nécessité de mettre en œuvre des politiques pertinentes de maîtrise des eaux souterraines et de surface.

3.1.1.3. LA FORTE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

Depuis le 1^{er} recensement de 1977, la population du Niger a plus que doublé : elle est passée de 5 102 990 habitants en 1977 à 10 790 352 habitants en 2001, en l'espace de 24 ans. Le taux d'accroissement annuel moyen de 3,1% est l'un des plus élevés du monde. Le nombre moyen d'enfants par femme (ou indice synthétique de fécondité) était estimé à 7,5 enfants par femme au milieu des années 1990. Ce chiffre est inférieur à la fécondité désirée qui est de 8,5 enfants chez les femmes et 12,5 enfants chez les hommes selon les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé de 1998. Si les tendances démographiques révélées par ces recensements et enquêtes se confirment, la population serait d'environ 11 499 993 habitants en 2003 et atteindrait 17,4 millions habitants en 2015. Selon l'hypothèse moyenne retenue par les Nations Unies dans leurs dernières projections publiées en mars 2003, il y aurait 53 millions de nigériens en 2050.

Toutes choses étant égales par ailleurs, une telle croissance démographique exercerait une forte pression sur les besoins alimentaires, nutritionnels, d'éducation, de santé, d'habitat, etc. Ce qui compromettrait les chances de réalisation des OMD.

3.1.1.4. LA REDUCTION DES TERRES DE CULTURE

Le principal sujet de préoccupation reste la concentration de la population sur une très faible superficie et le nombre croissant d'habitants vivant sur la bande sud du pays propice aux activités agricoles. Il en résulte une forte pression sur les disponibilités en terres qui oblige à mettre en valeur des terres de plus en plus marginales. Compte tenu des méthodes de production archaïques et de la faible utilisation d'intrants agricoles, les possibilités d'amélioration des rendements agricoles restent limitées.

3.1.1.5. LA FAIBLESSE DES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENU (AGR)

Les AGR en milieu rural dépendent dans une large mesure de la production agro-sylvo-pastorale, elle-même soumise aux aléas climatiques. En effet, les activités que l'on rencontre le plus souvent sont la transformation des produits agropastoraux (extraction de l'huile d'arachide, fabrication de bière locale, boucherie, mouture, etc.), la confection de cordes et nattes, le maraboutage et le fétichisme, le petit commerce (vente de condiments, de tissus et pagnes, de produits manufacturés, etc.), la maçonnerie, la poterie, la tannerie et la maroquinerie, le tissage, le transport par charrette, la coiffure et le tressage. Ces activités sont beaucoup plus diversifiées et plus rémunératrices en milieu urbain.

3.1.1.6. L'INSUFFISANCE DE L'ALIMENTATION ET DE LA NUTRITION

Le Niger se retrouve avec des taux de malnutrition chronique, de malnutrition aiguë et d'insuffisance pondérale très élevés (voir tableau n° 21)

² SEDES, Etude du secteur agricole du Niger – Juin 1987

Tableau n°21 : Prévalence de la malnutrition au Niger chez les enfants de moins de 3 ans, comparée à certains pays de la sous-région (% des enfants affectés)

Pays	Années	Prévalence de la malnutrition chronique ou retard de croissance (T/A < -2 ET)		Prévalence de la malnutrition aiguë Ou (P/T < 2ET)		Insuffisance pondérale P/A (P/A < -2ET)	
		1 ^{ère} enquête (1993)	2 ^{ème} enquête (1998)	1 ^{ère} enquête (1993)	2 ^{ème} enquête (1998)	1 ^{ère} enquête (1993)	2 ^{ème} enquête (1998)
Bénin	1996-2201	25	31	14	7,5	29	23
Burkina Faso	1993-1999	33	37	13	13	33	34
Côte d'Ivoire	1994-1998	24	25	8,3	8,0	24	21
Ghana	1994-1999	26	26	11	-	27	25
Mali	1987-2001	24	38	11	10	31	33
Niger	1992-1998	36	41	18	21	44	50

Nota : T/A : taille/âge ; P/T : poids/âge ; ET : écart type

Source : EDS

La malnutrition aiguë touche environ 21% des enfants nigériens. Elle est causée en partie par des maladies infectieuses répétées ainsi que par l'insécurité alimentaire. Elle conduit les enfants, à terme, à la malnutrition chronique dont l'une des conséquences est la faiblesse des coefficients de croissance intellectuelle des enfants.

Une étude nutritionnelle à caractère national sur la morbidité et la mortalité réalisée en 1985 par l'Université de Tulane faisait état d'une forte prévalence de la malnutrition : 24,9% des enfants de 0 à 5 ans souffraient de malnutrition protéino-énergétique (MPE) aiguë. Parmi eux, 9,7% sont du milieu urbain et 27,5% du milieu rural. L'étude avait révélé 39,8% de MPE chronique dont 25,5% sont parmi la tranche d'âge de 12 à 23 mois et 22,2% dans celle de 24 à 35 mois. Elle a par ailleurs été confirmée par les enquêtes MICS et EDS qui situent la malnutrition chronique à 41% et la malnutrition aiguë à 20% pour les enfants de moins de 3 ans.

A cela, il faudrait ajouter une hypovitaminose A chez les enfants dans toutes les régions du pays, ainsi que les anémies nutritionnelles avec des carences en micro-éléments divers.

Les données du tableau n° 21 montrent à quel point la situation est, à cet égard alarmante. Qu'il s'agisse d'insuffisance pondérale, de malnutrition aiguë ou chronique, les niveaux sont parmi les plus élevés du monde.

Cette situation indique qu'il faut adresser les questions d'alimentation et de nutrition avec diligence et détermination. Préserver les couches de la population les plus vulnérables des affres de la pénurie alimentaire et des handicaps causés par la sous-alimentation et la malnutrition est un impératif. Parmi ces couches vulnérables, il faut surtout citer les enfants en bas âge, les femmes enceintes et les femmes allaitantes.

Notons que les questions de l'alimentation ont toujours préoccupé les Autorités politiques, l'objectif étant de mettre chaque nigérien et chaque nigérienne, à moyen et long terme, à l'abri de l'insécurité alimentaire, à « assurer à tous, en tout temps et en tout lieu, l'accès aux aliments de base nécessaires ». Pour y parvenir le Niger s'était proposé de garantir¹ :

¹ Une politique de développement rural pour le Niger, MAG/E, 1992

- une disponibilité suffisante en denrées alimentaires (en quantité comme en qualité)
- la stabilité de l'offre, et
- l'accès assuré pour toutes les populations aux denrées alimentaires de base.

Au plan institutionnel le système d'alerte précoce et la gestion des catastrophes (SAP/GC) ont été mis en place permettant au Niger de se doter d'un instrument fiable de collecte, de traitement et de gestion de l'information afin de prévenir les pénuries alimentaires et d'y faire face, le cas échéant.

Ainsi le SAP devrait permettre de :

- suivre et d'évaluer les variations de la situation agro-alimentaire ;
- de prévenir les situations de pénurie alimentaire ;
- de localiser les situations de crise alimentaire ;
- de maîtriser et de gérer la situation alimentaire et nutritionnelle nationale et
- d'aider à la décision en cas de déficit vivrier et en matière de commercialisation et d'importation des produits vivriers.

Malgré les mesures prises et les dispositions institutionnelles mises en place, le bilan céréalier des campagnes est resté ces dernières années déficitaire. L'équilibre céréalier n'est assuré que par des importations et des aides extérieures. Les données du tableau n°21 montrent que sur 10 années consécutives, de 1990 à 2000, le bilan céréalier a accusé un solde négatif dont le plus important a été de 666 200 tonnes en 1990-91 et le plus faible en 1992-93 avec 17 900 tonnes. Seules les années 1992, 1994 et 1998 ont accusé des excédents respectivement de 183 100 t, 162300 t et 212900 tonnes.

Il apparaît ainsi que, d'une enquête à l'autre, la situation nutritionnelle s'aggrave pour le Niger. Les conséquences sont multiples du point de vue de la santé physique et intellectuelle pour les générations futures.

3.1.1.7. L'insuffisance des infrastructures de base²

LES INFRASTRUCTURES SOCIALES

A) L'EDUCATION

En 2001 on dénombrait 16.746 salles de classes dans le secteur public, réparties dans 5 255 écoles des 3 cycles de l'enseignement de base.

Le ratio élèves/classe était de 21 en préscolaire, 43 en cycle de base 1 et 44 en cycle base 2. Il faudrait cependant noter que plus de 5900 classes sont sous paillotes dont 89.248 en préscolaire, 5.564 en cycle base 1 et 248 en cycle base 2.

Ces infrastructures apparaissent nettement insuffisantes au vu des objectifs à atteindre en matière d'éducation dont, notamment **assurer à tous les enfants un cycle primaire complet à l'horizon 2015.**

A cet égard, pour la période 2002-2012, des objectifs ont été fixés¹:

- construire et équiper 11.867 salles de classes (395 en préscolaire, 10.701 en base 1 et 771 en base 2). Notons que 82% des infrastructures seront implantées en zone rurale ; et
- construire également 50 CFDC, 720 CFD permanents pour l'alphabétisation des adultes et 8 centres de formation des écoles coraniques.

² Les données relatives à ce point proviennent de l'Annuaire Statistique, "Séries Longues" op. cit.

¹ PDDE 2002

b) La santé

Dans le domaine sanitaire, les données du tableau N°22 permettent d'estimer que 18.256 habitants en moyenne disposent d'une formation sanitaire publique (CSI 1, CSI II, CH) en 2003 contre une formation pour 22.013 habitants en 1999.

Selon la Direction Générale de la Santé Publique, la couverture sanitaire² est passée de 32% en 1994 à 50% en 2003 ; ce qui dénote une amélioration significative de la couverture par rapport à l'utilisation manifestement faible des services. Mais, on y relève que le milieu rural ne comptait que 28% de la population ayant accès à une formation sanitaire de proximité pendant que ce même milieu regroupe environ les 4/5^{ème} de la population du pays et 86% de l'ensemble des pauvres. Ainsi, les besoins d'investissements pour la période 2004-2008 ont-ils été estimés à 167.767 milliards de francs CFA.

Tableau 22 : Nombre et type de formations sanitaires publiques par région en 2003

	CSI I	CSI II	MD	CHR	MAT REF	MN	TOTAL
Agadez	24	11	4	1	-	-	40
Diffa	28	6	3	1	-	-	38
Dosso	72	11	5	1	-	-	89
Maradi	62	17	7	1	-	-	87
Tahoua	68	16	8	1	1	-	96
Tillabéry	91	18	6	-	-	-	118
Zinder	60	43	6	-	1	1	111
CUN	16	6	3	1	1	2	29
TOTAL	421	128	42	6	3	3	603

Source : Direction des Infrastructures, de l'Équipement et du Matériel (MSP/LCE)

Les infrastructures de production rurale

La sécurité alimentaire et la recherche de l'autosuffisance alimentaire passent par la maîtrise des facteurs de production dont l'eau est un des éléments essentiels. Ainsi, la mobilisation des eaux aussi bien de surface que souterraines est-elle une priorité et une exigence pour la réduction de la pauvreté.

Le potentiel en terres irrigables est de l'ordre de 270.000 ha répartis comme suit :

- 140.000 ha dans la vallée du fleuve Niger
- 60.000 ha dans la vallée de la Komadougou
- 60.000 ha dans les Goulbi et les Dallols
- ha dans l'Ader Doutchi-Maggia

Actuellement, seuls 83.500 ha sont mis en valeur : 13.500 ha en grande irrigation et 70.000 ha en petite irrigation, soit environ 30% du potentiel irrigable du pays.

L'insuffisance des infrastructures de production est assurément un frein au développement des productions rurales. A ce niveau, notons que les contraintes importantes sont, entre autres :

- les coûts élevés des investissements surtout pour la grande irrigation ;
- l'entretien et la maintenance insuffisamment assurés ;
- une forte récurrence des travaux de réhabilitation.

Mais, une fois ces contraintes levées, l'irrigation pourrait offrir des perspectives pour le développement du secteur : accroissement de la production, développement d'unités agro-industrielles, création d'emplois, accroissement des revenus, réduction de l'exode rural,...

² Plan National de Développement Sanitaire (document provisoire 2003)

Les infrastructures de production d'énergie

L'énergie a un rôle déterminant pour la croissance économique et l'amélioration du cadre de vie. Cependant, à défaut d'en produire suffisamment, le Niger dépend, à plus de 70% de l'extérieur pour sa consommation en électricité. Le principal potentiel en hydroélectricité est la vallée du fleuve Niger et, particulièrement, les sites de Kandadji, Gambou et Dyondyouga.

D'autres sites assez intéressants sur les affluents du fleuve Niger ont fait l'objet d'investigations. Il s'agit notamment de Larba Kwarazéno (Sirbé) et Diougoré (Gouroubi). L'exploitation de ce potentiel nécessite d'importants investissements qui sont actuellement au-dessus des capacités financières du pays et ne semblent pas attirer les investisseurs étrangers outre mesure.

La production nationale d'énergie électrique est peu élevée. Elle était estimée à 182 GWH en 1990. Au niveau national l'énergie utilisée est d'environ 408,6 GWH. De ce fait, le Niger est parmi les pays à faible consommation énergétique, de l'ordre de 0,2 tep/hab. Ce faible niveau de production et de consommation ne peut pas stimuler et soutenir une expansion des activités économiques propres à assurer une croissance économique forte.

Même si des perspectives existent dans le domaine du solaire, d'aucuns pensent que les réalisations pourraient être limitées pour l'amélioration du cadre de vie (chauffe-eau, fours, réfrigérateurs, séchoirs, cuisinières...) et au développement de l'irrigation. Cependant, si l'accent doit être mis sur l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, il faudra bien passer par le développement et l'utilisation intensive de cette énergie.

Le renforcement des capacités de production et de consommation d'énergie demeure ainsi une priorité.

Les infrastructures industrielles

De 72 entreprises en 1988, le tissu industriel nigérien s'est rétréci comme une peau de chagrin pour ne compter que 48 unités fonctionnelles en Juillet 2000¹. La plupart de ces unités tournent en dessous de leur seuil de rentabilité, confrontées aux questions d'approvisionnement et de maîtrise technologique.

Le tableau n°23 montre qu'en 1999 le niveau de production des unités est sensiblement le même qu'en 1990. Pendant toute cette période le chiffre d'affaires n'a pas beaucoup évolué atteignant 20.707 millions F.CFA contre 20.143 en 1990. On retrouve la même tendance dans la situation de l'emploi, 1.403 contre 1.194 en 1990.

Ainsi, par sa faiblesse, le tissu industriel nigérien s'avère incapable de satisfaire une demande d'emplois sans cesse croissante. Cette faiblesse traduit également une évolution négative des revenus et une accentuation de la pauvreté. D'aucuns diront que c'est aussi un des résultats des Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) sur l'économie nationale.

Tableau n°23 : Evolution des indicateurs de performance du secteur industriel (en millions de F.CFA)

Indicateurs	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Production	19.978	14.019	13.782	12.081	15.827	15.038	16.759	17.695	19.982	19.186
Chiffre d'Affaires	20.143	14.849	13.399	11.727	14.998	15.224	16.739	17.211	20.663	20.707
Valeur Ajoutée	5.740	4.770	4.135	3.686	4.120	3.183	3.371	4.626	4.997	4.446
Investissements	441	482	520	680	865	144	1.658	1.804	1.579	8090

¹ PDES 2001

Nombre d'Emploi	1.194	1.152	1.177	1.94	1.061	1.022	1.245	1.280	1.335	1.403

CA = Chiffre d'affaires
Valeur Ajoutée

VA =

Inv = Investissements

NE = Nombre d'Emploi

Source : PDES 2001

3.1.1.8. L'INADEQUATION DES POLITIQUES ET PROGRAMMES

De 1960 à 1982 les plans et programmes de développement économique et social ont marqué le cadre conceptuel des politiques économiques pour surmonter les obstacles aussi bien conjoncturels qu'institutionnels. A partir de 1982, s'installent les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel, suivis à partir de 2000 de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP).

a) Plans et programmes de développement économique et social

De 1960 à 1973, le secteur rural a été considéré comme secteur prioritaire de la politique économique du Pays. Tous les plans et programmes élaborés et mis en œuvre durant cette période, ont mis l'accent sur les mesures et la création de structures institutionnelles d'appui à la promotion de ce secteur. Les résultats du secteur agricole ont été très erratiques, reflétant l'impact des conditions climatiques. La part du secteur primaire dans le PIB est assez variable : 40,8 % en 1996, 35,3% en 1997 et 37,6% en 2000 (tableau 28A).

Dans le secteur industriel, la politique a été caractérisée par la création de quelques unités industrielles en aval de l'agriculture et de l'élevage permettant la valorisation des ressources de ces branches. A partir de 1970, l'Etat va s'orienter vers une politique de diversification industrielle axée sur une approche par filière et d'import-substitution. Les résultats de ces politiques ont été mitigés. En effet, la part du secteur industriel moderne dans le PIB se caractérise par son faible niveau et sa relative stabilité. Elle n'a guère dépassé 1% du PIB en terme réel jusqu'au début des années 1980. Sa contribution à l'emploi moderne sur la période a atteint en moyenne à peine 4%¹.

b) Politiques d'ajustement structurel

A partir du début des années 1980, les politiques de développement mises en œuvre dans presque tous les secteurs de la vie économique et sociale, ont été caractérisées par un désengagement de l'Etat à travers l'ajustement structurel. Il a conduit à un élargissement du secteur informel, à la disparition des crédits de campagne, à l'amenuisement des appuis aux producteurs, à la faible utilisation des intrants agricoles, et conséquemment à la baisse des rendements. Les périodes d'ajustement structurel ont été marquées dans le secteur industriel par une politique de désengagement de l'Etat au profit du secteur privé qui n'a pas toujours répondu de manière satisfaisante à l'appel. Pratiquement, toutes les unités industrielles ont été affectées par les programmes d'ajustement structurel. Elles ont été soit restructurées, soit privatisées ou purement et simplement liquidées. Il en est résulté une marginalisation du secteur industriel.

Au niveau des équilibres macroéconomiques, le retournement du marché de l'uranium, la dépréciation de la monnaie nigérienne et les sécheresses récurrentes, ont ralenti l'activité économique créant du coup, des distorsions internes et externes. La politique de stabilisation mise en œuvre pour y faire face a certes permis de réduire les déséquilibres interne et externe par la désinflation des deux premières années de son application ; mais dans les années suivantes on a plutôt assisté à une baisse continue des

¹ Abdo Hassan Maman ; Lama Joachim ; Woba Ali. Analyse des politiques de protection et d'incitation au Niger. CODESRIA/CRDI, 1993

investissements publics, à une régression du PIB réel par habitant de 1,4% par an durant la décennie 90. Cette situation s'est ainsi traduite par une informalisation croissante de l'économie compromettant davantage la mobilisation des recettes fiscales (voir tableau n° 28A).

c) Stratégie de Réduction de la Pauvreté

A partir de 2001, les efforts du Gouvernement sont essentiellement centrés sur les mesures et actions destinées à stabiliser durablement le cadre macro-économique et agir ainsi plus efficacement sur la réduction de la pauvreté. A cet effet, les Autorités ont adopté et mettent en œuvre, avec l'appui des Partenaires au développement, la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) qui constitue désormais le cadre de référence de toutes les actions de développement économique et social. Cette stratégie est axée sur la création d'un cadre macroéconomique viable, le développement des secteurs productifs, l'accès des populations aux services sociaux de base, la promotion de la bonne gouvernance et la décentralisation.

Tirant les leçons des plans de développement antérieurs, il a été décidé que « le processus participatif sera utilisé à toutes les étapes pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la SRP. La réelle implication de toutes les parties prenantes est le gage de la transparence des décisions et engagements à prendre ainsi que le facteur important de l'appropriation des actions par les populations ».

L'objectif que le Gouvernement s'est fixé d'atteindre un taux de croissance de 4% au cours de la période 2001-2005 (scénario de référence) devrait permettre d'accroître les revenus dans une proportion équivalente à 1% du revenu réel. Cependant, il faudrait remarquer que ce rythme ne pourrait pas assurer le relèvement désiré du revenu par tête et espérer réduire significativement la pauvreté. A cet égard, ce taux devrait être porté au moins à 7% pour engager résolument le Pays dans le processus de réduction de la pauvreté.

3.1.2. LES FAIBLESSES DU SYSTEME EDUCATIF

3.1.2.1. LES INSUFFISANCES ET LES LIMITES DE L'OFFRE

Elles se posent principalement en termes de moyens :

- l'insuffisance du personnel enseignant qualifié ;
- les conditions d'utilisation de ce personnel qui manque de formation appropriée. Le personnel est, de surcroît, soumis à une mobilité qui limite toute capitalisation d'expérience ;
- la dévalorisation de la fonction enseignante et la baisse de la motivation du personnel enseignant ;
- les faibles performances des sources d'informations, la faible maîtrise des dossiers et des données indispensables à une bonne gestion du système ;
- le mode de gestion inadapté, du fait de l'inefficacité (et/ou des insuffisances) de la planification et de la programmation des divers ordres d'enseignements, tant au plan national, régional que local ;
- l'environnement des écoles qui n'est pas toujours favorable aux filles, souvent en rupture avec leur milieu socio-culturel ;
- l'insuffisance et la vétusté des infrastructures scolaires et des équipements ;
- la pénurie de manuels scolaires, de matériel didactique et d'équipements (tables bancs) à l'usage des enseignants et des élèves ;
- l'inadéquation formation-emploi ;

- les problèmes administratifs et institutionnels (multiplicité des organes de tutelle, carte scolaire,...) ;
- l'inachèvement du cadre d'orientation intégrant tous les ordres d'enseignement;
- le manque de vocation de certains enseignants qui vont dans l'enseignement à défaut d'une autre profession ;
- l'absence d'un statut beaucoup plus normatif, incitatif et sécurisant et
- la rupture entre l'école et la famille, notamment au niveau des langues d'enseignement

S'agissant toujours de l'offre éducative, l'intervention croissante des partenaires extérieures dans son renforcement, notamment à travers l'exécution de certains projets, a mis en évidence de nouvelles contraintes, les unes de nature endogène, les autres de nature exogène.

Contraintes endogènes

Il faut distinguer :

a) celles ayant des fondements politiques : l'instabilité politique et institutionnelle qu'a connue le pays (coups d'Etat, grèves intempestives des enseignants et des élèves, permanence de la campagne politique) et l'insuffisante prise en compte de la dimension régionale des problèmes de l'éducation ;

b) celles ayant des fondements économiques et financiers, qui ont comme manifestations :

- **la dépendance des projets éducatifs vis à vis des financements extérieurs ;**
- **les difficultés de mobilisation des ressources nationales pour l'exécution des projets de l'éducation ;**
- **les insuffisances dans l'évaluation de l'impact des investissements publics sur le niveau de scolarisation des populations cibles ;**
- **un système d'information peu fiable et inadapté, conduisant à des insuffisances au niveau de la programmation des investissements ;**
- **la faible capacité de gestion des projets par les structures chargées de leur mise en œuvre ;**
- **le système de recouvrement des coûts dans un environnement à revenus très faibles.**

c) celles ayant pour fondement des pesanteurs administratives, qui s'analysent à travers:

- **la lourdeur voire la complexité de certaines procédures administratives ;**
- **la grande mobilité des cadres techniques qui ne favorise pas le professionnalisme et le développement d'une véritable expertise nationale dans le domaine ;**
- **l'insuffisance des cadres de coordination et de cohérence des actions du fait de l'inexistence d'un cadre juridique et institutionnel cohérent et harmonisé (conflit de compétence, statut juridique des régions....) ;**
- **le cloisonnement dans la préparation des budgets d'investissement, ce qui ne permet pas la prise en compte suffisante des besoins en ressources affectées au budget d'investissement, plus particulièrement en ce qui concerne la contrepartie des projets et les charges induites par l'investissement.**

d) celles ayant trait aux langues d'enseignement et qui concernent les supports pédagogiques et les enseignants qualifiés.

Contraintes exogènes

Elles ont pour source essentielle les multiples conditionnalités imposées par les bailleurs de fonds en matière de financement (conditions de mise en œuvre des décaissements ou autres procédures) qui constituent un véritable facteur de blocage dans la mise en œuvre des projets.

Ajoutons à ces contraintes les difficultés, voire dans certains cas, l'impossibilité de recouvrement des coûts à travers un effort participatif, en raison surtout de la faiblesse des revenus des ménages et des faibles perspectives offertes à la sortie de l'école.

3.1.2.2. LA FAIBLESSE DE LA DEMANDE DES MENAGES

L'extrême faiblesse de cette demande s'explique par :

- Le faible niveau de vie de la population qui rend prohibitif le coût d'opportunité : après avoir connu une expansion économique soutenue entre le milieu des années 1970 et le début de la décennie 1980, le Niger a connu une série de crises (économique, sociale, politique, institutionnelle) qui ont eu pour conséquence l'exacerbation de la pauvreté des populations et le chômage des jeunes scolarisés. Dans un tel contexte, le coût d'opportunité de la scolarisation ne peut être qu'élevé car une éducation qui n'offre pas d'opportunité d'emploi rémunéré devient sans attrait. Par ailleurs, le modèle de réussite sociale offert aux étudiants n'est guère attrayant, quand les jeunes voient leurs aînés diplômés au chômage ou quand la représentation nationale (Assemblée Nationale) est analphabète à plus de la moitié ;
- La réticence de certains parents à envoyer leurs enfants à l'école : au nombre des multiples raisons à cette réticence, on peut relever les dépenses occasionnées par la fréquentation scolaire (frais d'inscription, tenue et fournitures scolaires, transport et entretien des élèves, hébergement, ...), le coût d'opportunité, la crise de confiance vis-à-vis du système éducatif (cf. inefficacité du système), voire l'option délibérée de les retenir à la maison pour les travaux domestiques s'agissant des filles ;
- Méfiance du milieu rural vis-à-vis de l'enseignement formel, particulièrement en ce qui concerne la scolarisation des filles ;
- Le faible pourcentage de femmes enseignantes (environ 13%), niveau insuffisant pour servir d'effet d'entraînement en faveur de la scolarisation des filles.

Encadré n°5 : Coût direct et coût indirect de l'éducation

Deux types de coûts sont à distinguer :

Le coût direct : pour un individu, le coût direct est l'ensemble des dépenses monétaires auxquelles doit faire face l'élève ou sa famille, qu'il s'agisse des frais d'inscription, des achats de manuels et fournitures scolaires, des frais de transport, ...

Le coût indirect : il constitue le coût d'opportunité et correspond à la valeur monétaire des gains auxquels l'élève (ou le candidat à une formation) a renoncé durant sa période de formation. Toutefois, pour le cas du Niger, ce coût semble plus élevé chez les nomades car ce sont les enfants qui accompagnent les bêtes au pâturage. Dans tous les cas, il est difficile de chiffrer ce coût, mais Psacharopoulos et Woodhall (1988) nous font comprendre qu'il est plus élevé que le coût direct.

Pour la société, le coût direct ou coût social représente l'ensemble des dépenses publiques dont le montant est évalué par élève, qu'il s'agisse de la rémunération des enseignants, de la ventilation, de l'éclairage des classes, etc. Le coût indirect correspondrait à la valeur des investissements alternatifs auxquels le Gouvernement a renoncé pour financer l'école.

3.1.2.3. L'INADEQUATION DE LA POLITIQUE DE L'EDUCATION

A son indépendance en 1960, Le Niger était l'un des pays africains les moins scolarisés. Les choix des responsables politiques de l'époque, en matière d'éducation, étaient déterminés par la nécessité d'une expansion rapide de l'école héritée de la colonisation. Cette politique des effectifs, bien que souvent régulièrement remise en cause, a déterminé les politiques éducatives mises en œuvre depuis les années 1960.

En 1987, les programmes d'études pour tous les ordres d'enseignement (préscolaire, cycle de base 1 et secondaire) ont été révisés et le matériel didactique produit en conséquence.

Les différentes évaluations conduites ces dernières années dans le secteur formel ont mis en évidence certaines insuffisances de ces programmes. Les plus saillantes sont :

- la concentration sur les contenus et matières à enseigner et la faible prise en compte des préoccupations de la société et des compétences attendues des apprenants ;
- la non pertinence et la non efficacité de ces programmes ayant pour conséquence la faiblesse des rendements internes et externes ;
- la non prise en compte des spécificités locales du fait de la rigidité desdits programmes ;
- le cloisonnement entre les différents ordres d'enseignement et entre les disciplines dans un même ordre d'enseignement ;
- l'insuffisance de la prise en compte des besoins éducatifs induits par de nouveaux problèmes et préoccupations (environnement, IST/SIDA, santé de la reproduction, problématique population/développement, absence de recrutement dans la fonction publique, ...) ;
- la faible, voire l'absence d'une adéquation entre la formation et l'emploi ;
- l'inadéquation des curricula et la rupture opérée entre l'école et la famille du fait de la langue d'enseignement.

Au niveau de l'éducation non formelle, on note surtout :

- l'inexistence d'un référentiel commun à toutes les structures chargées de l'alphabétisation des adultes ;
- la faiblesse de la pertinence des programmes d'alphabétisation fonctionnelle ;
- les problèmes liés aux choix des caractères d'alphabétisation, l'absence de mécanismes d'accompagnement pour pérenniser les acquis.

Encadré n°6 : Accès et équité à l'éducation de base

Même si des progrès importants ont été accomplis ces dernières années en matière de scolarisation notamment au cycle de base1, la situation reste encore préoccupante et singulièrement en ce qui concerne l'accès et l'équité à l'éducation de base. En effet, en 2003 encore moins de 5 enfants nigériens sur 10 en âge d'aller à l'école bénéficient réellement de ce service (45.4 de taux brut de scolarisation en 2003). Cette situation est plus accentuée quand on s'intéresse aux filles . On relève que moins de quatre filles sur dix sont scolarisées avec un TBS de 36,5%

La faible participation scolaire ainsi décrite est tributaire de l'offre éducative (infrastructures et personnels enseignants et d'encadrement), de la demande sociale d'éducation (mauvaise perception de l'école par les populations, coûts directs et d'opportunité élevés notamment en milieu rural et particulièrement pour les filles) et d'une mauvaise utilisation des ressources disponibles (ratio élèves/classe très faible, existence de postes vacants d'enseignants en milieu rural, surnombres en milieu urbain, etc.).

Pour lever les contraintes ainsi observées, le Niger s'est engagé dans l'élaboration d'un Programme Décennal de Développement de l'Éducation qui s'inscrit dans la stratégie globale de développement humain durable et de réduction de la pauvreté. A travers sa composante « ACCES », le programme vise à mettre en adéquation l'objectif de la scolarisation universelle à celui du développement socio-économique durable du pays.

Mais cette ambition ne pourrait être satisfaite que si des stratégies novatrices sont développées, notamment en ce qui concerne la stimulation de la demande d'éducation et l'utilisation des ressources disponibles.

La composante « ACCES » s'articule autour des sous-composantes ci-après : (i) la gestion de la carte scolaire, (ii) le recrutement des personnels enseignant et d'encadrement pédagogique, (iii) le développement des infrastructures scolaires, (iv) le développement des comités de gestion des établissements scolaires (COGES), et (v) la campagne de sensibilisation et les actions d'IEC. Elle concerne l'éducation de base formelle (éducation préscolaire, les cycles de base 1 et 2) ; tout comme l'éducation non formelle (alphabétisation, CFDC et écoles coraniques), mais leur articulation avec les autres ordres d'enseignement laisse beaucoup à désirer.

PDDE-NIGER 2002-2012

3.1.3. Les freins à la promotion féminine

Les contraintes relatives au genre sont d'ordre juridique, économique et socio-culturel.

3.1.3.1. LE CADRE JURIDIQUE

Même si des efforts ont été réalisés, le cadre juridique actuel reste insuffisant. Les réserves portées par le Niger à travers l'Ordonnance n° 99 – 30 du 13 août 1999 autorisant l'adhésion de la République du Niger à la CEDEF illustrent cette situation. Celles-ci concernaient les articles 2, 5, 15, 16 et 29. Les réserves à l'article 2 ont trait aux alinéas D et F relatives à la prise des mesures appropriées pour abroger toute coutume ou pratique qui constituent une discrimination à l'endroit de la femme en particulier en matière de succession.

Pour l'Article 5-a, les réserves concernent la modification des schémas et modèles de comportements socio-culturels de l'homme et de la femme.

A l'Article 15 – 4, la réserve concerne le droit de la femme de choisir librement sa résidence et son domicile, sauf en ce qui concerne les femmes célibataires.

Au niveau de l'Article 16 alinéas 1-c, e et g, les réserves portent sur la reconnaissance des mêmes droits et responsabilités au cours du mariage et lors de sa dissolution, les mêmes droits de décider librement et en toute connaissance de cause du nombre et de l'espacement des naissances, le droit au choix du nom de famille.

A l'Article 29, la réserve porte sur l'arbitrage demandé par l'un des Etats en cas de différends à propos de l'interprétation ou de l'application de la Convention. Pour le Niger un différend de cette nature ne peut être soumis à l'arbitrage qu'avec le consentement de toutes les parties concernées.

Les réserves ainsi émises vident la CEDEF d'une grande partie de sa substance et laissent donc peser de lourdes contraintes sur le processus de l'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes (voir en annexe normes relatives à la femme).

Notons toutefois, qu'en date du 18 mars 2004, le protocole facultatif à la CEDEF a été adopté par l'Assemblée Nationale.

3.1.3.2. LE CADRE ECONOMIQUE

Les difficultés d'accès à la propriété foncière, au système des crédits bancaires et à l'emploi constituent les principales sources d'inégalité entre hommes et femmes dans la formation des revenus. C'est ce qui explique, dans une large mesure, que la pauvreté soit surtout féminine au Niger.

En dépit des efforts déployés par l'Etat et les Partenaires au développement en vue de l'amélioration des revenus monétaires des femmes, l'intégration effective de ces dernières dans le circuit économique reste encore limitée du fait de la faiblesse des ressources mises à leur disposition (micro-crédits, warrantage, AGR).

3.1.3.3. LE CONTEXTE SOCIO-CULTUREL

Les résistances socio-culturelles à l'égalité des hommes et femmes et à l'autonomisation des femmes constituent l'un des principaux obstacles à surmonter pour introduire des réformes en faveur des femmes. Les mariages précoces, la division sexuelle du travail, les mariages forcés et la persistance de pratique néfastes comme les mutilations génitales des femmes dans certaines zones, constituent autant d'obstacles à la promotion des femmes.

3.1.4. LA FAIBLESSE DU SYSTEME SANITAIRE

3.1.4.1. L'IMPORTANCE DE LA MORTALITE INFANTO-JUVENILE

De nombreux obstacles se dressent devant l'objectif de réduction de deux tiers du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans en 2015. Nous les classerons en trois catégories : les obstacles d'ordre comportemental, d'ordre institutionnel et d'ordre technique et financier.

Les contraintes du premier ordre sont :

- l'insuffisance ou l'absence de réflexe de prévention contre les maladies infectieuses et parasitaires;
- les mauvaises conditions hygiéniques dues à l'insalubrité des places publiques et des lieux de résidence ;
- les croyances aux forces irrationnelles et occultes, aux superstitions et à la fatalité entraînant le recours presque systématique aux tradipraticiens et aux marabouts ;
- l'ignorance dont l'une des implications est le recours à l'automédication et
- les mauvaises habitudes alimentaires et nutritionnelles qui fragilisent la santé de la mère et de l'enfant.

Comme on peut aisément l'imaginer, ces problèmes sont difficiles à vaincre. Leur persistance tient à la mentalité et au niveau d'éducation de la population.

Les obstacles relevant de la deuxième catégorie sont :

- l'insuffisance et la mauvaise répartition des infrastructures, des équipements sanitaires et du personnel ;
- la concentration des investissements socio-sanitaires privés dans les centres urbains ;
- la faiblesse des crédits alloués à la composante "enfants de moins de cinq ans" ;
- les mouvements de grève et la sous-rémunération des agents de santé et
- les difficultés d'accès aux médicaments aussi bien en terme de disponibilité qu'en terme de coûts (prix).

Les problèmes évoqués ci-dessus prennent largement en compte les exigences du DHD qui tiennent essentiellement à la volonté politique du Gouvernement pour être levées.

Les contraintes relatives à la troisième catégorie sont :

- la persistance des maladies infectieuses et parasitaires (diarrhées, IRA, ...) et des maladies épidémiques (paludisme, MDO, ...)
- l'insuffisance et la mauvaise allocation du budget de la santé ;
- l'insuffisance d'équipements et de médicaments essentiels génériques dans les formations sanitaires ;
- la surexploitation des agents en service, ce qui joue négativement sur la qualité des prestations offertes ;
- la sous-utilisation du potentiel des ressources humaines formées (un nombre croissant de médecins et d'infirmiers d'Etat en chômage ou exerçant dans les services administratifs) ;
- l'insuffisance des ressources budgétaires de l'Etat et des collectivités et
- les conséquences liées au système de recouvrement des coûts dans la fréquentation des services de santé.

La prise en charge de la plupart de ces problèmes requiert des ressources humaines et financières importantes que l'Etat est souvent incapable de réunir sans appui extérieur. A l'instar des problèmes du premier ordre, on considère qu'ils sont très difficiles à résoudre du fait que l'assistance extérieure est une donnée échappant totalement au contrôle d'un pays comme le Niger.

3.1.4.2. LE FAIBLE NIVEAU DE LA SANTE MATERNELLE

Plusieurs obstacles sont de nature à freiner la réalisation de cet OMD. Il s'agit principalement de :

- l'insuffisance des centres de soins et de services de santé de la reproduction à travers tout le pays ;
- le poids des croyances et de la coutume qui alimente certains préjugés ;
- l'insuffisance, voire l'absence, d'assistance à certains groupes vulnérables de femmes (par exemple atteintes de SIDA ou de maladies mentales) ;
- l'insuffisance des activités d'IEC ;
- l'extrême pauvreté des ménages ;
- l'éloignement des centres surtout dans les zones rurales ;
- l'insuffisante prise en charge des patients dans des moments difficiles (faire appel à des psychologues par exemple) ;
- la fréquence des mariages précoces surtout dans les zones rurales ;
- l'analphabétisme des populations ; et
- l'insuffisance du personnel de santé et sa concentration dans les villes.

3.1.4.3. LA PROPAGATION DU VIH/SIDA, DU PALUDISME ET LES AUTRES MALADIES

a) La lutte contre le VIH/SIDA

Parmi les principales contraintes rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives entreprises pour renverser la tendance actuelle, on peut citer :

- une faible couverture du pays par les activités de prévention ;
- un environnement souvent non favorable aux activités de prévention (résistance de certains religieux et leaders d'opinion sur les préservatifs, tabous vis à vis de la sexualité) ;
- une persistance de la stigmatisation ;
- une non maîtrise de l'effectif des personnes vivant avec le VIH ;

- une insuffisance de la formation du personnel soignant en matière de prise en charge ;
- la non effectivité de la surveillance de seconde génération ;
- une insuffisance en matériels, en médicaments et en réactifs ;
- une inadéquation entre l’engagement politique et l’engagement financier ;
- une absence de prise de conscience chez certains décideurs politiques ;
- une faible implication des médias dans les activités de prévention ;
- etc.

b) La lutte contre le paludisme et les autres maladies

Plusieurs contraintes réduisent encore le cadre de la mise en œuvre des actions visant à renverser la tendance actuelle de l’endémie du paludisme. Il s’agit plus particulièrement de :

- l’insuffisance de la prévention ;
- la faible couverture sanitaire du pays ;
- l’insuffisance de la formation des agents ;
- l’insuffisance en médicaments et produits de protection (moustiquaires, insecticides etc...) ;
- l’insuffisance de l’aménagement de l’environnement (assainissement, aménagement des cours d’eaux, lutte antivectorielle, hygiène des habitations...).

Concernant la lutte contre les autres maladies, on retrouve les mêmes contraintes auxquelles il faut ajouter une faible couverture vaccinale, les problèmes de pauvreté généralisée de la population ainsi que les comportements et habitudes néfastes à la santé.

3.1.5. LA DEGRADATION DE L’ENVIRONNEMENT

3.1.5.1 LA DEGRADATION DES RESSOURCES NATURELLES

Les contraintes sont de deux ordres : celles liées aux capacités et celles relatives aux choix des politiques.

En termes de capacités, il y a lieu de retenir les contraintes essentielles suivantes :

- la faiblesse des revenus ;
- les comportements et les habitudes néfastes à l’environnement (ex : grillades de la Tabaski, feux de bois) ;
- l’insuffisance des investissements ;
- l’insuffisante prise de conscience de l’ampleur du désastre pour une meilleure participation à la résolution du problème ;
- la forte pression démographique ;
- l’incohérence des politiques nationales (compilation des résolutions internationales sans suivi et sans effet).

En termes de choix, il y a la forte dépendance du pays à l’égard de l’extérieur sur le plan de l’énergie électrique. Par exemple, en 1999 le Niger a importé environ 57 % de son énergie électrique à partir du Nigeria, tandis que la totalité de sa demande en produits pétroliers n’est satisfaite que grâce aux importations. Par ailleurs, le poids important du bois-énergie (80%) dans le bilan énergétique, sa

substitution est très difficile, les autres sources d'énergie étant peu accessibles pour les pauvres. De plus, les choix sont trop risqués compte tenu des changements permanents de stratégies.

A noter l'absence d'une politique réellement hardie de promotion des énergies nouvelles et renouvelables malgré le fait que le Niger ait été pionnier dans ce domaine (recherche en énergie solaire).

3.1.5.1.1. La dégradation du couvert végétal et des terres de culture

Au Niger, l'environnement est soumis à une intense dégradation due aux facteurs naturels et aux actions de l'homme. Il s'agit notamment de :

- l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles renouvelables ;
- les défrichements par brûlis pour les terres de cultures ;
- le surpâturage;
- la pollution ;
- les érosions éolienne et hydrique ;
- l'épuisement des sols et leur dégradation due à l'absence de jachères ;
- les pratiques culturales archaïques ou inadaptées ;
- les feux de brousse, ravageant chaque année plusieurs hectares de forêts ;
- la perte des habitats écologiques pour la faune terrestre et aquatique ;
- la mise en culture des terres impropres ;
- l'urbanisation galopante;
- l'ensablement des plans d'eau ;
- la production des déchets et la quasi absence d'une politique et des actions de leur traitement ;
- la création d'établissements humains non conformes en milieu urbain ;
- la sécheresse ;
- la désertification ;
- la prolifération des espèces nuisibles.

Ainsi, la dégradation des ressources naturelles tient autant aux facteurs écologiques qu'aux facteurs socio-économiques. Les conséquences les plus visibles et/ou ressenties de la dégradation de l'environnement sont notamment la généralisation du phénomène de désertification et la perte de la diversité biologique.

Certains choix de politiques conduisent sans doute à l'exploitation irrationnelle aboutissant à l'abandon d'une logique de gestion durable, donc à l'épuisement et à la dégradation des ressources naturelles. On enregistre alors de fortes fluctuations des productions du secteur agro-pastoral. Ce qui, en partie, dénote une sous-valorisation du potentiel productif.

3.1.5.1.2. LA DISPARITION PROGRESSIVE DE LA FAUNE

La faune a été une des principales ressources du pays. Ces dernières années, elle a été assez durement affectée par l'intensité de l'aridité climatique, du braconnage, des feux de brousse et des destructions de son habitat.

Ainsi, dans toutes les régions du pays, on voit se rétrécir les zones cynégétiques naguère riches et variées en faune terrestre, aviaire et aquatique. Malgré tout, les espèces encore existantes font l'objet d'une pression humaine très forte. Notons qu'en dehors de la zone d'Agadez et de quelques mares de la vallée du fleuve, la faune n'a nulle part fait encore l'objet d'inventaire ou de projet de promotion.

L'exploitation rationnelle de la faune (chasse organisée, ranching, promotion du tourisme...) pourrait contribuer au développement économique de la zone pastorale. Il s'agit de valoriser les vastes espaces du pays et la diversité des biotopes par des mesures conservatoires visant la protection des

écosystèmes et des espèces les plus menacées. Il est important de souligner à cet égard que beaucoup d'espèces animales sont en voie de disparition (oryx, léopard, guépard, lycaon, loutre tachetée, lamantin, addax, gazelle leptocère...).

3.1.5.1.3. Les freins à l'accès à l'eau

Le Niger dispose d'un potentiel hydraulique important, mais se trouve face à d'importants problèmes de gestion de la maintenance des ouvrages en place. Il en résulte que ses besoins (consommation humaine et animale, agriculture et industrie) sont loin d'être couverts avec, comme corollaire, une dégradation accélérée de son capital productif.

L'accès à l'eau est confronté à :

- des difficultés techniques et technologiques d'accessibilité ;
- des conditions financières, socio-économiques et organisationnelles de réalisation et de gestion des ouvrages ;
- des coûts exorbitants de mise en exploitation de l'eau liés par endroits à la profondeur excessive des gîtes de nappes souterraines ; et
- des disparités d'approches dans les stratégies d'intervention des partenaires et l'absence de cadre formel de concertation entre les différents intervenants dans le secteur.

Certaines contraintes peuvent être considérées comme spécifiques. Par exemple, l'exploitation des eaux de surface est conditionnée par un certain nombre de facteurs, notamment :

- le caractère temporaire des eaux de surface ;
- l'appartenance de certains cours d'eau à plusieurs pays ; et
- la construction des barrages en amont de certains cours d'eau (Goulbi Maradi et Komadougou) dans certains cas

L'exploitation des eaux souterraines quant à elle, s'expose à des contraintes de plusieurs ordres, à savoir :

- des aquifères tributaires de la pluviométrie ;
- des débits des ouvrages trop faibles pour satisfaire de grands besoins en eau ;
- des taux d'échec des forages importants ; et
- l'absence ou l'insuffisance d'entretien des infrastructures.

Au plan juridique et institutionnel, on peut noter pour l'essentiel :

- la méconnaissance des textes en vigueur aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain ;
- le manque de stratégie d'intervention en milieu pastoral ;
- l'insuffisance de la formation des acteurs à tous les niveaux.

3.1.5.1.4. Les freins à la mise en œuvre d'une politique de protection et de restauration de l'environnement

Sans amoindrir l'importance des moyens financiers et matériels à mobiliser pour lutter contre la dégradation de l'environnement, il ne faut surtout pas perdre de vue les contraintes qui sont situées au niveau des cadres institutionnels et législatifs.

Sur le plan international, plusieurs Agences des Nations Unies (PNUD, PNUE, Banque Mondiale,...) les Coopération suisse, italienne, allemande et les Institutions chargées de la mise en œuvre des Conventions internationales travaillent au Niger dans le cadre de la prévention et de la restauration de l'environnement.

Actuellement, trois importantes Conventions (sur les changements climatiques, la diversité biologique et sur la lutte contre la désertification) ont pu être négociées et ratifiées ; la troisième, relative à la désertification, vient d'entrer en vigueur. La mise en œuvre de ces Conventions a, entre autres, lancé

le processus d'élaboration du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD). Les choix du Niger ne peuvent donc que s'inscrire dans le cadre des Conventions internationales.

S'agissant du cadre législatif, il se caractérise par :

- une vision sectorielle de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement ;
- une approche peu incitative pour l'exploitation rationnelle des ressources naturelles ;
- une faible responsabilisation des populations et une sensibilisation très insuffisante des différents acteurs.

Il importe également de souligner l'absence de toute stratégie en matière de consommation de bois de service et des énergies de substitution.

En ce qui concerne la formation et la recherche, les opportunités apparaissent très limitées dans le contexte actuel. Aujourd'hui encore, au plan national, la Faculté d'Agronomie de l'Université Abdou Moumouni de Niamey et l'INRAN constituent les seuls Centres de formation de référence en la matière. Les contraintes liées à la recherche tiennent à l'insuffisance des ressources et à la faible utilisation des résultats de la recherche résultant de l'absence de l'intégration recherche – enseignement - vulgarisation.

Enfin, en matière d'éducation environnementale, il n'y a véritablement pas de programmes appropriés correspondant à la gravité de la situation, même si deux programmes d'éducation environnementale ont été développés : le Programme de Formation et d'Information sur l'Environnement (FED) et le Programme d'Education Environnementale (UICN-DANIDA). Par ailleurs, seule une ONG développe un Programme d'Education Environnementale.

3.1.5.2. Les insuffisances du cadre de vie

3.1.5.2.1. L'INSUFFISANCE AU NIVEAU DE L'HYGIENE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les contraintes en matière d'hygiène et d'assainissement sont de plusieurs ordres : financier, de gestion et technique. En effet, la qualité du cadre de vie des populations en général et des pauvres en particulier est liée à l'état des infrastructures (volume et qualité des infrastructures) de VRD. Ce type d'investissements requiert des ressources financières importantes.

Par ailleurs, les infrastructures du secteur de l'assainissement relèvent essentiellement de la catégorie des *biens collectifs* qu'il est difficile de réaliser et d'exploiter par la voie du marché (non-exclusion par le prix et non-rivalité dans la consommation). De ce fait, le financement dépend pour l'essentiel i) du niveau des ressources municipales et nationales issues des différents prélèvements ; ii) du degré de

civisme en ce qui concerne la participation des populations pour l'entretien ou même la réalisation de nouvelles infrastructures ; iii) des différents appuis de l'Etat et des Partenaires au développement.

Toutes ces exigences apparaissent sous forme de contraintes en raison de :

- la rareté des ressources publiques et celles des ménages nécessaires à la viabilisation de certains quartiers parsemés de mares, gîtes privilégiés de reproduction des vecteurs et de propagation de maladies liées à l'eau ;
- l'absence de technologies simples adaptées au niveau d'éducation des populations ;
- la faible prise de conscience des populations sur les conséquences d'un environnement non assaini et la faible tradition de gestion de biens publics. Ce qui limite considérablement la participation aux programmes d'assainissements ;
- le désintéressement des Partenaires au développement, découragés souvent par la gestion opaque des ressources municipales, par des lenteurs administratives et des obstacles réglementaires ou comportementaux freinant le développement des initiatives au niveau local et/ou communautaire.

3.1.5.2.2. LE FAIBLE DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT

Par rapport à l'IDH, les contraintes sont de deux ordres : capacités et choix.

En termes de capacités, il y a lieu de relever :

- le facteur pauvreté ;
- l'insuffisance ou l'absence de financements adaptés au secteur ;
- la croissance démographique ;
- l'incohérence des politiques et
- le non respect de la réglementation.

En termes de choix, il s'agit de tenir compte de la sensibilité socio-culturelle des populations, de leur aptitude à accepter les nouvelles technologies, de leur niveau de sensibilisation et d'information ainsi que des mécanismes de financement des logements.

La situation du Niger au regard des OMD étant ainsi analysée et les contraintes mises en évidence, il est temps de s'interroger sur les perspectives de réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. De ce fait, la suite de ce rapport sera consacrée à l'examen des potentialités du pays et de ses atouts, ainsi qu'à l'identification des stratégies à mettre en œuvre dans le cadre d'un partenariat avec les acteurs du développement.

3.2 LES POTENTIALITES ET LES PERSPECTIVES DE REALISATION DES OMD AU NIGER

La pauvreté n'est pas une fatalité. L'élément de base sur lequel une stratégie de lutte contre la pauvreté devrait se fonder est assurément la connaissance des potentialités existantes. Parmi les atouts dont dispose le pays figurent:

- la volonté des populations à vivre ensemble et de sortir du piège de la pauvreté ;
- la liberté des gestes et des mouvements ;
- la jeunesse de la population et
- la prise de conscience de l'ampleur de la pauvreté par une grande partie des populations et des autres acteurs du développement.

3.2.1. LES POTENTIALITES A PRENDRE EN COMPTE

L'amélioration de la croissance à court et moyen terme en vue de réduire la pauvreté doit s'appuyer sur les potentialités dont dispose le pays. Celles-ci sont, pour le moment, concentrées essentiellement dans le monde rural où vit l'écrasante majorité des pauvres qui constituent en eux-mêmes un atout de par la jeunesse de la population nigérienne. L'objectif étant d'asseoir et de soutenir une croissance économique durable dans le secteur rural et dans les autres secteurs productifs.

3.2.1.1. LES POTENTIALITES AGRICOLES ET PASTORALES

Elles se répartissent en potentiel en ressources agricoles et pastorales, et aux possibilités de développement des cultures.

3.2.1.1.1. LE POTENTIEL EN TERRES AGRICOLES

Selon une étude de la FAO¹, les terres agricoles sont évaluées à 15 millions d'hectares avec un potentiel irrigable de 270 000 hectares. Les ressources en eau pour la mise en valeur de ces terres s'élèvent à 30 milliards de M³ d'eau de surface, dont 1% est exploité, 2,5 milliards de M³ d'écoulements souterrains annuels dont 20% sont exploités, 2000 milliards de M³ de réserve souterraine dont une infime partie est exploitée, 400.000 hectares de plan d'eau de potentiel halieutique. Les superficies pâturables sont, elles, évaluées à plus de 60 millions d'hectares.

Il s'agit, comme on le voit, d'un potentiel de production assez important mais qui nécessite d'importants moyens financiers pour sa mise en valeur.

Par ailleurs, les études à entreprendre pour la confection des différents dossiers (techniques et de financement) constituent autant de contraintes qui pèsent souvent lourdement sur la réalisation des projets. L'exemple du projet du Barrage de Kandadji montre à quel point les pays peuvent être confrontés à de multiples difficultés pour réaliser leurs projets.

3.2.1.1.2. Les potentialités de développement des cultures

¹ FAO, op. cit.

Il s'agit essentiellement du niébé et de l'oignon qui sont devenus, à côté de l'uranium et du bétail, les principaux produits d'exportation. Ces dernières années, le niébé s'est imposé presque partout en seconde culture. Il a connu une expansion impressionnante après le déclin de l'arachide. La production record a été atteinte en 1998 (774 630 tonnes) pour retomber à 262 700 tonnes en 2000. Le développement de cette spéculation est lié aux facteurs suivants : valeur nutritive élevée, sobriété du produit, culture facile en association avec le mil ou le sorgho et existence de débouchés importants, notamment le Nigeria.

L'oignon est traditionnellement cultivé en contre saison. La production connaît une croissance régulière au cours de ces dernières années : elle est passée de 181 100 tonnes en 1997 à 359 200 tonnes en 2003, soit un taux d'accroissement annuel moyen d'environ 22%. Les exportations représentent plus de 50% de la production annuelle. L'oignon constitue le principal produit agricole de pénétration des marchés régionaux où, grâce à la compétitivité de son prix induite par la dévaluation du franc CFA, il a su remarquablement conquérir les marchés des pays côtiers.

La commercialisation de l'oignon connaît actuellement des difficultés en raison de l'instabilité politique en Côte d'Ivoire, son principal débouché qui a considérablement freiné les exportations.

Le poivron et l'amande de terre appelée encore souchet sont devenus également des cultures de rente de très bonne rémunération. La production de poivron est passée de 8 800 tonnes en 1997 à environ 10 000 tonnes. Elle est consommée à hauteur de 50% au Niger, l'autre moitié étant exportée vers le Nigeria.

Les possibilités d'accroissement de la production existent notamment à travers un meilleur encadrement des producteurs, un développement de l'irrigation, et surtout, une mobilisation et une meilleure maîtrise des eaux de ruissellement.

Le souchet, essentiellement cultivé en monoculture, est riche en glucides ou en lipides selon le type de cultivar. Sa production qui était de 113 190 tonnes sur 28 000 ha en 1990 est tombée actuellement à 60 000 tonnes environ.

L'amande de terre est devenue, depuis 1985, l'une des composantes remarquées des exportations des produits agricoles vers le Nigeria où elle est utilisée comme intrant industriel dans l'industrie du biscuit.

Outre ces deux cultures émergentes, l'arachide, principale culture de rente au cours des années 1960, connaît un regain d'intérêt ces dix dernières années. En effet, les superficies cultivées se sont accrues, passant de 175 180 ha en 1992 à environ 416 000 ha en 1996. La redynamisation des huileries de Maradi devrait également relancer cette production.

D'autres cultures telles que le sésame et la gomme arabique sont des spéculations appelées à jouer un rôle important dans les exportations des produits agricoles, voire dans l'agro-industrie.

A ces cultures citées ci-dessus, il convient d'ajouter le coton et la canne à sucre.

Le coton constitue la deuxième culture industrielle après l'arachide. Il occupait 4 739 ha en 1997 pour une production estimée respectivement à 14 000 et 10 370 tonnes de culture. Elle semble connaître un regain d'intérêt dans le pays. En pratiquant une politique de soutien à la production et une meilleure

organisation de la commercialisation avec des prix incitatifs, la production cotonnière pourrait devenir beaucoup plus importante.

La canne à sucre est produite comme canne de bouche dans les régions de Zinder, Dosso et Diffa. Dans la région de Zinder, les superficies emblavées sont estimées à environ 2000 ha. En 1993-94, la contribution de la canne à sucre en terme de valeur ajoutée pour les arrondissements de Matamey et de Magaria s'élevait à environ 2,9 milliards de francs CFA¹.

La culture de la canne à sucre pourrait connaître un plus grand développement en production industrielle dans le cadre de la réalisation de mini complexes sucriers. Deux projets ont été élaborés sans toutefois connaître une quelconque réalisation. Il s'agit du complexe sucrier de Tillabéry et du mini complexe de Gaya.

3.2.1.1.3. La valorisation des produits et sous-produits de l'élevage

Deuxième grande activité rurale, l'élevage est la principale branche dans laquelle le Niger présente une certaine complémentarité par rapport au système de production à l'échelle sous-régionale. Il a été durablement affecté par les maladies et surtout par les sécheresses répétitives.

La filière du bétail et de la viande : avec une grande diversité biologique et dotée d'un potentiel génétique adapté aux conditions climatiques, le cheptel est estimé à plus de 5 millions d'UBT. L'offre de bétail sur les marchés domestique et d'exportation est fonction de la qualité des fourrages et des besoins monétaires des éleveurs ; d'où l'existence d'une forme d'inadéquation entre l'offre et la demande. Les exportations d'animaux sur pieds constituent la pratique dominante. Le principal

¹ Données Revue du Secteur Rural – PASA – 1997. Mission Française d'Aide et de Coopération.

débouché est le Nigeria. La production nationale en viande est estimée à 75000 tonnes pour une consommation intérieure de 46000 tonnes, la différence étant exportée pour un équivalent bétail sur pied d'environ 242000 têtes. La consommation intérieure n'est donc pas négligeable et pourrait connaître un accroissement important avec l'amélioration des revenus des ménages. Notons que le marché nigérien ne pourrait en absorber davantage dans le contexte actuel caractérisé par l'exportation du bétail sur pied et la quasi-absence de camions frigorifiques. L'intégration d'une plus grande valeur ajoutée serait, sans doute, intéressante et plus rémunératrice si le pays se donnait les moyens de développer l'exportation de viande.

La filière des cuirs et peaux : les cuirs et peaux, notamment la peau de la chèvre rousse de Maradi, ont fait, pendant longtemps, la réputation du Niger. Mais, avec la libéralisation de la filière, ce créneau important est dominé par des commerçants évoluant dans le secteur informel, de sorte que les exportations sont principalement orientées vers le Nigeria. Cependant, depuis 1996, la tannerie Malam Yaro à Zinder exporte 250 000 à 400 000 peaux tannées par an vers l'Italie.

Il faut souligner que le potentiel des cuirs et peaux est faiblement exploité, la plupart des unités d'exploitation étant encore au stade artisanal. C'est le lieu d'espérer un développement de la maroquinerie, qui enregistre des progrès avec le concours du Luxembourg et qui a mis en œuvre un programme de création de villages artisanaux dans différentes régions du pays.

La filière du lait : les produits laitiers sont en mesure de jouer le rôle de produits de substitution à l'importation. Le lait est produit et vendu par deux unités industrielles à Niamey notamment, sous forme reconstituée à partir de la poudre importée. Ce sont : Solani avec une capacité de 50 000 litres/jour, Niger lait SA avec une capacité de 20.000 litres/jour. D'autres unités de production sont en projet à Tahoua, Zinder et Maradi. Ces sociétés procèdent également à la collecte auprès d'éleveurs individuels, informels mais néanmoins encadrés. La production industrielle est largement insuffisante pour couvrir les besoins. D'après le Ministère des Ressources Animales, elle couvre à peine 50% des

besoins. En effet, le transport de la plupart des produits, très faiblement conditionnés, sur de longues distances, nécessite un équipement que les réseaux actuels de distribution des sociétés ne possèdent pas. Il conviendrait alors de s'en donner les moyens car c'est aussi par une plus grande collecte de lait qu'on stimulerait un élevage de qualité.

Un autre sous produit de l'élevage est le fumier, mais l'estimation de la production pose problème. Il constitue une potentialité très importante intervenant dans la fertilité des sols pour de meilleurs rendements agricoles.

L'intégration sous régionale devrait être un facteur de développement des cultures ainsi que des produits agro-pastoraux. En effet, la suppression des barrières douanières, la libre circulation des biens, des personnes et des services devraient développer et renforcer les échanges, tout en créant un impact favorable sur les productions agro-pastorales.

3.2.1.2. Les ressources humaines

La population urbaine est estimée à 16.2% en l'an 2001. L'urbanisation poursuivra sa progression pour se situer dans la fourchette de 25 à 35% en l'an 2015. Une autre caractéristique de la population nigérienne est sa jeunesse : près de 50% de la population a moins de 15 ans et près de 70% a moins de 25 ans. Cette jeunesse de la population serait un moteur de développement à condition qu'elle soit en bonne santé, bien formée et pourvue d'emplois.

Au regard du taux d'urbanisation indiqué plus haut, la grande partie des Nigériens vit en milieu rural. Dès lors, il apparaît que la main d'œuvre est assez abondante en zone agricole et que l'exploitation des potentialités agricoles et la transformation des produits agro-pastoraux peuvent s'en trouver facilitées. Une telle alternative peut à son tour freiner l'exode rural (vers les villes) et réduire la pauvreté rurale.

3.2.1.3. La promotion féminine

Des disparités et des discriminations fondées sur le sexe freinent encore la pleine participation des femmes dans les différents secteurs d'activités et limitent ainsi leur apport au développement

Au-delà des cadres de référence qui témoignent des efforts du Gouvernement pour un relèvement du niveau et de la qualité de vie des populations, il y a lieu de mentionner des avancées significatives sur certaines questions liées à la promotion de la position sociale de la femme dans la société nigérienne. Ces avancées ont trait essentiellement à :

- l'égalité entre les sexes est une priorité affirmée pour le Gouvernement. La question est de plus en plus évoquée dans les discours des Autorités. Il est maintenant reconnu que la différence de statut entre les hommes et les femmes dans une société a un impact sur le potentiel de développement du pays et peut constituer un frein à l'atteinte des résultats de croissance et de développement. Différentes composantes de la société, notamment la société civile, commencent à s'organiser pour débattre de ces questions ;
- le renforcement très significatif du cadre légal de référence avec l'adhésion en 1999 du Niger à la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF). La récente levée des mesures de la part du législateur augure de meilleures perspectives d'amélioration de la position de la femme ;
- la création, par décret n° 99-545 du 21 décembre 1999, d'un Observatoire National pour la Promotion de la Femme (ONPF) et ses démembrements aux niveaux régional et sous-régional
- l'adoption de mesures de discrimination positive en faveur de la scolarisation des filles en milieu rural notamment et le vote de la loi N° 2000-008 instituant le système de quota dans les fonctions électives (au moins 10% de femmes), au Gouvernement et aux emplois supérieurs de l'État (au moins 25% de femmes) ;
- la nomination de femmes ministres à des postes clés au Gouvernement et la création de deux postes de Conseiller en genre, l'un auprès du Président de la République et l'autre au niveau du Cabinet du Premier Ministre ;
- l'inscription de l'égalité entre les sexes dans les orientations et les objectifs des différents programmes des partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale ;
- l'existence d'associations, d'ONGs et de réseaux œuvrant pour la promotion des femmes et l'égalité des sexes.

Ces prises de position officielle témoignent de la reconnaissance des questions de genre en tant qu'elles sont déterminantes dans la mise en œuvre d'un processus de développement durable, de réduction de la pauvreté et de justice sociale pour le pays. Pourtant, force est de constater que l'ensemble de ces mesures politiques et institutionnelles ont eu peu d'impact sur le statut de la femme et de la fille dans la société.

Potentialités et recommandations

Les solutions à ces problèmes passent par la définition d'un certain nombre d'orientations stratégiques qui viseraient à la fois l'amélioration des conditions de vie et de la position sociale et décisionnelle des femmes nigériennes. Ces orientations stratégiques peuvent s'énoncer comme suit :

- assurer la prise en compte de la promotion féminine dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement ;
- promouvoir des comportements favorables à l'équité et à l'égalité entre les sexes à tous les niveaux de la vie économique, politique, sociale et culturelle ;
- lutter contre les violences domestiques, les MGF et le mariage précoce ;
- asseoir une base de données évolutive sur la situation socio-économique tenant compte du genre ;
- harmoniser le cadre juridique pour une meilleure application des textes ;
- renforcer techniquement et financièrement le cadre institutionnel en charge de la promotion de la femme ;
- développer et accentuer la sensibilisation auprès des partenaires masculins sur la nécessité d'assurer la promotion féminine ;
- s'assurer de la prise en compte de la dimension genre dans les nouveaux chantiers de développement (Éducation, Santé, Environnement, SDR, PARJ,...) ;
- former les femmes de manière à les rendre capables d'assumer des responsabilités communautaires (formation continue en leadership féminin) ;

- renforcer les capacités en genre des différentes catégories d'acteurs et d'actrices à tous les niveaux de la vie économique et sociale ;
- mettre un accent particulier sur la promotion des activités génératrices de revenus en faveur des femmes.

Ces axes stratégiques sont interdépendants et peuvent être considérés dans leur réalisation comme la situation de référence en matière d'équité et d'égalité.

Compte tenu de la faible perception des questions de genre au niveau des instances de prises de décision, l'orientation stratégique portant sur le renforcement des capacités en genre des acteurs et actrices socio-politiques apparaît comme un noyau important de réalisation des objectifs de promotion féminine. Ce qui justifie par ailleurs la priorité qui lui est accordée dans la mise en œuvre des OMD.

3.2.1.4. Les autres potentialités

Les mines, l'artisanat et le tourisme peuvent contribuer à la relance de la croissance et à la création d'emplois, à condition de tirer parti du potentiel important de chacun de ces secteurs. L'exploitation minière se poursuivra dans le domaine du charbon et de l'uranium et se développera par la mise en valeur de nouveaux gisements, dont ceux du Liptako (or), l'intensification de la recherche pétrolière et de phosphates (production d'engrais) et l'amélioration de la commercialisation des substances minières produites artisanalement (or, étain, gypse).

Le secteur de l'artisanat dispose d'une grande capacité de création d'emplois et de génération de revenus. Il comporte de multiples activités, dans lesquelles les mesures d'encouragement à la production doivent être associées à une politique active de l'emploi. Le Gouvernement devrait encourager l'organisation des artisans individuels, la promotion des produits de l'artisanat auprès d'une clientèle nigérienne et par le biais de manifestations internationales ainsi que par le développement des filières de formations professionnelle, technique et scientifique.

Le Niger dispose d'un potentiel touristique important. Le secteur est en progression mais il est handicapé par un environnement administratif qui ne favorise pas son émergence. La SRP entend tripler d'ici 2005 le nombre de touristes internationaux et assurer un accroissement des flux touristiques de toutes origines de 10% par an, grâce à une politique intense de promotion et la libéralisation complète du secteur hôtelier.

3.2.2. LES PERSPECTIVES DE REALISATION DES OMD

Il sera question d'examiner d'abord les perspectives économiques d'ensemble avant de se pencher sur les perspectives sectorielles.

3.2.2.1. LA RELANCE DE L'ECONOMIE

a) Secteur rural, moteur de la croissance à court et moyen termes

L'analyse de l'évolution du secteur rural a montré que la croissance du PIB est étroitement liée aux résultats de la campagne agricole. Ce secteur représente 40% du PIB et occupe 85% de la population nigérienne dont 80% pratiquent l'agriculture. L'incidence de la pauvreté a révélé que plus des trois quarts des pauvres vivent en milieu rural. Pour lutter efficacement contre la pauvreté, il faut donc agir

en milieu rural afin de mettre à profit ce que le pauvre a le plus en abondance, à savoir sa force de travail et ce que son milieu recèle comme potentialités.

La politique de développement du secteur doit, de ce fait, chercher à minimiser l'impact des aléas climatiques sur la production tout en préservant l'écosystème en réorientant les efforts vers les cultures irriguées à travers la maîtrise de l'eau notamment (eaux de surface et eaux souterraines). La Stratégie de Développement Rural (SDR) constituera à court et moyen termes le cadre conceptuel des actions de promotion du secteur rural. Dans le domaine agricole, de nombreuses actions sont envisagées notamment le développement des filières des cultures de rente à haute valeur marchande (niébé, arachide, oignon, poivron, souchet, gomme arabique...). Dans celui de l'élevage une politique d'intensification de l'embouche et de la production laitière sera initiée et mise en œuvre.

Les stratégies d'intervention dans le secteur de l'élevage intégreront également l'aménagement et l'amélioration de la gestion de l'espace pastoral (élaboration et application du code pastoral), le développement, la modernisation et la promotion des filières porteuses (bétail, viande, lait, produits laitiers, aviculture, cuirs et peaux).

Il est important aussi de réhabiliter et/ou de développer les infrastructures routières afin d'assurer l'écoulement des produits. Tout comme il est indispensable d'asseoir et de consolider la liaison Recherche – Enseignement – Vulgarisation.

Il convient toutefois de s'interroger sur :

- la capacité financière de l'Etat à faire face aux coûts élevés de la maîtrise des eaux souterraines et de surface dans un contexte de ressources domestiques très limitées ;
- la capacité des Autorités publiques à concilier une politique interventionniste et une politique libérale ;
- l'émergence d'un secteur privé dynamique capable de saisir toutes les opportunités d'investissement et de suppléer ainsi l'action publique dans le secteur rural.

Il convient de souligner ici l'importance à accorder à la lutte contre une malnutrition généralisée (2 enfants sur 5) afin de s'assurer d'une main d'œuvre qui soit à la hauteur des ambitions de développement du pays car, faut-il le préciser, sans des hommes et des femmes robustes, l'accroissement de la production serait un leurre. De même, la maîtrise de la variable démographique s'avère être une condition nécessaire pour donner une chance à la croissance de la production par tête.

b) Cadre macro-économique de réduction de la pauvreté

Les efforts d'ajustement et de réformes structurelles devraient se poursuivre en vue de consolider la stabilité macro-économique, condition essentielle d'une forte croissance et d'une réduction de la pauvreté. Au cours de la période 2003-2015, il est prévu que la croissance serait essentiellement tirée par le secteur agropastoral et le secteur privé. Ainsi, l'économie nigérienne enregistrerait une croissance réelle moyenne de 4% sur la période 2001-2005 et de 4,7% sur la période 2006-2015. La réalisation d'une telle croissance requiert un taux d'investissement de l'ordre de 17% entre 2005 et 2015. Sous l'hypothèse d'une bonne production agricole, les exportations devraient croître d'environ 3,3% sur la période 2003-2015 en moyenne malgré un environnement international peu favorable. Sous l'effet de cette croissance, il est attendu une amélioration des recettes budgétaires totales de l'ordre de 11,9% en 2005 et 20,5% en 2015, une maîtrise des dépenses publiques qui se stabiliseraient

autour de 18% du PIB et finalement un redressement du solde budgétaire global qui passerait de 7,7% du PIB en 2002 à 4% en 2015.

En termes d'impact sur la pauvreté, le taux de croissance retenu par le Gouvernement apparaît insuffisant pour la réalisation de l'OMD de réduction de la pauvreté. En effet, le taux de croissance qui permettrait une réduction significative de la pauvreté serait de 7% selon les différents experts dont ceux de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, de la Banque Mondiale, du PNUD et de l'OCDE.

c) Analyse de l'impact sur la pauvreté

L'impact sur la pauvreté est obtenu à partir de l'élasticité de l'incidence de la pauvreté par rapport au taux de croissance du revenu par tête (voir tableau n°24 ci-après).

Tableau n°24 : Croissance et pauvreté 1995-2015

Croissance Annuelle moyenne	1994-1995	1995-2000	2000-2005	2005-2010	2010-2015	
PIB	1,92 %	2,8%	4,1%	4,5%	4,7%	
Population	3,1%	3,1%	3,1%	3,1%	3,1%	
PIB par tête	-1,2%	-0,3%	1,0%	1,4%	1,6%	
Pauvreté P0 à fin de période	63,0%	63,7%	64,7%	61,5%	57,0%	52,2%
Elasticité=-0,85 ¹						
Pauvreté P0 à fin de période	63,0%	64,0%	65,3%	60,9%	54,8%	48,1
PIB		731,9	839,6	1028,6	1284,5	1613,3
PIB par Tête						
Objectifs OMD						31,8%
Objectif SRP				59,0%	55,0%	50,0%

Source: Cabinet du Premier Ministre, Note de cadrage macroéconomique pour le Niger (2003), mai.

Ainsi le niveau de croissance projetée sur la période 2000-2015, quelle que soit l'élasticité utilisée, ne permet pas d'atteindre l'Objectif du Millénaire (31,8%). Dans le meilleur des cas, avec une élasticité de -0,85, le taux de pauvreté passerait de 63,0% en 1994 à 48,1% en 2015, soit une amélioration de 14,9 points de pourcentage. C'est dire que l'Objectif du Millénaire en matière de réduction de la pauvreté demeure une espérance. A cet égard, tous les acteurs du développement doivent s'investir encore davantage pour créer une dynamique de développement beaucoup plus porteuse, en y intégrant pleinement la jeunesse qui représente plus de 60% de la population. Elle devra être fondée sur l'élargissement des choix, l'accroissement des opportunités, l'amélioration des conditions de vie par l'accroissement et la diversification des emplois. Toutes choses à réaliser dans le cadre d'une stratégie de croissance durable qui touche la majorité des pauvres. Il s'agirait notamment d'une **stratégie de croissance agricole durable et d'un développement conséquent des autres secteurs, l'agro-industrie en particulier.**

3.2.2.2. L'amélioration du système éducatif

a) Pertinence des « OMD EDUCATION » dans le contexte du Niger

L'examen de la situation précédemment décrite justifie l'actualité et la pertinence d'une orientation plus cohérente dans la mise en œuvre de la politique éducative au Niger dont l'objectif poursuivi vise à garantir à tous une éducation primaire et supprimer les disparités entre garçons et filles dans l'enseignement primaire et secondaire.

¹ Il s'agit de l'élasticité moyenne estimée pour les pays de l'Afrique de l'Ouest (source CEA Rapport Economique sur l'Afrique 1999)

L'élaboration du Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE) s'inscrit dans cette perspective. Les objectifs du PDDE s'articulent autour de deux dimensions du système, à savoir l'offre et la demande. Il s'agira par conséquent de :

- créer les conditions d'une stimulation de la demande d'éducation, à travers la réduction des coûts (direct et indirect) liés à la scolarisation, la prise en charge sanitaire et nutritionnelle des élèves ;
- créer les conditions d'une offre éducative suffisante dans tous les cycles d'enseignement, à travers le développement des infrastructures et équipements scolaires, une gestion rigoureuse et un recrutement du personnel enseignant de qualité ;
- élaborer un système d'encadrement efficace et mettre en œuvre un programme de suivi-évaluation des actions entreprises.

Par conséquent, les perspectives en matière d'éducation doivent prendre en considération à la fois la composante 'accès' et la composante « qualité ».

b) Composante « accès et équité »

Les objectifs spécifiques poursuivis dans cette composante recouvrent les dimensions 'couverture' et « équité ». Ils sont précisés dans les tableaux n° 25 et 26 ci-dessous.

Les axes stratégiques définis dans le PDDE portent sur :

- le recours à des modes alternatifs de recrutement du personnel enseignant par la contractualisation,
- l'implication des communautés dans la gestion des ressources humaines et matérielles affectées au secteur,
- l'utilisation optimale des ressources disponibles par l'exploitation des espaces de libertés identifiés (ratio élèves/classe, redéploiement des enseignants, classes multigrades...),
- l'application stricte des mesures de carte scolaire dans la planification et la gestion de l'offre (recrutement du personnel enseignant, mise en place des infrastructures et équipements scolaires).

La mise en œuvre de ces axes stratégiques nécessitera un consensus entre les différents acteurs en raison des coûts prévisibles.

Tableau n°25 : Objectifs spécifiques dans l'éducation

Objectifs spécifiques (cycle de base I)	Situation en 2002	Objectif en 2007	Objectif en 2013	Objectif en 2015
En matière de couverture				
- taux brut de scolarisation	41,7	61	94	106
- taux brut d'admission 1 ^{ère} Année primaire	49,8	65	92	100
En matière d'équité				
- taux brut de scolarisation en milieu rural	38	59	90	105
- taux brut de scolarisation des filles	33,3	53	91	105
- proportion des filles scolarisées	39,8	43	48	20
Objectifs spécifiques (cycle de base II)	Situation en 2002	Objectif en 2007	Objectif en 2013	Objectif en 2015
En matière de couverture				
- taux de transition du CM2 à la 6 ^{ème}	49	45	40	38
- taux brut de scolarisation	13	24	36	37
- part du secteur privé	14	16	19	20
En matière d'équité				
- proportion des effectifs des collèges ruraux	19 (en 2001)	-	40 (en 2002)	ND

Source : PDDE 2003-2013, composante «Accès»

Il est, à ce stade, essentiel de relever 'le signal' du PDDE à l'endroit d'un ordre d'enseignement jusque là marginalisé: le non formel, pour lequel les objectifs suivants sont définis :

- porter le taux d'alphabétisme des personnes âgées de plus de 15 ans de 19,9% en 2000 à 38% en 2013 ;
- porter le nombre des Centres de Formation en Développement Communautaire (CFDC) de 11 en 2002 à 50 en 2007;
- restructurer 50 000 écoles coraniques d'ici 2007.

En outre, la réalisation de ces objectifs suppose la prise en compte d'une des contraintes majeures au développement du système éducatif, à savoir la qualité de l'encadrement. Dans cette perspective, le PDDE prévoit « de mettre à la disposition du système éducatif, et en temps opportun, un personnel enseignant de qualité et en nombre suffisant ». Il est à noter cependant que cette perspective s'accommode difficilement de l'approche contractualisation préconisée pour des raisons financières surtout.

c) Composante « qualité »

Les perspectives d'amélioration de la qualité du système éducatif dépendront des résultats des processus intervenant dans l'amélioration de la qualité du système. Il s'agit de mettre l'accent sur:

- la formation initiale et continue des enseignants des cycles de base 1 et 2 et des instructeurs du non formel ;
- la mise à disposition des apprenants et des enseignants de manuels scolaires et d'outils pédagogiques adaptés ;
- l'élaboration des curricula, suivi des acquis scolaires, innovations éducatives.

Plus spécifiquement, la composante 'qualité' vise les objectifs contenus dans le tableau suivant :

Tableau n°26: Objectifs spécifiques en éducation

Objectifs spécifiques (cycle de base I)	Situation en 2002	Objectif en 2007	Objectif en 2013
Taux de survie global au CM2	57	74	93
Taux de survie des filles	59	72	92
Réduire le pourcentage des redoublants	10	8	6
Taux moyen de réussite au CM pour			
- le français	42,5	50	80
- les mathématiques	52,4	65	80
- les sciences	48,46	62	80
Taux moyen de réussite au CFEPD et CEPEFA	33	50	80
Taux d'achèvement du cycle de base 1	24,2	59	93
Objectifs spécifiques	Situation en 2002	Objectif en 2007	Objectif en 2013
Taux de survie au collège	52	63	76
Taux de survie des filles au collège	56	67	80
Réduire le pourcentage des redoublants au collège	19	13	7
Taux moyen de réussite au BEPC	28,1	50	70

Source : PDDE 2003-2013, composante «Qualité»

En matière de prise en compte du non formel, la composante 'qualité' du PDDE retient comme objectif

- de faire passer la proportion de la population ayant suivi avec succès les cycles entiers d'alphabétisation de 47% en 2002 à 75% en 2013, avec un taux intermédiaire de 60% en 2007;
- assurer la maîtrise de l'écriture, de la lecture, du calcul et des compétences de vie courante à au moins 80% des sortants des écoles coraniques rénovées;
- assurer la maîtrise des compétences nécessaires à l'insertion dans la vie active à au moins 80% des sortants du CFDC.

Il convient également de :

- souligner l'importance à accorder aux langues locales d'enseignement, comme référentiel de base d'une part, et d'autre part, de
- consentir des efforts pour améliorer et/ou concevoir du matériel didactique et scolaire performant et adapté.

Des progrès ont été incontestablement accomplis dans le secteur de l'éducation, notamment en matière d'accroissement des effectifs, du nombre d'établissements d'enseignement et des effectifs des enseignants. Il reste à sauvegarder cet acquis tout en poursuivant les objectifs fixés dans le cadre du PDDE dans sa composante « Education de Base ».

Encadré n°7 : Objectifs quantitatifs et qualitatifs en Education de Base

Au plan quantitatif :

- porter le taux de préscolarisation de 1% en 2001 à 5% en 2012 ;
 - relever le taux de scolarisation primaire de 37% en 2001 à 74% en 2012,
- porter le taux brut de scolarisation des filles au cycle de base 1 de 29,6% en 2001 à 70% en 2012 ;
- porter le taux de scolarisation primaire en zones rurales de 32% en 2001 à 70% en 2012
- porter le taux de scolarisation au cycle de base 2 de 13% en 2001 à 23% en 2012 ;
- porter la proportion des effectifs des CEG ruraux de 19% en 2001 à 40% des effectifs totaux du cycle de base 2 en 2012 ;
- porter la part du privé de 14% en 2001 à 20% des effectifs des collèges en 2012 ;
- accroître le taux d'alphabétisation de 19,9% en 2000 à 38% en 2012 ;
- créer 50 centres de formation en développement communautaire (CFDC)

Au plan qualitatif :

- porter le taux de survie au cycle de base 1 de 54% en 2001 à 80% en 2012 ;
- réduire le taux de redoublement au CM2 de 37% en 2001 à 10% en 2012 avec un taux intermédiaire de 15% en 2006 ;
- réduire le taux de redoublement moyen de la 6^e à la 3^e de 20 % en 2001 à 7% en 2012 ;
- réduire le taux de redoublement en 3^e de 27% en 2001 à 10% en 2012 ;
- porter le taux de survie au collège de 50% en 2001 à 80% en 2012.
- porter le taux de réussite en alphabétisation de 42 % en 2000 à 80% en 2012

Malgré les progrès enregistrés dans l'amélioration du système éducatif, les efforts à consentir pour assurer son développement et atteindre l'OMD apparaissent, à coup sûr, considérables. La réalisation de l'OMD se heurtera toujours à certaines contraintes : celles qui ont fait l'objet de l'analyse diagnostique et qui persistent, et plus particulièrement celles relatives à la faiblesse des ressources financières de l'Etat et des Collectivités, de la langue d'enseignement, de la qualité et de la formation des enseignants ainsi que des contraintes socio culturelles pour la scolarisation des filles et du statut social des enseignants.

Cependant, conscient de l'enjeu que constitue l'éducation dans le cadre du développement humain, le Gouvernement nigérien y a consenti d'énormes sacrifices, notamment dans le domaine de l'éducation de base où d'énormes ressources furent investies. Cela s'est traduit par un accroissement du nombre des établissements ; nombre qui est passé de 3 063 en 1996-97 à 5 975 en 2001-02 (un accroissement moyen de 14,3% par an), un accroissement des effectifs des salles de classes qui chaque année augmente de 8,5% en moyenne et, enfin, par un accroissement des effectifs des enseignants rendu nécessaire par l'accroissement des effectifs à scolariser (avec un taux de croissance moyen de 10,4% par an depuis 1997). Cela a été facilité par le recours à une nouvelle catégorie d'enseignants, les volontaires de l'éducation, qui représentent environ 50% des effectifs des enseignants du secteur public. Mais cela a été souligné, la qualité de l'offre d'éducation s'en ressent profondément et joue en défaveur de l'attrait de l'école.

Pour un pays comme le Niger dont environ 50% de sa population a moins de 15 ans, l'amélioration du système éducatif demeure prioritaire et exigera, encore plus que par le passé, la mobilisation de ressources financières, matérielles et humaines assez importantes.

Par ailleurs, l'adéquation formation-emploi, l'offre de meilleures perspectives aux produits de l'école ainsi que la prise en compte de tous les ordres d'enseignement dans la programmation sont des exigences minimales.

3.2.2.3. L'AMELIORATION DU SYSTEME SANITAIRE

A) LA REDUCTION DE LA MORTALITE INFANTO-JUVENILE

Le Niger entend privilégier dans l'avenir, en matière d'orientation de la santé, les actions suivantes :

- les activités préventives ;
- les actions de protection et de sauvegarde du couple mère – enfant ;
- l'élaboration d'une nouvelle politique pharmaceutique (M E G, amélioration de la production locale, amélioration de l'approvisionnement) et
- la participation communautaire (recouvrement des coûts, mise en place des organes communautaires de gestion).

Six objectifs spécifiques sont définis pour améliorer l'état de santé de la population, y compris les enfants de moins de cinq ans, à savoir :

- décentraliser les services de santé ;
- accroître l'efficacité du système de prévention sanitaire ;
- rationaliser la gestion des ressources ;
- organiser la participation communautaire ;
- assurer une meilleure accessibilité et disponibilité des prestations à tous les niveaux ;
- développer la collaboration intersectorielle.

Pour réaliser ces objectifs, plusieurs stratégies sont envisagées, allant de la décentralisation au renforcement des capacités, en passant par l'extension de la couverture sanitaire, l'amélioration de la qualité des soins et l'IEC. Il conviendrait d'ajouter à ces objectifs une lutte conséquente et acharnée contre la malnutrition qui est non seulement une cause indirecte majeure de la mortalité infanto-juvénile et qui hypothèque les perspectives des ressources humaines en termes de capacités. Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre les Endémies dispose en outre, dans le cadre du cadrage macroéconomique, d'une stratégie sectorielle permettant d'atteindre en 2015 l'objectif de santé universelle qui, dans le domaine de la santé infantile et infanto-juvénile, prévoit une réduction de 2/3 du taux de mortalité. Cette stratégie est conçue de manière large, prévoyant deux scénarii comme l'indique le tableau n°27.

En s'efforçant de mettre en œuvre les actions inscrites dans le programme d'orientation de la SRPet en se dotant d'appuis significatifs dans le cadre du Partenariat, le Niger pourrait espérer réduire considérablement la mortalité infanto-juvénile et se hisser, au moins, à proximité de l'OMD.

Tableau n°27: Scénarii de réalisation des objectifs OMD et DSRP.

Secteur : Santé des enfants de moins de cinq ans	Historique				Scénario OMD			Scénario DSRP		
	1990	2000	2001	2002	2003	2007	2015	2003	2007	2015
Objectif : réduire leur mortalité de 2/3 d'ici l'an 2015 (pour mille)	326	280			280	187	93	280	244	201

Source: MSP/LE

Ce tableau montre que la mise en œuvre du scénario de réalisation des OMD devrait faire passer le taux de mortalité de 280 pour mille en 2003, à 93 pour mille en 2015, soit une réduction de 2/3, alors

que celle du scénario de la DSRP ne conduit qu'à une réduction de 28.2%. Il en découle que des efforts supplémentaires doivent être consentis par rapport à l'objectif de la SRP pour espérer atteindre l'OMD à l'horizon 2015.

B) L'AMELIORATION DE LA SANTE MATERNELLE

Face à la vulnérabilité révélée des femmes et eu égard aux risques de maternité et des OMD, quelles sont les perspectives pour le Niger ? Une telle question recouvre plusieurs préoccupations et notamment d'une part, les immenses besoins qui en découlent tant au plan des ressources matérielles et humaines que financières et, d'autre part, la problématique du financement et de responsabilisation des acteurs en présence (Etat et Collectivités, Partenaires au développement et populations) et enfin la question de priorité dans les actions à entreprendre. En effet, des efforts considérables doivent être déployés en vue d'approcher l'objectif ultime de réduction de $\frac{3}{4}$ du taux de mortalité maternelle à l'horizon 2015.

Un certain nombre d'axes prioritaires significatifs sont d'ores et déjà retenus par les Autorités :

- le renforcement des actions d'information, d'éducation et de communication (IEC) ;
- le renforcement des structures et des capacités de collecte de données dans toutes les régions du pays ;
- la prise en charge des femmes malades mentales et malades du Sida ;
- le renforcement des capacités des structures de promotion des femmes ;
- l'allègement du fardeau des tâches domestiques ;
- la répartition équilibrée des investissements et la réduction des disparités entre zones rurales et zones urbaines ;
- le renforcement des moyens d'évacuation sanitaire ;
- le renforcement de l'encadrement de proximité (matrones - secouristes) ;
- l'amélioration de l'accès des femmes aux services de santé de la reproduction de qualité ;
- le renforcement des capacités des hôpitaux de district pour la prise en charge des soins obstétricaux.

C) LA REDUCTION DE LA PROPAGATION DU VIH/SIDA ET DE L'AFFECTION DU PALUDISME ET DES AUTRES MALADIES

En se basant sur la prise de conscience des Autorités politiques et celle de plus en plus importante des populations, la lutte contre les maladies qui causent le plus de décès pourrait s'intensifier favorablement.

Il faudrait plus particulièrement multiplier et développer les actions de prévention, tout en intensifiant l'information, la sensibilisation et la responsabilisation des populations.

Enfin, il est important de souligner que le succès attendu dans le cadre de cette lutte sera également lié à l'atteinte des autres objectifs notamment, l'amélioration de l'accès aux soins de santé, la réduction de l'extrême pauvreté et l'amélioration des conditions de vie (habitat, assainissement...).

La nature multisectorielle de la réponse nationale va permettre son élargissement par l'implication d'acteurs de différents secteurs notamment ceux de la société civile déjà présents sur le terrain dans le cadre de diverses actions de développement. En outre, le nouveau cadre organisationnel permet une plus grande mobilisation des populations en faveur de la lutte contre le SIDA qui bénéficie d'un engagement politique au sommet de l'Etat. Cependant, pour stopper la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle, il faudrait agir sur les déterminants de sa propagation et surmonter les multiples contraintes. Or, les problèmes posés, tant au niveau des déterminants qu'au niveau des contraintes, sont en majorité liés à la situation de pauvreté et à l'ignorance que vit le pays et qui risquent d'être aggravées par les impacts socio-économiques du SIDA.

Comme pour la lutte contre le SIDA, l'engagement politique au sommet de l'Etat et l'appui des partenaires au développement pourront contribuer à faire inverser la tendance en ce qui concerne l'endémie du paludisme et des autres maladies.

3.2.2.4. LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

a) Les ressources naturelles

Le Niger, à l'instar des autres pays de l'Afrique subsaharienne est particulièrement vulnérable aux impacts potentiels des changements climatiques¹. Ceux-ci accentueront le phénomène de désertification et perturberont le système de production agricole déjà défaillant et non adapté aux exigences d'une population très pauvre et en forte croissance. Pour faire face à cette situation, le Niger entend mener les actions suivantes :

- améliorer les institutions et la gouvernance des ressources naturelles avec une plus grande responsabilisation de la population ;
- inclure la protection et la gestion de l'environnement dans la politique et les stratégies sectorielles de développement ;
- renforcer les mécanismes internationaux en raison de la mondialisation de la problématique de l'environnement ;
- investir dans la technologie en exploitant les possibilités d'utilisation d'énergies nouvelles et renouvelables ;
- partager équitablement les coûts et bénéfices de l'utilisation des ressources naturelles entre les différents membres de la société ;
- changer les comportements collectifs et les habitudes individuelles pour promouvoir une bonne perception de l'environnement et décourager des attitudes contraires et mettre en œuvre une véritable éducation environnementale en faveur des adultes et des jeunes.

S'agissant de la question cruciale de la désertification, les estimations et les projections faites pour 2025 sont résumées ci-dessous et présentent une situation alarmante dans bien des cas, notamment la réduction des formations naturelles, la productivité annuelle et le niveau de consommation.

Tableau n° 28: La situation du secteur forestier à l'horizon 2025

	1994	2025	Variations (%)
Superficie formation forestière naturelle	5.741.917 ha	1.362.150 ha	-76%
Superficie plantations forestières réalisées	40.984 ha	160.000 ha	+290%
Superficie forêts aménagées et sous aménagement	300.000 ha	500.000 ha	+66%
Productivité potentielle annuelle	855.636 tonnes	244.150 tonnes	-71%
Consommation annuelle de bois de feu	2.038.622 tonnes	4077245 tonnes	+100%
Rapport productivité/ consommation	- 1 182 986 tonnes	- 3 833 095 tonnes	+224%
Population	8.494.261 habitants	20.4902.94 habitants	+141%
Proportion de la population pauvre	63%		

¹ PNUD 1997

Source : CNEDD.

Il se dégage de cette évolution, selon le CNEDD, que les zones les plus nanties en formations forestières ne seraient pas capables de faire face aux besoins énergétiques et agricoles. Une inversion des tendances est très peu probable à court terme pour diverses raisons quasi évidentes :

- non maîtrise de la pression démographique ;
 - baisse des précipitations et des conditions favorables à l'agriculture ;
 - faible intervention du secteur public ;
 - pauvreté des populations et crises économiques cycliques non favorables à l'utilisation d'autres sources d'énergie de substitution au bois de feu ;
 - absence de diversité de choix techniques susceptibles d'intensifier les systèmes de production.
- Si ces tendances ne sont pas inversées, les situations décrites seront à déplorer à l'horizon 2025.

La superficie des formations forestières nigériennes, si les tendances observées se poursuivent, ne sera plus que de 1.362.150 ha composés des forêts naturelles, potentiellement aménageables dans le cadre des projets, localisées dans les départements de Tillabéri et Dosso (1.106.150 ha), Diffa (100.000 ha) le long du lac Tchad, Zinder (6.000 ha à Takiéta) et Maradi (30.000 ha à Baban Rafi) ainsi que les 120 000 ha de plantations artificielles à travers tout le pays. Les forêts naturelles non sous aménagement des départements de Tahoua, Zinder et Maradi disparaissent totalement. Les forêts à combrétacées « Brousses tigrées » des régions de Tillabéri (approvisionnement en bois de Niamey qui connaîtra une forte urbanisation) et de celui de Dosso (approvisionnement foncier et installation des cultures de rente) perdront 65 % de leurs superficies et ne couvriront que 1.106.150 ha au lieu de 3.161.000 ha en 1994.

Au regard de cette tendance, il apparaît clairement que la pression démographique constitue la variable qui explique le mieux la dégradation des formations forestières dans l'avenir. Si l'actuelle situation de précarité, de misère et d'analphabétisme persiste en même temps que la population augmente sans que la conscience collective perçoive le danger imminent, nous aboutirons non pas à la précarité mais à un scénario catastrophique qui n'est pas souhaitable.

Par conséquent, il convient d'identifier les conditions devant être réunies pour que le secteur forestier évolue vers des futurs optimistes.

b) L'accès à l'eau

Les perspectives liées à l'eau sont :

- impliquer et responsabiliser les collectivités locales et le secteur privé dans la gestion du secteur par le transfert de certains domaines de compétence dévolus jusqu'ici à l'Etat ;
- poursuivre la popularisation des textes fondamentaux ;
- intensifier les actions de sensibilisation, d'animation et d'information des populations ;
- rehausser le taux de couverture en milieu rural à travers la réhabilitation de points d'eau et la mise en place d'un système adéquat de gestion ;
- proposer des mécanismes de financement de la collecte de données à travers l'instauration d'une taxe sur l'eau ;
- construire des barrages hydroélectriques (Kandadji, Gambou et Dyondyonga) et de mini-barrages s'inscrivant dans la politique du programme spécial du Président de la République ;
- assurer, en matière d'hydraulique pastorale, une adéquation entre le potentiel fourrager et les infrastructures hydrauliques et
- préserver les populations contre les maladies hydriques liées à la pollution de l'eau.

En définitive, le Programme d'hydraulique national prévoit un taux de couverture de 70% en 2004 en milieu rural contre 100% en milieu urbain si l'exécution des projets suit le rythme de l'accroissement de la population. Il importe aujourd'hui de souligner que la couverture en milieu urbain est pour la majorité des localités assurée par la SEEN. Les données du MH/E montrent qu'en 1991 la fourniture en eau potable couvrait 78% des besoins (DIEAP) avant de tomber à 52,5% en 2000.

Les objectifs de la DIEPA n'ont été atteints qu'à 83% environ, 18 248 points d'eau contre 22 000 attendus. Par ailleurs, si l'on considère la grande disparité qui caractérise la couverture en eau aussi bien en zone rurale qu'en milieu urbain, ainsi que la dégradation croissante qui gagne les installations hydrauliques faute de maintenance, il y a lieu de s'inquiéter des faibles perspectives d'accroissement du taux de couverture dans le temps. Ceci est d'autant plus alarmant que le rythme de réalisation des ouvrages hydrauliques reste relativement lent par rapport à l'accroissement rapide de la population faute de moyens financiers suffisants. Par ailleurs, quand on sait que le pauvre en ville paie sa consommation d'eau 16 fois plus que les riches, il y a de quoi s'inquiéter⁶. Face à cette situation alarmante, il est difficile d'envisager l'atteinte à moyen terme des OMD dans le domaine de l'environnement tant les problèmes sont complexes et le plus souvent interdépendants. Ajoutons aussi que les effets produits par les actions à mettre en œuvre ne pourraient être perceptibles et se mesurer que dans la durée.

Enfin, les contraintes à lever sont, somme toute, liées au contexte socio-économique du pays, notamment à l'état d'extrême pauvreté, à l'insuffisance des moyens financiers et matériels de l'Etat et des Collectivités ainsi qu'à l'insuffisance de prise de conscience des populations face à la gravité de la situation, caractérisée par l'intense dégradation de l'environnement.

3.2.2.5. L'amélioration du cadre de vie des populations

L'assainissement et l'habitat

Le rythme de mise en œuvre des actions qui concernent l'objectif relatif à l'accroissement de la proportion de la population utilisant les installations sanitaires améliorées a été lent au cours des 10 dernières années. Toutefois, le pari n'est pas impossible. Il nécessite beaucoup d'investissements et surtout un changement de mentalités de la part des populations, de l'administration et des responsables politiques.

Quant aux perspectives liées à l'habitat, elles dépendent des facteurs de retournement des contraintes traditionnelles et du cadre de vie, à savoir la maîtrise des déterminants de l'urbanisation (voirie et réseaux divers). Si l'on considère les chiffres produits par les Nations Unies, la population urbaine du Niger comportera en 2015, environ 5.387.000 personnes, soit un taux d'urbanisation de 29%. Les besoins en matière d'habitat vont donc exploser à ce rythme, ne fut-ce que du fait d'une augmentation du même ordre pendant que les contraintes risquent de persister. Parmi celles-ci figurent, en zone urbaine :

- la cherté du foncier ;
- la faiblesse des moyens financiers des ménages et;
- la difficulté d'accès au crédit foncier ;

⁶ Le prix du mètre cube d'eau facturé par la SEEN aux particuliers est en moyenne de 120 FCFA, alors que les populations ne disposant pas de connexion au réseau paient la tonque d'eau potable de 20 litres entre 35 et 50 FCFA, soit 2000 FCFA le mètre cube. On observe donc ici une aberration du système où les pauvres paient leur eau plus cher que les riches..

- une insuffisance notoire de l'aménagement urbain (VRD, lotissement, etc.) ;
- des matériaux de construction inadaptés et chers ;
- l'inadéquation, voire l'absence, d'une politique d'urbanisation à la hauteur des espérances.

Dans les zones rurales, il faut prendre en compte

- la taille des ménages ;
- la surdensité des quartiers et villages ;
- la précarité des matériaux de construction ;
- l'approvisionnement en eau potable insuffisant pour diverses raisons et provoquant souvent de nombreux déplacements sur de grandes distances.

Tous ces facteurs détermineront, à coup sûr, la réalisation de l'OMD, car nombreux sont, en effet, les obstacles qui freinent la levée des contraintes qui pèsent sur sa réalisation.

S'agissant de l'assainissement, la problématique est portée sur l'évacuation des eaux usées et des déchets divers.

Ainsi, la situation concerne aussi bien l'insuffisance du système d'évacuation des eaux de pluies que l'absence ou l'insuffisance de l'évacuation des déchets solides

Au niveau des villes, la réalisation des collecteurs de drainage et d'évacuation des eaux pluviales s'avère assez coûteuse. La maintenance de ces ouvrages étant le plus souvent insuffisante ou absente, leur efficacité se trouve considérablement réduite en raison de l'obstruction des réseaux provoquée par différents déchets solides déposés par les habitants des quartiers. C'est dire toute l'importance que revêt l'engagement des populations à participer, voire à assurer la maintenance des dites infrastructures.

Dans les zones rurales, il est difficile d'organiser les populations et d'améliorer les conditions d'hygiène et d'assainissement. Mais, en mettant en œuvre des actions d'information et de sensibilisation, il serait possible de modifier progressivement les habitudes sociales et les comportements délétères en vue d'améliorer le cadre de vie.

Cependant, en considérant :

- les besoins de plus en plus croissants des populations qui restent toujours insatisfaits ;
- l'insuffisance des ressources financières de l'Etat et des Collectivités et
- le contexte socio-culturel du Pays,

On peut estimer que les perspectives en matière d'assainissement pour atteindre l'OMD à l'horizon 2015 sont relativement limitées.

3.2.2.6. La promotion de la Bonne Gouvernance

Le Niger doit déployer des efforts importants et surmonter de nombreuses difficultés au vu de sa situation économique, pour espérer atteindre les objectifs dans le temps impartis, c'est-à-dire à l'horizon 2015.

Le Niger s'est engagé, à travers la SRP à promouvoir la bonne gouvernance. Celle-ci se fonde sur la promotion de la bonne gouvernance politique et économique, la gouvernance locale et la décentralisation, la transparence et la lutte contre la corruption et sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, ainsi que sur le développement des technologies de l'information et de la communication.

Malgré le faible niveau d'instruction de la population et l'ampleur de la pauvreté des populations, des succès peuvent être obtenus en matière de bonne gouvernance, en prenant en considération les facteurs suivants :

- la mise en œuvre du processus de décentralisation ;
- l'engagement citoyen des élus politiques **à respecter la bonne gouvernance** ;
- l'implication de la société civile et des ONGs dans tout le processus de mise en œuvre ;
- l'intensification de l'information, de la sensibilisation et de la formation ;
- la promotion des structures participatives locales (coopératives, associations professionnelles...).

La mise en œuvre des OMD s'inscrit comme un engagement non seulement à réduire la pauvreté mais aussi à promouvoir le développement humain fondé sur les valeurs fondamentales de liberté, d'égalité, de solidarité, de tolérance et de partage des responsabilités. **Assurer également la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, droits qui doivent être considérés comme exigibles si l'on vise l'élimination de l'extrême pauvreté humaine.**

CHAPITRE 4 : PARTENARIAT ET REALISATION DES OMD AU NIGER

4.1. Le partenariat

Il serait très difficile, pour le Niger, d'atteindre les Objectifs 1 à 7 du Millénaire pour le Développement sans un soutien massif important des partenaires au développement.

En effet, les conditions financières et de production actuelles du Niger ne pourraient pas permettre à ce pays d'atteindre une croissance économique telle qu'elle puisse générer une épargne intérieure suffisante pouvant lui permettre d'accroître substantiellement les revenus des ménages. Le pays aura, à coup sûr, besoin d'importants concours financiers pour assurer l'exécution de ses programmes d'investissements dans tous les domaines.

Le partenariat est, par conséquent, une nécessité pour le pays, et il refléterait l'engagement des partenaires extérieurs à soutenir le Niger dans la réalisation des OMD.

Le Partenariat a cependant des exigences qui sont notamment :

- évaluer les écarts entre les ressources extérieures disponibles et celles requises pour atteindre les OMD ;
- inclure les ressources extérieures dans un des programmes et des mécanismes pilotés par des structures fiables ;
- mobiliser et gérer plus efficacement les ressources intérieures ;
- coordonner l'aide et les programmes à travers un processus de coordination de l'aide extérieure approuvé par les Pouvoirs publics et les Partenaires extérieurs ;
- évaluer la faiblesse des capacités (politiques et institutionnelles) afin notamment de consolider les capacités locales par le renforcement de la gouvernance démocratique. De surcroît, il s'agit d'asseoir des institutions et des règles équitables avec des mécanismes de prise de décision qui permettent aux populations de se faire entendre et de demander des comptes.

Il faut noter d'ores et déjà que les pays membres de l'ONU se sont engagés à :

- mettre en place un système financier et commercial non discriminatoire ;
- tenir compte des besoins des pays pauvres moins avancés notamment par l'admission en franchise de droits et hors contingents de leurs exportations ;
- réaliser des programmes renforcés d'allègement de la dette ;
- octroyer une aide publique au développement plus généreuse ;
- mettre en œuvre des programmes de coopération ayant pour objectif la création d'emplois pour les jeunes, et ;

- développer des programmes de coopération avec les industries pharmaceutiques et le secteur privé.

4.1.1. LA SITUATION DE LA COOPERATION

Le tableau n° 29 donne une indication sur la répartition et le niveau de l'aide extérieure au Niger. En 2000, elle s'était chiffrée à environ 193,7 Millions de dollars desquels 88,2 Millions de dollars (soit 45,5%) ont été attribués aux programmes et projets d'investissements, 41,9 Millions (soit 21,6%) à la coopération technique. Le reste a été réparti à l'aide alimentaire pour 12 Millions de dollars, l'assistance humanitaire pour 0,33 Million et 13,4 Millions de dollars à l'aide budgétaire.

Le Niger, classé parmi les pays pauvres très endettés, bénéficie déjà d'un concours important, notamment le Plan indicatif 1981 – 1990 et le Plan d'action 1990 – 2000 et le du Plan d'Action 2001 – 2010 pour la réduction de la pauvreté.

Ces initiatives doivent permettre au Niger de :

- faire admettre dans les pays industrialisés, en franchise et hors quota la quasi-totalité des produits exportés ;
- **bénéficier de l'allègement de la dette multilatérale à travers l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE) ;**
- bénéficier de l'annulation ou de la conversion des dettes publiques bilatérales pour financer des programmes de lutte contre la pauvreté ;
- susciter l'accroissement de l'aide publique au développement et son allocation prioritaire à la réduction de la pauvreté.

Ainsi, les opportunités offertes à travers ces initiatives doivent amener le Niger à accroître sa participation aux négociations multilatérales afin de mieux s'adapter à la mondialisation par une meilleure évaluation de leurs impacts, ainsi que de leurs implications sur les orientations économiques internes et l'accroissement des capacités d'exportation.

Tableau n°29 : Situation de la coopération 1996-2000

Types d'assistance	Montant de déboursements extérieurs en milliers de dollars US				
	1996	1997	1998	1999	2000
Population (milliers)	9.471	9.794	10.128	10.474	10.832
Coopération technique autonome	30.211	38.482	34.711	28.569	41.952
Coopération technique liée aux projets d'investissements	8.415	8.261	7.673	26.685	37.826
Projets d'investissements	108.115	105.621	105.024	79.349	88.260
Aide Programme/ou appui à la balance des paiements	54.226	63.480	59.771	19.120	13.333

Aide alimentaire	3.884	26.164	8.978	8.315	12.005
Assistance et recours d'urgence	1.227	2.309	1.766	676	338
Montant/habitant \$	21,75	24,94	21,51	15,53	17,88
TOTAL GENERAL	206.078	244.317	217.923	162.714	193.744

Source : PNUD – Rapport de Coopération au Développement le PNUD - 2000

4.1.2. Les domaines prioritaires et efficacité de la coopération

Les domaines prioritaires de la coopération correspondent aux axes prioritaires définis dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, considéré comme cadre de référence avec les thèmes suivants :

- Sécurité alimentaire et développement des secteurs productifs ;
- Appui aux secteurs sociaux de base (éducation, santé) ;
- Bonne gouvernance et croissance durable et équitable.

Les thèmes transversaux ont été renforcés par les domaines spécifiques tels que : l'environnement, la lutte contre les MST et le VIH/SIDA, l'emploi, la prise en compte du genre, la décentralisation le renforcement des capacités et de la communication.

En dépit de ce ciblage, l'efficacité des appuis extérieurs reste mitigée en raison des contraintes de divers ordres :

- faible capacité d'absorption des crédits mis à disposition par les Partenaires;
- trop forte allocation des ressources à des dépenses de fonctionnement plutôt qu'à celles destinées aux investissements productifs ;
- non respect par le Gouvernement (incapacité à mobiliser) des engagements en matière de contrepartie nationale pour le déblocage des fonds d'investissements ;
- mauvaise gestion ;
- faible implication des populations dans l'identification et la gestion des actions de développement.

4.1.3. La mobilisation des ressources extérieures

Il existe des mécanismes de concertation en vue d'assurer la mobilisation des ressources extérieures et la coordination de l'aide au développement.

Ces mécanismes comprennent notamment :

- les tables rondes, les consultations sectorielles ou thématiques (eau, santé, sécurité alimentaire, etc.) ;
- les réunions de pilotage des programmes cadres nationaux ;
- le comité Etat-donateurs sur l'aide alimentaire ou des programmes d'urgence ;
- les commissions mixtes de coopération entre le Niger et certains Partenaires ;

On relève, de 1990 à 1999 que le niveau de l'aide au Niger n'a pas connu d'évolution ; la tendance a été plutôt à la baisse avec 313,3Mds de FCFA en 1990 contre 162,7 Mds de FCFA en 1999. L'aide par habitant est passée de 41\$ par tête en 1992 à 25\$ en 1997 (voir le Bilan Commun de Pays – Niger – ONU Mars 2002).

Au sein de cette aide, l'emprunt devenu fréquent a amené à une situation de non-soutenabilité de la dette. Cette situation, qui a des conséquences néfastes sur l'atteinte des OMD, est préoccupante.

Les questions de l'endettement

Au 31/12/2003, l'encours de la dette extérieure se chiffrait à environ 1 122,9Mds de F.CFA. (Comptes économiques de la Nation 2004). Elle se répartissait comme suit : dette bilatérale 253,6 Mds de CFA , dette multilatérale 869,3 Mds .

En 1999, le service de la dette était de 46,5 Mds correspondant à 26,1% des recettes d'exportation et 44,2% des recettes totales du budget. Cette situation a amené le Niger à faire partie des Pays inscrits à l'Initiative PPTE fondée sur une réduction importante de la dette. Ainsi, le Pays se voit doté d'une allocation atteignant 53% de l'encours de sa dette destinée à soutenir les secteurs prioritaires, notamment la santé, l'éducation, le développement rural, les routes et pistes rurales¹.

A cet égard, l'IPPTE devrait permettre de dégager 8,8 Mds en 2001, 10,2 en 2002, 14,1 en 2003, 15,8 en 2004 et 16,2 Mds en 2005.

Si dans le cadre de la dette extérieure le Niger a pu bénéficier de l'opportunité offerte par l'IPPTE, en terme d'allègement, la dette intérieure constitue un sérieux obstacle à la reprise de la croissance et au processus de réduction de la pauvreté. Avec 275,5 Mds de F.CFA en 2000, **elle affaiblit considérablement les ressources financières des entreprises publiques et plus particulièrement celles des opérateurs économiques privés**. L'activité économique dans son ensemble s'en ressent fortement dans la mesure où elle :

- freine la demande intérieure ;
- réduit les investissements et
- étouffe de manière drastique, les ressources d'imposition.

Réunis au début du mois d'avril 2004, le FMI et la Banque Mondiale ont considéré que le Niger avait rempli toutes les conditions nécessaires pour l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE). Le Niger rejoint ainsi les 10 pays qui ont d'ores et déjà atteint cette étape importante dans la gestion de leur dette, dont de proches voisins tels que le Bénin, la Mauritanie, le Mali et le Burkina Faso.

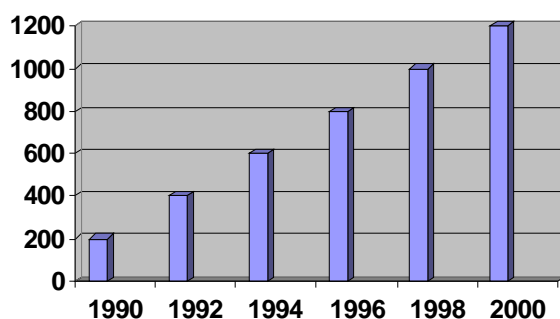
Le montant total de l'allègement de dette accordé par les créanciers du Niger est de 1,2 Md US\$ en valeur nominale, ce qui équivaut à 520,6 M US\$ en valeur actualisée nette (VAN) prévue lors de l'atteinte du point de décision en 2000, auquel il faut ajouter 142,5 M US\$ en VAN de topping-up additionnel accordé pour avoir atteint le point d'achèvement.

¹ DSRP, Gouvernement du Niger, 2002.

L'assistance additionnelle s'inscrivant dans le cadre du topping-up a été accordée sur la base de facteurs exogènes ayant fondamentalement affectés le degré de soutenabilité de la dette du Niger, élevant ainsi le ratio dette-exportations au-dessus de la barre des 150%. Parmi ces facteurs, notons la baisse des exportations d'uranium, de plus faibles taux de discount entre le dollar et le DTS, et une diminution de l'assistance extérieure globale. Ce dernier facteur a été partiellement compensé par une augmentation des déboursements de prêts concessionnels.

Les créanciers multilatéraux allégeront la dette du Niger à hauteur de 680,2 M US\$ en valeur nominale, dont 408,7 M US\$ pour la Banque mondiale et 59,9 M US\$ pour le FMI, tandis que les membres du Club de Paris ont décidé d'alléger de 300 M US\$ la dette du Niger. Plusieurs créanciers membres du Club de Paris ont annoncé un allègement additionnel de 33 M US\$ dans le cadre de l'IPPTE et trois d'entre eux ont déjà procédé dans ce sens, à savoir la France, le Royaume Uni et les Etats Unis d'Amérique. Par ailleurs, les autres créanciers hors Club de Paris se sont engagés à alléger de 210,3 M US\$ la dette du Niger.

Graphique 7: Evolution de la dette 1990-2000 en millions de FCFA



Les ressources dégagées dans le cadre des allègements de dette au titre de l'IPPTE doivent servir à financer des programmes de lutte contre la pauvreté. Le Programme Spécial du Président de la République est financé sur cette base et prévoit la construction chaque année d'ici 2010 de 1000 cases de santé, 1000 classes, 100 mini-barrages, 100 puits villageois et 100 puits pastoraux pour les populations pauvres. Il est envisagé que son évaluation externe soit également financée par les ressources IPPTE, ainsi qu'une partie de la prochaine Enquête Nationale Budget-Consommation (EBC) prévue pour début 2005 et qui aura pour objectif d'actualiser le profil de pauvreté du pays.

4.2. La réalisation des OMD

4.2.1. La SRP en rapport avec la réalisation des OMD

Le partenariat nouveau en construction est articulé autour de l'opérationnalisation de la SRP et de la réalisation des OMD. Le partenariat souhaité est celui qui pourrait permettre la réalisation du programme illustré par le tableau 30 ci-dessous.

Notons que la réalisation de ces programmes s'inscrit dans un scénario de croissance moyenne de l'ordre de 4% relativement insuffisant pour réduire de manière significative la pauvreté. Mais si un tel taux de croissance est maintenu en accord avec le Fonds Monétaire International, il faudrait alors qu'un concours extérieur important soit apporté pour espérer atteindre l'OMD relatif à la pauvreté qui est de « **Réduire l'extrême pauvreté et réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour** ».

Il convient de noter également que si les niveaux de financement inscrits dans la SRP sont maintenus comme tels, ils ne pourront permettre d'atteindre les autres OMD notamment ceux concernant l'éducation et la santé.

Tableau n° 30 Financement des programmes qui concernent les OMD dans le cadre de la SRP 2002-2005 (en milliers de F.CFA)

PROGRAMME	COUT TOTAL	FINANCEMENT	
		Acquis	A rechercher
Education	236.928	159.867	77.061
Santé et VIH/Sida	282.266	108.406	173.810
Sécurité alimentaire	59.243	10.400	48.843
Environnement	14.053	-	14.053
Eau assainissement	123.031	62.931	60.100
Appui aux femmes et jeunes	4.000	-	4.000
Accès au financement	20.000	-	30.000
Amélioration de l'envir. juridique et institutionnel (gouvernance)	2.000	-	2.000
Formation et renforcement du capital humain	3.000	-	3.000
Développement des activités génératrices de revenus	133.812	33.500	100.312
TOTAL	818.523	375.100	503.479

Il faut noter que le financement illustré dans le tableau n°30 est en-deçà de l'estimation de coût ci-dessous pour l'atteinte des OMD.

Tableau N°31 : Estimation des coûts de réalisation des OMD.

Années										
2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Santé (base d'estimation : SRP santé) Mds FCFA										
← 281			▶▶				← 310 →			
EDUCATION DE BASE										
Dépenses courantes + capital dans le Primaire (millions FCFA)										
31268	35250	62058	-	-	87157	-	-	88200	-	-
VIH/SIDA										
5350	5350	5350	5350	5350	5350	5350	5350	5350	5350	5350

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE (MILLIONS FCFA)										
209.791	-	-	-	209791	-	-		209791	-	-

4.2.2. Le financement de l'Education

Sur la base des données contenues dans le PDDE (2002) et du tableau n°30, des projections de financement ont été élaborées et présentées en terme de besoins de financement pour la période 2005-2015 (tableaux n° 31, 6A, 7A et 8A).

Ainsi, les besoins totaux en dépenses de capital et en dépenses courantes pour le primaire sont de 128,53 Mds de FCFA pour la période 2004-2005, soit environ 64 Mds FCFA par an

Parallèlement, les dépenses courantes estimées des différents niveaux d'enseignement s'échelonnent comme suit : 263,66 Mds Frs pour la période 2005-2008, 283,61 Mds Frs pour la période 2009-2011 et 471,06 Mds pour la période 2012-2015 (tableau 7A).

Les besoins en capital pour le primaire se projettent comme suit : 22,387 Mds Frs en 2007, 30,44 Mds Frs en 2011 et 18,04 Mds en 2014. Il convient de noter qu'il s'agit d'estimation nécessitant une actualisation et un raffinement. Ces données permettent cependant d'apprécier l'ampleur des besoins.

4.2.3. Le financement de la santé

Les besoins de financement sus-évoqués de la santé concernent l'ensemble du secteur à l'exclusion des ressources à allouer pour la lutte contre la propagation du VIH/Sida.

Les estimations ont été faites sur la base des données indiquées dans la SRP en tenant compte des possibilités que pourrait offrir le taux de croissance moyen de 4%. Il faudrait donc les manier avec précautions.

Rappelons que si ce taux de croissance devait se maintenir jusqu'à l'horizon 2015 il serait insuffisant pour réduire de manière significative la pauvreté, et permettre d'atteindre l'OMD relatif à la santé.

Le tableau n°31 présente l'estimation des coûts de réalisation de l'OMD à l'horizon 2015 : pour la période 2006 - 2010, le financement serait de 281 Mds de F.CFA et 310 Mds pour la période 2011-2015. La deuxième période bénéficie d'une progression de 10% par rapport à la première période.

La lutte contre la propagation du VIH/Sida constitue un domaine spécifique de santé publique pour lequel un concours important des partenaires extérieurs est nécessaire. Ainsi, le besoin de ressources a-t-il été maintenu jusqu'en 2015 au même niveau correspondant à 5,35 Mds de FCFA.

Il faudrait cependant souligner que le financement (dépenses courantes et investissement) n'est pas le seul facteur à prendre en compte pour assurer l'atteinte de l'OMD. Les réponses aux autres questions sont autant de facteurs limitants. Il s'agit notamment de l'accès aux médicaments et de leur disponibilité, de l'accès aux soins de santé (services de santé locaux, établissements d'orientation/recours, personnel de santé en nombre suffisant, de la participation aux coûts, qui sont relativement élevés par rapport au niveau des revenus des ménages) ; toutes choses liées à la réduction de l'extrême pauvreté qui pèse sur les populations en majorité rurales.

4.2.4. Le financement des programmes « Environnement et cadre de vie »

Il s'agit désormais d'intégrer les actions de préservation et de restauration de l'environnement dans les politiques de développement afin de créer et de maintenir un cadre de développement durable.

Il faudrait mettre en œuvre des programmes qui visent à

- préserver et exploiter rationnellement les ressources végétales ;
- assurer l'approvisionnement en eau potable des populations ;
- préserver les ressources fauniques et halieutiques ;
- améliorer le cadre de vie des populations par l'amélioration de l'habitat et des conditions d'hygiène.

L'estimation des coûts de financement de ces programmes est d'environ 209.791 Mds de FCFA pour chaque période de quatre ans de 2005 à 2015 soit environ 629,37 Mds de FCFA (tableau n°32).

Il est évident que les capacités nationales seront en deçà de la possibilité de mise en œuvre de ces programmes. L'appui des Partenaires au développement est plus qu'indispensable.

CONCLUSIONS

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été analysés en rapport avec le contexte économique et social ainsi que les potentialités du pays.

Ainsi, pays sahélien et continental, le Niger présente des potentialités naturelles qui ne peuvent pas offrir à ses populations un développement économique satisfaisant et durable sans un concours extérieur important et soutenu en investissements.

La pauvreté s'est répandue dans toutes les régions, gagnant 63% de la population dont 34% en situation d'extrême pauvreté. La majorité des pauvres vit dans les zones rurales qui abritent 86% des pauvres.

Les analyses ont fait apparaître les difficultés qui freinent l'éradication de l'extrême pauvreté et la réduction, de moitié, du pourcentage des pauvres à l'horizon 2015.

La croissance économique qui aurait permis de réduire substantiellement la pauvreté a été estimée à 7%, seuil relativement élevé par rapport aux performances économiques actuelles du pays, si l'on considère que la croissance attendue, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) pour la période 2001-2005 ne serait que de 4%, et de 4,7% pour la période 2006-2015.

Les perspectives de réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et de la faim sont par conséquent limitées et les probabilités de les atteindre en 2015 sont très faibles.

L'atteinte des OMD qui concernent les secteurs sociaux, quant à elle, repose essentiellement sur les perspectives d'amélioration des systèmes éducatif et sanitaire qui présentent à tous les niveaux des insuffisances et des faiblesses.

Au niveau de l'éducation, nombreuses sont les contraintes qui réduisent la performance du système. Il s'agit notamment entre autres de :

- l'insuffisance des infrastructures et équipements scolaires ;
- l'insuffisance des enseignants ;
- la faiblesse des ressources allouées à l'enseignement ;
- la faiblesse des revenus des ménages qui résulte de la situation de profonde pauvreté des populations ;
- la faible visibilité de modèles de réussite sociale ;
- des contraintes socio-culturelles qui entraînent, en partie, les disparités liées au genre existant dans l'enseignement.

Le Gouvernement s'est engagé à consacrer 4% du PIB à l'éducation, 40% des ressources IPTE à la scolarisation primaire et 50% du budget de l'Etat à l'enseignement primaire. Sans doute, ces mesures pourraient atténuer la crise de l'éducation ; mais elles demeurent insuffisantes pour créer de réelles perspectives de réalisation des OMD. A cet égard, il faudrait d'une part, lever les contraintes qui émaillent le système éducatif et qui font obstacle à son développement, et d'autre part, bénéficier du concours d'un Partenariat actif et engagé en faveur de l'école.

Ainsi, c'est la conjugaison de l'ensemble des facteurs sus-indiqués qui conditionne la réalisation des OMD relatifs à l'éducation qui sont de « Garantir à tous une éducation primaire, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires ».

La persistance des contraintes qui pèsent sur le système éducatif et qui seront difficiles à lever à court et moyen termes, rend faible les probabilités d'atteindre les OMD en 2015.

L'examen du système sanitaire a fait ressortir les insuffisances et les déficiences qui marquent le secteur de la santé. Elles reflètent une faiblesse qui ne permet pas, à l'horizon 2015 de

- réduire de 2/3, la mortalité infanto-juvénile ;
- réduire de 3/4 le taux de mortalité maternelle ; et
- lutter efficacement contre la propagation du VIH/Sida, du paludisme et des autres maladies.

Ainsi, les perspectives de réalisation des OMD relatifs à la santé sont très limitées dans le temps en particulier. Par conséquent, faibles sont les possibilités d'atteindre les OMD en 2015.

S'agissant de la promotion de la femme, des progrès ont été réalisés pour sa promotion sociale et pour l'élimination des disparités entre filles et garçons dans les domaines de l'enseignement. Malgré la création d'opportunités par les Autorités à travers des mesures législatives et administratives en plus des engagements politiques affirmés, les contraintes socio-économiques continueront encore à freiner les OMD liés au genre qui ont de faibles probabilités d'être atteints en 2015.

L'environnement est soumis à une intense dégradation due aux effets conjugués des actions de l'homme et du climat conduisant à l'accroissement de l'emprise de la désertification sur les systèmes écologiques et l'organisation socio-économique.

La lutte contre la désertification, autrement dit, la restauration et la préservation de l'environnement sont difficiles à conduire en raison :

- des conditions physiques difficiles et défavorables ;
- des conditions de vie précaires des populations ; et
- du cadre socio-culturel marqué par des comportements qui accélèrent la dégradation des ressources naturelles.

Dans un tel contexte, les probabilités d'atteindre les OMD relatifs à l'environnement sont très faibles.

La faiblesse des moyens financiers de l'Etat et des Collectivités locales impose la recherche d'un concours financier important et soutenu pour la réalisation des programmes d'investissements. Aussi, apparaît-il important que le Niger prenne des mesures pour améliorer l'efficacité de l'aide extérieure et que, parallèlement, les Partenaires au développement procèdent à l'allègement des différentes procédures d'allocation de l'aide au développement.

En conclusion, la réduction de la pauvreté reste liée à une croissance économique forte et soutenue qui ne pourrait être obtenue que par **la mise en œuvre d'une stratégie de croissance agricole durable qui garantirait l'accroissement des revenus et la sécurité alimentaire des populations rurales, en particulier.**

Tableau n° 32: Synthèse : Probabilités de réalisation des OMD – Contraintes et risques

OMD	Contraintes	Probabilité de réalisation ¹	Risques
1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions climatiques - Faible productivité agricole - Croissance démographique - Faiblesse de la croissance - Faible création d'emplois - Inégalité dans la répartition des fruits de la croissance - Mal gouvernance 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> - Amplification de l'extrême pauvreté ; - Pression sur l'environnement aggravée - Exacerbation des conflits sociaux - Famine et malnutrition aggravées - Instabilités politiques - Marginalisation du pays
2. Garantir à tous une éducation primaire	<ul style="list-style-type: none"> - Coût élevé d'opportunité - Inefficacité externe - Coût de l'éducation et faibles revenus des populations - Désengagement de l'Etat - Faible capacité du privé - Faible croissance du PIB 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Recours à l'éducation non formelle et informelle ; - Accentuation de la délinquance ; - Développement de la mal-gouvernance ; - Dévalorisation du capital humain - Marginalisation et exclusion des couches pauvres et extrêmement pauvres
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Pesanteurs socio-culturelles (résistances à l'adoption du code de la famille et aux difficultés d'application du code rural et de la loi sur le quota, etc.). 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> - Accentuation de la marginalisation de la femme - Sous exploitation du potentiel humain.
4. Réduire la mortalité des enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau d'éducation des parents - Croyances aux forces irrationnelles - Faiblesse des revenus des parents - Faible accès aux médicaments - Faible accès aux soins de santé - Insuffisances en matière d'interventions publiques (investissements, formations, médicaments) - Faible niveau d'hygiène et d'assainissement 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de l'espérance de vie - Baisse à terme de la population active ; - Accentuation et rapprochement des grossesses avec la dégradation de la santé maternelle et infantile.
5. Améliorer la santé maternelle.	<ul style="list-style-type: none"> - Voir OMD n° 4 (réduire la mortalité des enfants) ; - Pesanteurs socio-culturelles dont le mariage précoce - Difficulté d'accès aux soins de santé maternelle - Faibles revenus des ménages - Insuffisance des infrastructures et services de soins. 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Faible contribution au développement de l'éducation ; - Détérioration des conditions de santé maternelle et infantile ; - Pression élevée sur les services socio-sanitaires -
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies.	<ul style="list-style-type: none"> - Inefficacité des activités de prévention (préjugés, tabous, IEC) - Insuffisances en matière d'interventions publiques (investissements, formations, hygiène et assainissement, 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> - Amplification des problèmes sociaux (coûts de prise en charge des infectés et des affectés) ; - Réduction du potentiel humain de production du pays - Baisse de la productivité ; - Hausse de la mortalité et baisse

¹ On a retenu quatre échelles d'évaluation : très faible quand les chances de réalisation sont presque nulles ; faible quand la chance de réalisation est minimale ; forte quand les progrès sont à même de réduire le gap par rapport à l'objectif quantifié de l'OMD et très forte quand il y a une certitude de réalisation de l'objectif compte tenu des progrès enregistrés.

	<ul style="list-style-type: none"> médicaments) ; - Coûts prohibitifs de la prise en charge par rapport aux revenus des ménages. 		de l'espérance de vie.
7. Assurer la durabilité des ressources environnementales	<ul style="list-style-type: none"> - Persistance et ampleur des chocs naturels ; - Faible niveau d'éducation des populations ; - Forte pression démographique ; - Elevage et agriculture extensifs - Faible niveau de revenus - Insuffisances en matière d'interventions publiques (investissements, formations, hygiène et assainissement) et faible prise de conscience de la vulnérabilité du milieu ; - Absence de "culture" de l'eau (valorisation) - Utilisation abusive à des fins productives et domestiques des ressources 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> - Accélération de la désertification et dégradation de l'environnement ; - Accélération des mouvements migratoires ; - Perte du potentiel productif ; - Exacerbation des conflits fonciers - Généralisation de la pauvreté ; - Compromission du développement durable
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés à remplir les conditionnalités ; - Non-visibilité des politiques économiques ; - Faible capacité d'absorption des crédits du pays ; - Poids de la dette extérieure : - Baisse tendancielle de l'APD - Mal Gouvernance ; - Faible niveau de mobilisation des ressources internes et externes 	Faible.	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement du stock de la dette ; - Faible croissance et accentuation de la pauvreté ; - Recul de la performance des secteurs sociaux.

ANNEXES

Annexe 1 : Education et santé

Tableau n°1A : Evolution des T B S global et par sexe de 1989/1990 à 2001/2002. (%)

Années	Garçons	Filles	Total
1989/1990	33,1	18,9	26
1990/1991	35,1	20,1	27,6
1991/1992	33,7	20,2	27,1
1992/1993	34,4	21	27,8
1993/1994	36,2	21,5	29,1
1994/1995	35,7	22,4	29,2
1995/1996	36,9	22,2	29,5
1996/1997	38,7	22,2	30,1
1997/1998	37,4	23,4	30,4
1998/1999	39	25,4	32,2
1999/2000	41,4	26,9	34,1
2000/2001	45	30	37
2001/2002	50,1	33,3	41,7

Source : Annuaires statistiques – DEP/MEB.

Tableau n°2A: Performance du système éducatif en pourcentage.

	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01
Taux de promotion					
garçons	75,6	73,6	73,3	79,1	79,4
filles	75,8	74,1	73,1	77,7	78,0
total	75,7	73,8	73,2	78,5	78,8
Taux de redoublement					
garçons	13,1	13,5	13,2	11,4	9,8
filles	12,8	13,1	12,9	11,9	10,2
total	13,0	13,4	13,1	11,6	10,0
Taux d'abandon					
garçons	11,3	12,9	13,6	9,5	10,7
filles	11,4	12,7	14,0	10,4	11,9
total	11,3	12,8	13,7	9,9	11,2
TBS					
garçons	38,7	37,4	39,0	41,4	45,0
filles	22,2	23,4	25,4	26,9	30,0
total	30,1	30,4	32,2	34,1	37,0

Source: Annuaires statistiques – DEP/MEB.

Tableau n°3A : Les indicateurs de performance de l'éducation (enseignement primaire).

	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02
Accroissement de l'effectif total scolarisé ¹	13 693	23 645	17 798	47 741	49 680	77 103	104 398
- Filles	5 332	11 830	9 352	21 071	20 458	31 739	42 810
- Garçons	8 361	11 815	8 446	26 670	29 222	45 364	61 588
Taux brut de scolarisation (TBS) ²	29,5	30,13	30,35	32,23	34,14	37,3	41,7
T B S filles ³	22,2	22,5	23,4	25,36	26,9	29,6	33,3
T B S milieu urbain	54,9	52,4	51,41	51,5	50,9	51,2	51,5
T B S milieu rural	21,6	22,3	22,85	25,15	27,8	32,1	38,1
Nombre d'établissements		3 063	3 175	3 597	4 112	4 904	5 975
Nombre de classes		11 637	11 304	12 359	13 4560	15 065	17 498

Tableau n°4A : Les indicateurs de performance de l'éducation (enseignement secondaire).

	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03
Collèges									
Effectif total	74 355	77 909	81 376	79 664	80 134	81 731	85328	92463	107330
Effectif des filles	26 199	27 661	29 877	30 265	31 357	32 494	33770	36394	42610
Proportion	0,35	0,35	0,36	0,38	0,39	0,40	0,40	0,39	0,40
Lycées									
Effectif total	12 636	13 342	14 959	17 873	18 228	18 049	16817	16834	16600
Effectif des filles	3 208	3 716	4 283	5 439	5 877	6 082	5723	5752	5680
Proportion	0,25	0,28	0,28	0,30	0,32	0,33	0,34	0,34	0,34

Tableau N°5A : Besoins de financement. Dépenses courantes du primaire (millions)

Années											
2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Effectif préscolaire public											
13372	13974	14577	15179	15782	16385	16987	17590	18192	18795	19397	2000
Coût unitaire préscolaire public											
20826	59842	58858	57874	56850	58905	54921	53937	52953	51968	50984	50000
Effectif préscolaire communautaire											
32164	38786	45407	52029	58650	65271	77893	78514	85136	91757	98379	105000
Coût unitaire préscolaire communautaire											
16667	16667	16667	1667	1667	1667	1667	1667	1667	1667	1667	1667
Dépenses courantes préscolaires (millions)											
1347	1483	1615	1746	1875	2004	2131	2257	2382	2506	2629	2750
Population scolarisable 7-12 ans (accroissement annuel en million)											
1959	2031	2105	2182	2261	2344	2429	2518	2610	2705	2804	2906
Coûts unitaires primaires publics (%PIB par tête)											
18,6	17,8	17,2	16,8	16,5	16,4	16,3	16,4	16,5	16,7	16,9	17
Dépenses courantes primaires publics (millions)											
21797	31268	35210	35671	44704	50365	56715	60834	65306	70159	70421	81126
Taux brut de scolarisation (TBS)											
54%	61%	68%	75%	82%	89%	96%	98%	100%	101%	103%	105%
% d'élèves dans l'enseignement privé											
3,9%	3,7%	3,6%	3,4%	3,2%	3,0%	2,9%	2,7%	2,5%	2,3%	2,2%	2,0%

¹ Par rapport à l'année précédente² Le TBS au primaire est déterminé par le rapport entre les effectifs des élèves du primaire tous âges confondus et la population des enfants âgés de sept (7) à douze (12) ans.³ Le TBS filles au primaire est déterminé par le rapport entre les effectifs des filles inscrites au primaire et la population féminine âgée de sept (7) à douze (12) ans.

Tableau N°6A : Besoins en financement de l'éducation (en millions de FCFA)

Années											
2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Effectif dans l'enseignement public											
99284	117418	137071	158266	189000	207570	236314	250625	269159	273748	285376	298852
Dépenses 1^{er} cycle											
8170	9511	10919	12388	13908	1564	17446	18105	18510	18866	19170	19419
Effectif dans le secondaire 2nd cycle											
11950	14426	17148	20126	23357	26839	30768	32803	34848	36528	38162	39739
Dépenses courantes dans le secondaire 2nd cycle											
2240	2656	3104	3582	4088	4620	5209	5463	5709	5887	6051	6200
Effectif dans le public. En technique et Professionnel											
1000	1182	1364	1546	1728	1909	2091	2273	2455	2636	2818	3000
Dépenses Enseignement technique et Prof.											
2387	20901	3415	3929	4444	4958	5472	5986	56500	7004	7528	8042
Enseignement normal											
1775	1886	1998	2104	2221	2332	2443	2555	2666	2777	2889	3000
Dépenses courantes enseignement normal (millions)											
430746	430679	430611	430543	430455	430407	430339	340271	430204	430136	430068	430000
Effectif étudiants dans le Sup. public											
6401	6591	6782	6973	7164	7355	7546	7737	7927	8168	8309	8500
Dépenses courantes du supérieur (millions)											
804416	824526	845139	866268	887924	910123	932876	956198	980102	1004605	1029720	1055463

Tableau N°7 A : Besoins en financement (Education) (en millions de FCFA)

Années											
2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total dépenses courantes des niveaux (millions de FCFA)											
Tous ordres d'enseignement											
49137	55246	61938	69251	77227	86083	95768	101755	107846	114215	120943	128056
Primaire en %											
57	57	57	57	58	59	59	60	61	61	62	63
Besoins pour les dépenses en capital dans le primaire (millions/an)											
22387						30440			18042		
Besoins totaux pour le primaire (dépenses courantes --- capital)											
27797	31268	35210	62058	-	-	87155	-	-	88200	-	-

Tableau n°8A : Financement du système éducatif de 1990 à 2002.

Année	Financement sur budget national ¹		Financement bilatéral et multilatéral ²
	Montant (en millions de FCFA)	Proportion du budget national	Montant (en millions de F CFA)
1990	17 916	15,6%	8 822, 8
1991	20 354	18,6%	2 091, 1
1992	25 075	19,9%	2 595, 4
1993	17 851	14,7%	1 565, 7
1994	24 376	14,6%	6 571, 5
1995	26 776	16,4%	1 144, 5
1996	26 387	15,2%	9 847,8
1997	24 848	12,8%	8 178,
1998	25 037	12,3%	2 543,4
1999	25 756	12,5%	6 677, 6
2000	26 435	12,2%	-
2001	28 044	13,2%	1 700, 0
2002	23 582	9,8%	-

Tableau n°9A : Taux de scolarisation tous niveaux confondus de 1997 à 2000.

		Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Niamey	Niger
1997	Masculin	30,56	17,69	16,41	15,99	18,17	11,79	13,65	51,81	18,18
	Féminin	21,1	13,94	9,38	7,08	8,13	8,78	8,15	48,75	11,54
	Ensemble	25,78	15,89	13,07	11,51	13,22	10,31	10,9	50,32	14,9
1998	Masculin	30,93	17,53	17,51	17,16	18,96	12,34	13,88	52,32	18,58
	Féminin	21,98	14,73	10,56	8,12	8,83	9,45	8,53	48,92	12,16
	Ensemble	26,4	16,19	14,21	12,6	13,96	10,9	11,21	50,67	15,41
1999	Masculin	31,04	18,41	19,41	18,65	14,62	19,66	14,19	49,74	19,33
	Féminin	22,72	15,48	12,06	8,95	9,15	9,34	10,81	44,23	12,69
	Ensemble	26,83	17,01	15,92	13,76	11,89	14,57	12,51	47,06	16,05
2000	Masculin	32,52	28,40	22,68	21,43	16,22	22,01	16,99	58,05	22,41
	Féminin	23,93	21,32	14,33	10,87	10,49	10,61	12,97	51,56	14,92
	Ensemble	28,17	25,00	18,72	16,11	13,36	16,39	15,00	54,89	18,71

Source : données redressées

¹ Source : Annuaire statistique 2001-2002

² Les montants du financement bilatéral et multilatéral de 1990 à 1997 ont été déterminés sur la base des données de l'étude sur 'Le financement de l'éducation : problématique du partage des coûts et réformes budgétaires', CODESRIA/ADEA, Avril 1999, p38-40
Ils sont complétés par les informations tirées de la revue des dépenses publiques de 2001, p.7

Tableau n°10A : Evolution du taux brut de scolarisation

Année scolaire	Taux brut de scolarisation en %	
	Garçons et Filles	Filles
1994-1995	29,20	22,4
1995-1996	29,50	22,2
1996-1997	30,13	22,2
1997-1998	30,35	23,4
1998-1999	32,23	25,4
1999-2000	34,14	26,9
2000- 2001	37,3	29,6
2001-2002	41,7	33,3
2002-2003	45,4	36,5
2003-2004	50	40,4

Sources :- DEP/MEN/2000

- Rapport d' indicateurs pour le pilotage de l'éducation de base

2001- 2003

Tableau n°11A : Evolution des taux brut de scolarisation par région (%)

Régions	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Agadez	38,5	38,8	41,2	42,4	43,2
Diffa	27,7	28,2	29,1	29,8	30,7
Dosso	27,9	28,82	29,7	33,1	36,8
Maradi	24,3	25,2	25,3	28,3	30,7
Niamey	99,5	100,7	100,0	99,9	99,9
Tahoua	26,5	27,8	27,5	29,0	29,5
Tillabéri	22,9	23,5	23,7	25,5	28,9
Zinder	21,2	21,4	21,5	22,5	23,6
Urbain	52,9	52,4	51,4	51,5	50,9
Rural	21,6	22,3	22,8	25,1	27,8
Ensemble	29,5	30,1	30,3	32,2	34,1

Source : DEP/MEN/2000

Tableau n°12A : Evolution des taux brut d'admission en première année du primaire de 1995 à 2000 (%)

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001- 2002	2002-2003
Ensemble	26,9	27,1	26,2	36,2	38,1	49,8	51	55,5
Garçons	32,3	31,5	30,4	42,2	45,3	47	58	59,5
Filles	21,2	22,4	21,7	29,9	30,8	33,1	41,3	42,5
Milieu urbain	54,8	56,0	69,4	74,8	77,8	79	87	89,9
Milieu rural	20,7	21,1	17,7	28,5	30,6	44,2.1	44,3	48,6

Source : -DEP/MEN/2000

- Rapport d' indicateurs pour le pilotage de l'éducation de base 2001- 2003

Tableau n°13A : Taux d'alphabétisation selon les régions et le sexe.

	Taux d'alphabétisation 1996			Taux d'alphabétisation 1999		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Agadez	41,5	20,5	30,9	38,4	20,1	46,0
Diffa	19,3	11,1	14,9	46,2	18,6	20,2
Dosso	14,8	8,8	11,7	24,40	7,7	15,6
Maradi	21,2	7,1	13,8	29,20	7,5	17,7
Tahoua	17,5	8,3	12,3	17,50	6,3	11,5
Tillabéri	14,2	11,5	12,8	25,30	7,8	16,3
Zinder	17,4	9,0	13,0	33,6	6,5	20,2
Niamey	67,3	53,2	60,1	69,30	49,2	59,1
Niger	21,5	12,1	16,6	30,40	10,6	19,9

Source : MICS I et MICS II

Tableau n°14 A

BCP. NIGER***							
Santé – Nutrition							
	1980	1990	1992	1994	1996	1998	2000
Femmes ayant accès aux services de santé (%)						32	48
Nombre d'habitants pour un médecin	34200	50000	76676	35084	36256		33102
Nombre d'habitants pour un infirmier	3857	3846	8520	8426	6488		9000
Nombre de femmes en âge de procréer/sage femme				6052	3989		6650
Couverture prénatale (%)		32,5	30,1	35,2		39,3	40,4
Taux couverture vaccinale enfants < 5 ans (%)			14,4			18,4	33,2
Taux de couverture vaccinale des enfants (%)							
Vaccination des femmes enceintes (%)							
Taux de prévalence contraceptive (%)			4,4			8	
Insuffisance pondérale des enfants < à 5 ans (%)		48	49				40
Taux de couverture vaccinale (%)				20		17	
Accessibilité physique aux soins de santé (%)				32		32,1	48
Taux de mortalité maternelle (%o)			7			7	8
Accouchements pratiqués personnel de santé (%)			14,9	16		17,6	15,7
Taux de prévalence du VIH/Sida (%)						1,4	1,4
Taux de mortalité infantile (%o)	145		135	132	123,1	123,1	125
Taux de mortalité juvénile (%o)	145	326	135	132	126	123,1	
Taux de mortalité infanto-juvénile (%o)			326	318	273,8	274	274
Malnutrition chronique (%)			36			41	39,8
Malnutrition aiguë		8	18			21	19,5
Dépenses publiques de santé/habitant/an (FCFA)	1630	670	860	1030	1200	1570	2590

Dépenses de santé/dépenses publiques (%)	4,4	6,8	6,8	10,2	8,2	11,6	
Taux de couverture sanitaire (%)			32			42	48
Population ayant accès à l'eau potable (%)		54			48	52,6	43
Nombre d'habitants par formation sanitaire			26598				

Tableau n°15A : Espérance de vie selon les régions du pays et par sexe

	Masculin	Féminin	Ensemble
Agadez	58	59	59
Diffa	44	45	44
Dosso	46	47	46
Maradi	44	45	44
Tahoua	47	48	47
Tillabéri	50	51	50
Zinder	49	50	49
Niamey	55	56	55
Niger	48	49	48

Source : données redressées

Tableau n°16A : Indicateurs de santé par région et par milieu de résidence.

Indicateurs	Rural	Urbain	Tillabéri	Dosso	Maradi	Zinder	Tahoua	Diffa	Agadez	Niamey
Taux de mortalité néonatale (EDSN-II)	55,1	7,1	49,9	47,6	69,8	50	36,5	50	36,5	28,5
Taux de mortalité post-néonatale (%) (EDSN-II)	91,6	52,8	65,4	66,4	103,9	86,8	102,4	86,8	102,4	41
Taux de mortalité infantile (MICS2)	131	75	100	141	142	146	121	142	81	62
Taux de mortalité infanto-juvénile (%) (MICS2)	322	176	249	281	343	376	318	353	142	144
Taux de fécondité (EDSN-II)	7,9	5,9	7,8	7	8,7	7,8	7	7,8	7	5,2
Taux de malnutrition	41,1	30	34,7	38,4	45	48,3	32,9	48,5	36,2	23,8

Source: MICS2 et EDSN-II 1998.

Tableau n°17A: Indicateurs de santé par groupe socio-économique et par milieu de résidence.

Indicateurs de santé	RURAL Quintiles					URBAIN Quintiles				
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Moyen riche	Riche	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Moyen riche	Riche
Taux de mortalité infantile pour 1000	131	153	158,3	147,3	127,2	ND	ND	ND	101,2	74,6
Taux de mortalité infanto-juvénile pour 1000	281,7	356,2	349,2	326,2	262,2	ND	ND	ND	231,1	163,1
Taux de fécondité	8,4	7,3	7,8	7,3	ND	ND	ND	ND	ND	5,5
Taux de malnutrition (poids/âge) pour 1000	52,1	53,2	52,1	52,2	50,3	ND	ND	ND	47,2	33

Source: EDSN-II, 1998.

Tableau n°18A : Programmation des investissements 2003-2007 par département.

	CUN	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder
Intensification de la lutte contre les maladies	579 172	1 014 394	470 800	1 799 033	721 891	1 724 046	2 323 022	1 261 542
Extension de la couverture sanitaire	1 288 500	2 059 500	1 765 800	5 168 803	4 183 500	5 301 620	4 437 096	3 894 493
Promotion de l'hygiène et de l'assainissement	88 085	93 050	243 800	67 780	228 507	929 907	297 739	227 162
Approvisionnement et disponibilité des médicaments essentiels	44 000	131 200	160 000	2 276 093	612 972	945 053	832 270	816 351
Amélioration de la qualité des soins	135 595	1 352 000	199 383	636 287	242 622	1 471 783	1 267 152	502 894
Information, Education, Communication	20 000	42 000	338 998	138 641	145 684	317 219	123 725	183 971
Total financement programmé	3 786 294	6 505 594	4 667 512	11 069 429	9 030 138	12 963 138	13 330 133	8 017 638
Taux de couverture sanitaire en 1999	100%	60,45%	45,26%	39,75%	33,69%	38,69%	32%	32%
Base de calcul du Taux de couverture : population par département estimée en 1999*	689 650	319 079	208 684	1 477 090	1 900 925	1 740 224	1 917 521	1 869 765

Source : MSP/LCE.

(*) Certains taux de couverture sanitaire sont erronés parce que calculés sur la base d'une population mal estimée. Selon le dernier RGP/H, Maradi est le département le plus peuplé du Niger, suivi de Zinder et de Tahoua.

Tableau n°19 A: Moyens financiers, matériels, humains et type de prestations de soins selon le milieu

Moyens financiers et matériels	1994	1999
Dépenses publiques de santé en % du PIB	1,2	1,1
% budget fonctionnement santé dans le budget fonctionnement Etat	5,8	5,4
% budget investissement santé dans budget investissement Etat	18,4	24,2
Dépenses publiques de santé par habitant (FCFA)	1096	1158
Nombre d'habitants pour une formation sanitaire publique	26598 (1992)	22013
Moyens humains (secteur public)	Effectif	Ratio/Norme OMS
Médecins	332	1 pour 31500 hab. (1 pour 10000)
Pharmaciens	20	1 pour 420000 hab. (1 pour 20000)
Chirurgiens dentistes	18	1 pour 671000 hab. (1 pour 50000)
Infirmiers diplômés d'Etat	1213	1 pour 9000 hab. (1 pour 5000)
Sages-femmes diplômées d'Etat	350	1 pour 6400 femmes en âge de procréer (1 pour 5000)
Prestations de soins selon le milieu	Urbain %	Rural %
Soins prénatals par du personnel de santé	90	30
Accouchements assistés par du personnel de santé	78	38
Vaccination (enfants de 12-23 mois complètement vaccinés)	54	11
Planning familial (méthode moderne)	18,6	2,1
Vaccination anti-tétanique (femmes en âge de procréer)	70	28

Annexe 2 : Pauvreté

Les Indicateurs de Développement Humain

1. Principe

Les indicateurs du développement humain constituent une famille d'indicateurs mis en place progressivement par le PNUD dans les différents rapports mondiaux consacrés annuellement à ce sujet. En effet, la comparaison entre pays se faisait auparavant sur la seule base du revenu (PIB : produit intérieur brut ou du PNB : produit national brut par tête d'habitant). Constatant la faiblesse de cet indicateur, le PNUD a ainsi introduit d'autres éléments d'appréciation du niveau de développement.

Il s'agit de l'indicateur composite du développement humain (IDH) qui regroupe trois indicateurs: l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le niveau de revenu (PIB/tête d'habitant). L'Indicateur Sexospécifique du Développement Humain (ISDH), l'Indicateur de Participation des Femmes et l'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH), pour les plus connus, prennent en compte la dimension genre.

2. Elaboration de l'indice du développement humain

a. Schéma d'élaboration

Le développement humain étant défini comme étant le processus d'élargissement des possibilités s'offrant aux individus de la collectivité (une longue vie, une bonne santé, une accession à la connaissance, aux biens matériels, à l'emploi et au revenu) pour un niveau de vie décent. Toute mesure du niveau du développement humain atteint par cette collectivité doit donc tenir compte nécessairement de ces différents éléments; c'est à dire que pour calculer l'indice du développement humain (IDH) pour une population ou une catégorie d'une population donnée, nous devons disposer des trois variables suivantes :

1°) une variable X_1 de mesure de la longévité et de la bonne santé de cette population ; l'espérance de vie à la naissance étant la variable la plus appropriée au stade actuel de la recherche pour refléter cet aspect du développement humain;

2°) une variable X_2 de mesure de l'acquisition des connaissances : le taux d'alphabétisation;

3°) et une variable X_3 de mesure de la richesse de la population : le revenu.

Pour le calcul de l'IDH, nous définissons pour chacune des ces variables un seuil (ici on a retenu le maximum et le minimum) jugé acceptable au sein de la population à étudier. Puis on calcule pour chaque individu j de la population la valeur des écarts ou le manque (en pourcentage) pour chaque variable i par rapport au seuil défini (indice I_{ij}). Pour chaque individu j on fait la moyenne arithmétique simple (I_j). Alors l'IDH; l'indicateur recherché pour l'individu j est égal à la différence par rapport à l'unité de cette moyenne I_j :

1ère étape

On calcule pour chaque catégorie de la population un indicateur de manque (I_{ij}) par rapport à chaque variable:

$$I_{ij} = \frac{(\max X_{ij} - X_{ij})}{(\max X_{ij} - \min X_{ij})}$$

2ème étape

Pour chaque tranche j de la population, on calcule la moyenne arithmétique simple des indicateurs I_{ij} de manque sur les trois variables X_1 , X_2 et X_3 ; soit I_j

3ème étape

Alors l'indice du développement humain (IDH) pour la catégorie j de la population est égal à :

$$(IDH)_j = 1 - I_j$$

Concrètement

Des valeurs minimales et maximales ont été fixées pour chacun des indicateurs cités plus haut:

Espérance de vie à la naissance : 25 ~ 85 ans;

Alphabétisation des adultes : 0% ~ 100% ;

Taux de scolarisation : 0% ~ 100% ;

PIB réel par habitant : 100\$ ~ 40.000\$

Les indicateurs qui entrent dans la composition de l'IDH se calculent selon la formule générale :

$$\text{Indicateur} = (\text{val. réelle } x_i - \text{val. minimale } x_i) / (\text{val. maximale } x_i - \text{val. minimale } x_i)$$

Par exemple, si l'espérance de vie à la naissance est de 47,7 ans au Niger, la valeur de l'indicateur d'espérance de vie du Niger sera la suivante : $(47,7 - 25) / (85 - 25) = 0,378$

La composition de l'indicateur de revenu est un peu plus complexe. La valeur du seuil (y^*) est fixée au revenu mondial moyen de 1992, soit 5120 dollars en PPA (parité pouvoir d'achat), et tout revenu supérieur à ce seuil est ajusté en appliquant la formule de l'utilité marginale décroissante du revenu :

$$\begin{aligned} W(y) &= y \text{ pour } 0 < y < y^* \\ &= y^* + 2[(y - y^*)^{1/2}] \text{ pour } y^* \leq y \leq 2y^* \\ &= y^* + 2(y^*1/2) + 3[(y - 2y^*1/3)] \text{ pour } 2y^* \leq y \leq 3y^* \end{aligned}$$

La valeur corrigée du revenu maximum de 40.000\$ PPA (qui se situe entre $7y^*$ et $8y^*$) se calcule comme suit :

$$W(y) = y^* + 2(y^*1/2) + 3(y^*1/3) + 4(y^*1/4) + 5(y^*1/5) + 6(y^*1/6) + 7(y^*1/7) + 8[(40.000 - 7y^*)^{1/8}]$$

Selon cette formule la valeur corrigée du revenu maximum de 40.000\$ PPA s'établit à 5448\$ PPA.

L'indicateur du niveau d'éducation est la moyenne pondérée de la somme qui reprend pour 2 fois l'indicateur d'alphabétisation des adultes et pour 1 fois l'indicateur du taux de scolarisation tous niveaux confondus (on considère la population des moins de 24 ans : critère de l'UNESCO)

L'IDH est alors la moyenne arithmétique de la somme des indicateurs de durée de vie, du niveau d'éducation et du PIB réel corrigé par habitant

La tâche à effectuer est de calculer l'IDH pour chaque région du Niger et par sexe. Le procédé précédent peut être applicable au cas spécifique des régions du Niger par la détermination des différents seuils tout en tenant compte de la comparabilité internationale. Pour cela, nous devons disposer des données relatives aux six (6) tableaux suivants:

NB: La Parité de Pouvoir d'Achat (PPA) se définit comme le nombre d'unités monétaires du pays nécessaires pour acheter le même panier représentatif de biens et de services, ou un panier équivalent, que l'on pourrait acheter pour 1\$ US (monnaie de référence) aux Etats-Unis. Habituellement indiquée en \$ US,

la PPA pourrait également s'exprimer en d'autres monnaies nationales ou en droits de tirage spéciaux DTS.

Le niveau de l'indicateur du développement humain (IDH)

L'espérance de vie à la naissance

	Masculin	Féminin	Ensemble
Agadez	59	60	60
Diffa	44	45	45
Dosso	46	47	47
Maradi	44	45	45
Tahoua	47	48	48
Tillabéri	50	51	51
Zinder	49	50	50
Niamey	55	56	56
Niger	48	49	49

Le taux d'alphabétisation des adultes

	Masculin	Féminin	Ensemble
Agadez	59,7	33,0	46
Diffa	34,7	7,4	20,2
Dosso	24,4	7,7	15,6
Maradi	29,2	7,5	17,7
Tahoua	17,5	6,3	11,5
Tillabéri	25,3	7,8	16,3
Zinder	34,7	7,4	20,2
Niamey	69,3	49,2	59,1
Niger	30,4	10,6	19,9

La scolarisation

	Masculin	Féminin	Ensemble
Agadez	33,9	24,9	29,3
Diffa	34,1	25,6	30,0
Dosso	29,6	18,7	24,5
Maradi	28,4	14,4	21,4
Tahoua	20,2	13,1	16,7
Tillabéri	29,7	14,3	22,1
Zinder	20,6	15,7	18,4
Niamey	54,9	48,8	51,9
Niger	27,4	18,2	22,9

Le revenu

	Masculin	Féminin	Ensemble
Agadez	1 572	793	1 484
Diffa	1 147	872	1 117
Dosso	1 526	714	960
Maradi	704	675	700
Tahoua	780	754	780
Tillabéri	1 511	969	1 434
Zinder	647	548	638
Niamey	2 188	1 497	2 103
Niger	986	790	971

Indicateur de la Participation des Femmes (IPF)

L'Indicateur de Participation des Femmes (IPF) a pour composantes des variables définies explicitement pour mesurer la maîtrise que les hommes et les femmes peuvent exercer sur leur destinée dans les domaines politique et économique.

Le premier ensemble de variables a été choisi pour rendre compte de la participation et du pouvoir de décisions économiques. Il comprend les pourcentages d'hommes et de femmes exerçant, d'une part, des fonctions de direction et d'encadrement supérieur et, d'autre part, des professions techniques et libérales. Ce sont là des catégories d'emploi très vastes et aux définitions assez floues. Les groupes de population concernés par ces deux grandes catégories étant différents, nous avons calculé des indicateurs distincts pour chacun d'eux, que nous avons ensuite additionnés. La troisième variable est constituée par le pourcentage de femmes et d'hommes occupant des fonctions parlementaires. Elle a été choisie pour refléter la participation à la vie politique et le pouvoir de décision des femmes.

Nous appliquons à chacune de ces variables la méthode de la moyenne pondérée (*E-1*) en fonction de la population pour calculer un pourcentage équivalent également réparti (PEER) pour les deux sexes considérés conjointement. Chaque variable est ensuite indexée en divisant le PEER par 50%.

La variable du revenu est choisie pour exprimer le contrôle des ressources économiques. Elle est calculée de la même manière que pour l'ISDH, à la différence près que c'est le PIB réel par habitant non corrigé que nous utilisons ici (au lieu du PIB corrigé). La valeur maximale du revenu est, là encore, de 40.000 dollars (PPA) et la valeur minimale de 100 dollars (PPA).

En dernière étape, nous additionnons les indicateurs des trois variables (participation et pouvoir décisionnel économiques, participations et décisions politiques, contrôle des ressources économiques), avant de diviser le résultat par 3 pour obtenir l'IPF global.

Exemple de calcul de l'IPF

Le paramètre d'aversion pour l'inégalité E est égal à 2 (les résultats des calculs présentent parfois de légères variations dues à l'arrondissement des chiffres.)

	% des parlementaires	% des directeurs	Cadres et Techniciens	Population	Population active	
Hommes	98,80	91,20	78,10	0,499	0,72	
Femmes	1,20	8,80	21,90	0,501	0,28	
Pourcentage Equivalent Egalement Réparti (PEEr)	2,37	16,02	34,17			
INDEXATION	0,05	0,32	0,68			23,90
COMBINE		0,50				
Rapport sala				0,94		
PIB cor/hbt				795,00		
Rapport du salaire féminin au salaire moyen (W)				0,98		
Salaire femmes /w				0,96		
Salhom/w				1,02		
Partrevtravail	Hommes			0,74		
	Femmes			0,26		
Partpropderev	Hommes			1,48		
	Femmes			0,53		
IRER				0,78	616,49	0,01
IPF	0,1874					

Première étape

calcul des indicateurs de représentation parlementaire, de fonctions de direction et d'encadrement supérieur, et de profession techniques et libérales.

- pourcentage de représentation parlementaire

Femmes PP_f . Cette valeur est de 1,20 %.
Hommes PP_m . Cette valeur est de 98,80 %.

- pourcentage de fonctions de direction

Femmes DP_f . Cette valeur est de 8,80 %.
Hommes DP_m . Cette valeur est de 91,20 %.

- pourcentage de fonctions de cadres et techniciens

Femmes CTP_f . Cette valeur est de 21,90 %.
Hommes CTP_m . Cette valeur est de 78,10 %.

- pourcentage de la population totale

Femmes P_f . Cette valeur est de 50,1 %.
Hommes P_m . Cette valeur est de 49,9 %.

Calcul du PEER de représentation parlementaire (PEERP)

$$PEERP = [P_f * (P P_f)^{-1} + P_m * (P P_m)^{-1}]^{-1}$$

Calcul du PEER pour les fonctions de direction (PEERD)

$$PEERD = [P_f * (D P_f)^{-1} + P_m * (D P_m)^{-1}]^{-1}$$

Calcul du PEER pour les cadres et les techniciens (PEERCT)

$$PEERCT = [P_f *(CTP_f)^{-1} + P_m *(CTP_m)^{-1}]^{-1}$$

Indexation de la représentation parlementaire

$$IRP = PEERP/0,5$$

Indexation des fonctions de direction et d'encadrement supérieur

$$PEERD/0,5$$

Indexation des postes de cadres et de techniciens

$$PEERCT/0,5$$

Calcul de l'indicateur combiné ICFD de fonction de direction et d'encadrement supérieur et des emplois de techniciens et professions libérales

$$ICFD = (PEERD + PEERCT)/2$$

Deuxième étape

Calcul de l'indicateur des parts de revenus du travail

Pourcentage de la population active

Femmes PAF_f

Hommes PAF_m

Rapport des salaires non agricoles féminins aux salaires non agricoles masculins : Ici les salaires moyens ont été calculés à partir des données du secteurs informels. Les sans réponses n'ont pas été pris en compte. Les salaires moyens sont de W1 = 8.139 FCFA pour les Hommes et W2 = 7.662 FCFA pour les Femmes. Cette valeur W1/W2 est égale à 0,9414.

	Hommes	Femmes	Total
- 15000	102571	14806	117377
15.000 à 30.000	2892	97	2989
30.000 à 45.000	446	32	478
45.001 et plus	210		210
Total	106119	14935	121054

Source : ENSI95

PIB réel non corrigé par habitant : 795 Dollars PPA

Rapports du salaire féminin au salaire moyen (W) et du salaire masculin au salaire moyen (W) : $W = PAF_f * 0,9414 + PAF_m * 1$ (1 représente W1/W1). La valeur de W est de 0,9838.

Rapport du salaire féminin au salaire moyen est donné par : $0,9414 / W = 0,9568$

Rapport du salaire masculin au salaire moyen est donné par : $1 / W = 1,0164$

Part des revenus du travail

Note : [(salaires féminins/salaires moyens) * pourcentage féminin de la population active] + [(salaires masculins / salaires moyens) * pourcentage masculin de la population active] = 1

Femmes : $0,9568 * PAF_f = 0,2638$

Hommes : $1,0164 * PAF_m = 0,7362$

Parts proportionnelles féminine et masculine des revenus

Femmes : PRF = $0,2638 / 0,501$ égal à 0,5266

Hommes : PRM = $0,7362 / 0,499$ égal à 1,4753

Calcul de l'indicateur du revenu également réparti IRER

Coeff = $[P_f * (PRF)^{-1} + P_m * (PRM)^{-1}]^{-1}$. La valeur du coefficient de l'indicateur du revenu également réparti est Coeff = 0,7755. On obtient la valeur du revenu également réparti en calculant le produit du Coeff par le PIB réel corrigé (0,7755 * 795). Cette valeur est de 616,49.

IRER = [Revenu également réparti - 100]/[40.000 - 100].

100 représente le revenu minimum PPA et 40.000 le revenu maximum PPA.

L'IRER calculé est de 0,0129

Troisième étape

Calcul de l'Indicateur de la Participation des Femmes IPF

$$IPF = [IRP + ICFD + IRER] / 3$$

Indicateur de la pauvreté humaine

L'indicateur de la pauvreté humaine (IPH) se concentre sur trois aspects essentiels de la vie humaine qui sont déjà envisagés dans le cadre de l'IDH - la longévité, l'instruction et des conditions de vie décentes -, mais envisage ces aspects sous l'angle des manques. La première forme de manque se mesure ainsi en termes de survie ; c'est la probabilité de décéder à un âge relativement précoce. La deuxième, qui a trait à l'instruction, consiste à se trouver exclu du monde de la lecture et de la communication. Le troisième concerne l'absence d'accès à des conditions de vie décentes, et s'attache en particulier à ce que procure l'économie dans son ensemble.

Dans le calcul de l'IPH, les insuffisances en termes de longévité sont représentées par le pourcentage de personnes risquant de décéder avant l'âge de quarante ans (P_1) et le manque d'instruction par le pourcentage d'adultes analphabètes (P_2). Quant au manque de conditions de vie décentes sur le plan de l'économie en général, il est représenté par un sous-indicateur composite comprenant lui-même trois variables : le pourcentage d'individus privés d'accès à l'eau potable (P_{31}) celui des personnes privées d'accès aux services de santé (P_{32}) et celui des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition (P_{33}).

Le sous-indicateur composite P_3 s'obtient en calculant la moyenne arithmétique des trois variables P_{31} , P_{32} , P_{33} . Ainsi :

$$P_3 = (P_{31} + P_{32} + P_{33}) / 3$$

Compte tenu des analyses présentées dans le rapport mondial et à la note technique, la formule de l'IPH est alors la suivante :

$$IPH = [(P_1^3 + P_2^3 + P_3^3) / 3]^{1/3}$$

Tableau n°20A : Indicateurs de pauvreté et IDH

	ANNEES											
	1980	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Population vivant en dessous du seuil de pauvreté (%)					63							
Population vivant en dessous du seuil d'extrême pauvreté (%)					34							
Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH)									0.543	0.640		
Niveau moyen de revenus par an (\$PPA)									795	824	870	
Indice Socio-spécifique de Développement Humain (ISDH)								0.203	0.204	0.278	0.284	
Revenus --- par tête (\$PPA)		645	525	820	790	787	765		795	824	870	
Taux d'alphabétisation des adultes (%)	12.2	11	12	12.4	12.8	13.1	14	17	18	19		20
Espérance de vie à la naissance (années)	41	45	45.5	45.5	45.5	45.9	46.5	46.7	47.1	47.5	48.5	48.9
Population ayant accès à l'eau potable (%)		54	48					48	48.3	52.6	43.2	43
Population ayant accès aux soins de santé (%)						20				17		
Population ayant accès à l'assainissement (%)		15	17								18.1	
Indice du Développement Humain (ODH)	0.253	0.254		0.207	0.204	0.206	0.204	0.205	0.205	0.207	0.274	
Indice de répartition de revenus					39		50.5					

Tableau n°21A : Sécurité alimentaire

BILAN ECONOMIQUE															
	1980	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Production céréalière brute (milliers de t)	17770,7	1635,9	2385,9	2272,7	1783,1	2369,6	2095,6	2264,6	1844	2910,3	2832	2319,2	30965	3328,2	3571,6
Production céréalière disponible (milliers de t)	1505,1	1188,5	1238,8	2264,3	2144,8	2434,7	2330,2	2303,9	2151,8	2804,2	2474	1990,8	2631,7	2879	3036,3
Besoins céréaliers (milliers de t)	1338,7	1854,7	1384,5	2080,5	2162,7	2272,4	2413,6	2421,6	2303,2	2591,3	2552	2507,1	2580	2669,7	2752,5
Taux de couverture besoins/production (%)	132,27	88,2	172,3	109,2	82,4	104,3	86,8	93,5	80,1	112,3	111,0	92,5	120	124	127
Importations de céréales (milliers de t)					77	59	60	250	601,3	204	209	345	-	-	-
Dont aides alimentaires (t)					10	48	13	50	49	45	14	8	-	-	-
Bilan céréalier (milliers de t)	166,4	-666,2	-145,7	183,8	-17,9	162,3	9-83,4	-117,7	-151,4	212,9	-78	-163,4	517	210	283
Rapport disponibilité/besoins (%)					99,2	107,1	96,5	95,1	93,4	18,2	96,9	79,4	102%	108%	117%
Population totale (milliers)	5578	7744	8008	8281	8564	8856	9158	9471	9794	10128	10474	10832	10790	11124	11469
Disponibilité pour consommation/hbt (kg)	269,8	153,5	154,7	273,4	250,4	274,9	254,4	243,3	219,7	276,9	236,2	183,8	243,90	258,80	264,73
Aide alimentaire/habitant (kg)					1,2	5,4	1,4	5,3	5,0	4,4	1,3	0,7	-	-	-
Norme de consommation (kg/hbt/an)	317	211	298	274	208	268	229	239	188	287	270	214	240	240	240
Aide alimentaire (milliers \$)		250	250	250	250	250	250	250	213	250	280,2	250	-	-	-
Productivité agric (production/unité de surface)						7426	4631	3884	26164	8978	8315		-	-	-

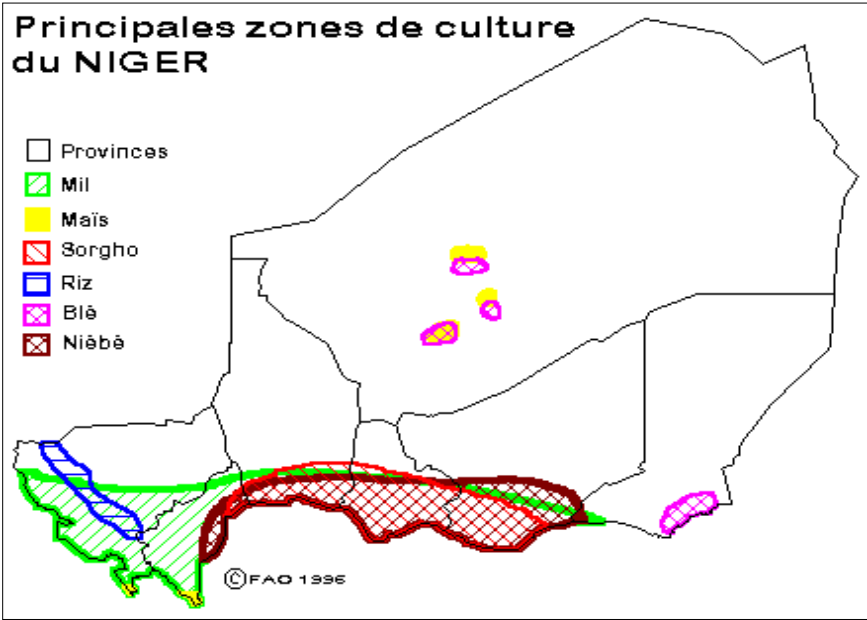
Source : FAO

Rapports sur les statistiques agricoles, Ministère de l'Agriculture
Comptes économiques du Niger, Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux.

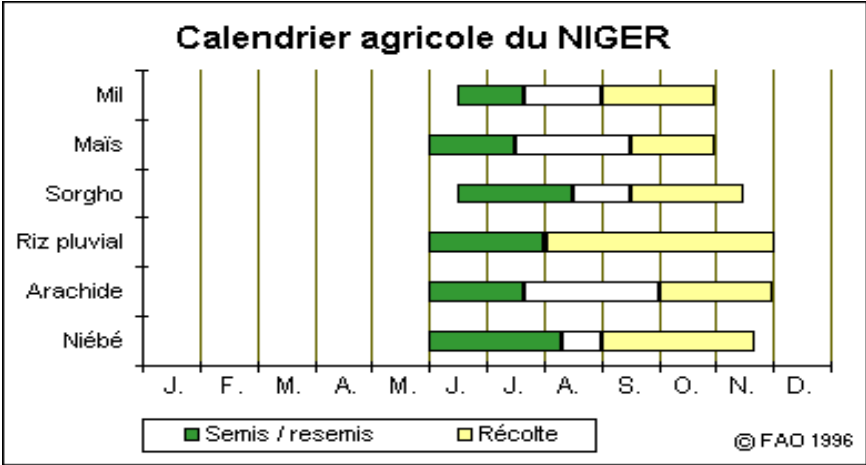
Tableau N°22A : Assistance intérimaire au titre de l'Initiative PPTE attendue en 2003 et 2004

Créanciers	2003				2004			
	Allègement intérimaire possible	Classifié comme dons	comme financements exceptionnels	comme une opération du stock de la dette	Allègement intérimaire possible	Classifié comme dons	comme financements exceptionnels	comme une opération du stock de la dette
FMI	2 360.4	2 360.4			4 337.1	4 337.1	-	-
IDA	5 988.3	5 988.3			6 257.9	6 257.9	-	-
FAD	1 113.3	1 113.3			1 302.8	1 302.8	-	-
BID	2 362.7		1 648.1	714.6	1 378.4	-	-	1 378.4
Fonds de l'OUPEP	1 303.4		386.9	916.5	1 015.2	-	878.4	136.8
UEMOA	142.1			142.1	142.1	-	-	142.1
BADEA	530.7			530.7	500.2	-	-	500.2
Fonds Koweïtien	2 729.1		1 878.0	851.2	3 608.1	-	-	3 608.1
Chine	462.5		462.5		1 210.9	1 210.9	-	-
CEE	1 259.4	1 259.4			730.4	730.4		
Club de Paris					7 136.9			7 136.9
Total	18 251.9	10 721.4	4 375.5	3 155.1	27 982.0	13 839.1	1 240.4	12 902.5
Source: Estimations et projections des services du Fonds monétaire.								

Graphique 1A : Principales zones de culture



Graphique 2A : Calendrier agricole du Niger



Annexe 3 : Genre

Liste comparative des normes ou pratiques relatives à la femme contenues dans la CEDEF et le droit interne.

Secteurs	CEDEF	Droit dit moderne	Droit coutumier	Préceptes islamiques
Éducation, alphabétisation	Art.10 : égalité de l'homme et de la femme en matière d'éducation et alphabétisation ; Art.14 : la même égalité pour les femmes rurales	Constitution art.11 : le droit à l'éducation et à l'instruction ; Loi n°98-12 du 1 ^{er} juin 1998 : le droit à l'éducation sans discrimination.	Éducation de la jeune fille par ses parents	Ouvrent les sciences aussi bien aux hommes qu'aux femmes
Santé et santé de reproduction	Art. 12 égalité dans l'accès aux soins de santé ; Art. 14 égalité dans l'accès aux services de santé; Art. 16 égalité dans la liberté de choix du nombre et de l'espacement des naissances	Constitution art. 11 : droit à la santé ; Ordonnance du 13 août 1999 (adhésion à la CEDEF) : réserve à l'art.16 de la CEDEF ; Code Pénal art. 295 à 297 : Interdiction et répression de l'avortement ; Arrêt du 13 juin 1995 portant création et attributions d'un CNSR	Santé affaire de la communauté et de la famille ; Protection de la maternité notamment par le recours à la médecine traditionnelle	Droit de se soigner notamment par la foi ; Protection de la maternité.
Emploi, Sécurité sociale	Art.11 : égalité en ce qui concerne le droit au travail, l'emploi, la formation, la rémunération, les	Constitution art. 25 : droit au travail, équité dans le domaine du droit social ;	Droit au travail limité à l'artisanat, à l'agro-pastoralité, au petit commerce ;	Droit au travail subalterne ; Discrimination quant à l'accès et à l'exercice

	rémunération, les congés payés ; droit de la femme à la protection de la maternité.	Statut général de la Fonction publique : accès et déroulement de la carrière sans discrimination ; Code du travail, art.5 interdiction de toute discrimination fondée sur le sexe ; Convention collective du 15/12/1972.	Discrimination quant à l'accès et à l'exercice de certaines professions ; Maternité, vieillesse, invalidité, chômage sont pris en charge par la famille au sens large ou la société (aumône)	de certaines professions ;
Accès aux moyens de production	Art. 14.2.g : égalité dans l'accès à la terre ; art. 13 b et 14.2. g : accès l'épargne et au crédit ; art.16.1 droit de la propriété.	Constitution, art. 21 : droit à la propriété ; Ordonnance du 2 mars 1993 : égalité dans l'accès aux ressources naturelles ; Code d'investissements : égalité d'investir.	Accès limité de terre (modicité des ses revenus) ; Haoussa : octroie de droit de jouissance à la femme d'un lopin de terre ; Djerma : droit de cultiver la terre mise à sa disposition par le mari ; Dans les vallées irriguées de l'Aïr : la femme aide le mari aux travaux de cultures	Droit à la propriété ; Droit d'acquisition de la terre titre gratuit ou onéreux.
Droit de la famille	Article. 6 interdit le trafic des femmes. Article. 9 droits des femmes et des enfants en ce qui concerne la nationalité. Article. 15 la liberté de circuler librement et du droit à choisir leur résidence et leur domicile [art.15(4)];	Constitution art. 8 : principe d'égalité ; Ordonnance du 13 août 1999 : réserve aux art.15 et 16 de la	Le mari chef de la famille ; Le mari a le droit de choisir la résidence conjugale, le prénom	Le mari chef de la famille ; Le mari a le droit de choisir la résidence conjugale, le prénom

	<p>Article 16. L'égalité devant la loi s'applique au droit du mariage et au droit de la famille : l'égalité dans le mariage, les rapports familiaux; liberté dans le choix du conjoint et dans le consentement au mariage [art.16(1b)]; égalité au cours du mariage et lors de sa dissolution [art.16(1c)]; égalité pour les questions se rapportant aux enfants, au nombre et à l'espacement des naissances et à l'accès aux informations [art.16(1d/e)]; égalité en matière de tutelle, curatelle et adoption des enfants [art.16(1f)]; égalité en ce qui concerne le choix du nom de famille, d'une profession et d'une occupation [art.16(1g)], la fixation obligatoire d'un âge minimal pour tous les</p>	<p>CEDEF ; Code civil, les articles 1387 et s. fait du mari le chef de la famille et maintiennent les discriminations à l'égard de la femme dans la gestion des biens communs. Loi n° 62-11 du 16 mars 1962 en ses articles 51 et suivants.</p>	<p>des enfants, le type de leur éducation ; La liberté de la femme de contribuer aux charges du ménage ; La femme a le droit au respect.</p>	<p>des enfants, le type de leur éducation ; La femme n'a aucune obligation de contribuer aux charges du ménage ; Elle le droit au respect et à un traitement équitable conformément au Coran et aux hadith ; Droit de désobéissance de la femme lorsque ce qui lui est demandé par le mari, n'est pas conforme à l'islam. L'homme est plus responsable que la femme ; Il y a égalité entre homme et la femme dans le domaine de la dignité humaine, la recherche du savoir ; L'interdiction des sévices et injures contre les femmes.</p>
--	--	---	--	---

	<p>mariages et d'en rendre obligatoire</p> <p>l'inscription sur un registre officiel</p> <p>[art.16(2)]</p>			
<p>Régimes matrimoniaux,</p> <p>Libéralités,</p> <p>successions</p>	<p>Art. 2 obligation pour États parties de modifier ou d'abroger toute loi, coutume ou pratique discriminatoire</p>	<p>Constitution, art. 8 : le principe de l'égalité ;</p> <p>Ordonnance du 13 août 1999 : réserve à l'art.2 de la CEDEF ;</p> <p>Code civil, les articles 1387 et s. fait du mari le chef de la famille et maintiennent les discriminations à l'égard de la femme dans la gestion des biens communs ;</p> <p>Droit de succession en toute égalité (art. 718 et s) ; droit de libéralité (art. 893 et s. : discriminations à l'égard de la femme mariée pour faire ou recevoir des libéralités.</p>	<p>Mari chef de famille ;</p> <p>Participation de la femme aux charges familiales ;</p> <p>Partage de la succession discriminatoire à l'égard de la femme : en général elle n'hérité pas la terre ; la fille recueille la moitié de ce revient au fils.</p>	<p>Mari chef de famille ;</p> <p>Participation de la femme aux charges familiales ;</p> <p>Partage de la succession discriminatoire à l'égard de la femme : la fille recueille la moitié de ce revient au fils.</p>
<p>Accès aux instances de prise de décision</p>	<p>Art.7 : Droit au vote, d'exercer les droits de citoyenne, d'occuper des postes publics, droit d'adhérer aux associations</p>	<p>Constitution, art. 8 : le principe de l'égalité ;</p> <p>art.36 droit d'accéder à la fonction du Président ;</p>	<p>La femme n'accède pas à toutes les fonctions.</p>	<p>La femme n'accède pas à toutes les fonctions ; elle peut exercer la médecine, l'enseignement... dans des établissements</p>

	notamment aux partis politiques, aux syndicats	Loi du 7 juin 2000 sur le quota droit de se faire représentées aux postes électifs et au Gouvernement		réservés aux femmes.
Accès aux services juridiques et judiciaires	Art. 15 : égalité devant la loi, en ce qui concerne le statut juridique, la capacité juridique.	Constitution art. 8 : principe d'égalité ; Les textes relatifs aux avocats, notaires, huissiers... reconnaissent les mêmes droits à l'accès de ces professions	Accès aux instances traditionnelles de règlement des conflits ; N'accède pas aux fonctions de juge.	N'accède pas à la fonction de juge ; Accès aux instances judiciaires.
Nationalité	L'article 9 égalité en ce qui concerne l'acquisition, le changement et la conservation de la nationalité d'une part, et en ce qui concerne la nationalité de leurs enfants d'autre part.	Ordonnance n°84-33 du 23 août 1984 portant code de la nationalité nigérienne (modifiée par l'ordonnance n°99-17 du 04 juin 1999) : égalité en matière de nationalité.	Appartenance à une communauté est en général symbolisée par des signes distinctifs par des tatouages aux visages.	Communauté religieuse composée des fidèles et non des citoyens (OUMA) ; Reconnaît le droit de la nationalité.

Source: Etude juridique sur le Statut de la femme, MDS/P/PF/PE, 2002

Annexe 4 : Finances publiques - Partenariat

Tableau n°23A : Encours de la dette

Indicateurs de la dette	1995		1999		2000		2001		2002		2003	
	En milliard ds	En % du PIB	En milliards	En % du PIB	En milliards	En % du PIB	En milliards	En % du PIB	En milliards	En % du PIB	En milliards	En % du PIB
Encours de la dette intérieure	117,9	13	295,5	24	302,1	23	271,2	22,06	1130,0	16,60	1122,9	15,96
Encours de la dette extérieure	693,3	74	1022,8	82	1010,9	78	1060,1	86,24	1103,0	78,48	1122,9	81,16
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA)	52,3		45,8		52,3		55,83		55,196		51,881	
Service de la dette extérieure/ Recettes fiscales (%)	84		46		51		43,51		36,63		34,10	

Source :- Direction de la Dette, Ministère des Finances et de l'Economie

-Comptes économiques de la Nation décembre 2004

- Trésor National / Service du recouvrement

Tableau n°24A : Indicateurs de solvabilité et de liquidité

Indicateurs	1993	1994	1999	2000	Seuil PPTE
Encours de la dette / PIB	54,4	85,8	82	78	
Encours de la dette / Exportations totales	355	495	534	540	<200-250%
Intérêts / Recettes budgétaires hors dons	20,7	35,4	17,1	14,6	
Service de la dette / Exportations totales	26	33,2	25	28	<20-25%
Service de la dette / PIB	4	5,8	3,7	4,0	

Source : Direction de la Dette, Ministère des Finances et de l'Economie

Tableau n°25A : Evolution des recettes totales et dons (montants en milliards de francs CFA)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Recettes totales et dons	106,10	80,92	74,89	81,20	102,60	112,20	128,98	139,9	173,7	152,6	161,4	187,5	235,6	232,7
Recettes totales	69,30	55,62	50,95	46,00	52,30	67,90	78,98	90,83	108,4	105,3	110,1	135,6	160,9	156,7
Recettes fiscales	53,50	46,13	40,10	41,30	46,60	62,10	68,51	78,08	97,52	99,8	102,7	128,3	150,6	152,1
Taxes sur commerce extérieur	27,30	21,74	18,00	19,00	21,70	29,30	36,92	43,30	56,90	51,35	58,47	-	-	-
<i>Fiscalité Intérieure</i>	26,20	24,39	22,10	22,30	24,90	32,80	31,59	34,78	40,62	48,41	44,24	-	-	-
Dons	36,80	25,30	23,94	35,20	50,30	44,30	50,00	49,09	65,32	47,35	51,32	51,9	74,7	76
RATIOS (en %)														
Recettes totales et dons / PIB	15,9	12,0	11,4	12,5	13,0	13,9	15,2	15,7	17,5	14,4	14,0	14,43	16,76	16,80
Recettes courantes / PIB	10,4	8,3	7,7	7,1	6,6	8,4	9,3	10,2	10,9	9,9	10,2	10,43	11,44	11,32
Recettes fiscales / PIB	8,0	6,9	6,1	6,4	5,9	7,7	8,1	8,8	9,8	9,4	9,4	9,87	10,71	10,99

Source : -DEFR/Ministère des finances et de l'Economie
-Comptes économiques de la Nation décembre 2004
- Trésor National / Service du recouvrement

Tableau n°26A : Evolution du taux de recouvrement des recettes fiscales

(En %)	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Taux de recouvrement	71,18	88,37	85,26	94,15	101,94	91,99	94,96	89,90	99,81	-

Source : -TOFE, 1994 – 2000 DEFR/MF/E
- Les comptes économiques de la Nation 2004
- Trésor National/service de recouvrement

Tableau n°27A : Evolution des dons (en % des recettes totales et dons)

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Dons/Rec. Totales	34,7	31,3	32,0	43,3	49,0	39,5	38,8	35,1	37,6	31,0	31,8

Source : TOFE DEFR/Ministère des Finances

9.52

TABLEAU 28A: EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU PIB DE 1990 A 2000 (prix courant)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Secteur primaire	377,8	415,2				435,647	512,633	564,041	531,754
Secteur secondaire			135,8	134,0	131,4	148,404	154,934	162,160	169,052
Secteur tertiaire						602,227	631,670	679,228	682,678
Ensemble secteur	9					1.186,278	1.299,238	1.405,430	1.383,484
Part des différents secteurs dans le PIB (%)									
Secteur primaire		40,8	35,3	39,6	39,6	36,72	39,45	40,13	38,4
Secteur secondaire	17,7	17,6	15,9	14,60	14,3	12,51	11,92	11,53	12,21
Secteur tertiaire	42,1	41,6	48,80	45,8	46,2	50,76	48,61	48,30	49,34
Ensemble secteur	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Variation annuelle (en pourcentage)									
PIB réel	2,6	3,4	3,3	10,4	-0,6				
Secteur primaire	1,09	0,17	0,77	21,0	-5,0	-2,88	2,73	0,68	-1,73
Secteur secondaire	3,0	5,8	4,2	3,1	2,7	-1,79	-0,59	-0,39	0,68
Secteur tertiaire	3,20	4,52	4,78	1,85	1,25	4,56	2,15	0 ;31	1,04

Source : Pour les données de 2000 à 2003, les Comptes Economiques de la Nation 1998 à 2003, édition décembre 2004

BIBLIOGRAPHIE

- ABDO H M, WOBA A, LAMA J**, Analyse des politiques de protection et d'incitation au Niger, CODESRIA/CRDI, 1993.
- BARDE J-Ph**, Economie et politique de l'environnement, PUF, Paris, 1991.
- BEAUD M**, Histoire du capitalisme de 1500 à nos jours, Editions du Seuil, Paris, 1990.
- BREMAN H, DE RIDDER N**, Manuel sur les pâturages des pays sahéliens, KARTHALA, Paris, 1991.
- BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT**, Recensement général de la population et de l'habitat 2001, résultats provisoires.
- BUREAU DE LA COOPERATION SUISSE AU NIGER**, Genre et développement : une expérience nigérienne, Niamey 1996.
- BUREAU DE LA COOPERATION SUISSE AU NIGER**, Les Cahiers d'outils genre, Niamey 2000.
- CABINET DU PREMIER MINISTRE**, Note de cadrage macroéconomique pour le Niger, mai 2003.
- CIMA INTERNATIONAL**, Etude d'un programme d'hydraulique rurale, rapport provisoire de la phase I, 2003.
- CNEDD**, Plan national de l'environnement pour un développement durable, juillet, 1998.
- CNEDD**, Programme d'action national de lutte contre la désertification et de gestion de ressources naturelles, Niamey, novembre, 2000.
- CNEDD**, Rapport sur l'état de l'environnement au Niger, Niamey, février, 2003.
- CNEDD**, Stratégie nationale et plan d'action en matière de diversité biologique, décembre, 1998.
- DESAIGUES B, POINT P**, Economie du patrimoine naturel – la valorisation des bénéfiques de protection de l'environnement, Economica, Paris, 1993.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DE COMPTES NATIONAUX**, Enquêtes permanentes de conjoncture économique et sociale, 1994 et 1995.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE**, Annuaire statistique, Séries longues, édition de 1991.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES COMPTES NATIONAUX**, Enquête Démographique et de santé du Niger, Niamey, 1992.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES COMPTES NATIONAUX**, Enquête Démographique et de santé du Niger, Niamey, 1998.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES COMPTES NATIONAUX**, Enquête sur le budget de la consommation des ménages au Niger, Phase urbaine : 1989//90, volets A et B ; phase rurale 1992/93, Niamey 1994.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES COMPTES NATIONAUX** Les comptes économiques de la Nation, Niamey , décembre 2004.
- EICHER C K**, Points stratégiques de la lutte contre la faim et la pauvreté en Afrique, in stratégies pour un nouveau développement en Afrique, Economica, Paris, 1980.
- FAO**, Alimentation et Nutrition : La Nutrition dans les Pays en Développement. Rome, 2001.
- FAO**, Améliorer la Nutrition Grâce aux Jardins Potagers : Module de formation à l'intention des agents de terrain en Afrique. Rome, 2002.
- FAO**, Aperçu nutritionnel Niger. Rome, 1990.
- FAO**, Aperçu sur la Situation Alimentaire et Nutritionnelle au Niger: Stratégies Agricoles et leurs implications sur l'Alimentation et la Nutrition. Bureau Régional pour l'Afrique, 1987.
- FAO**, Contribution des Activités Nutritionnelles du Secteur Santé à la réalisation des objectifs alimentaires et nutritionnels du NIGER ; juin 1995.
- FAO**, Etudes prospectives sur le développement agricole dans les pays de la zone sahélienne, 1975-1990.
- FAO**, Gestion des Programmes de Terrain : Alimentation, Nutrition et Développement. Rome, 2002.
- FAO**, LA parité hommes-femmes et l'accès à la terre, FAO, Etudes sur les régimes fonciers, Rome, 2003.
- FAO**, Programme national global de sécurité alimentaire, 2002.
- FONGANG S**, L'indicateur du développement humain du PNUD, L'HARMATTAN, Paris, 2000.

Genève, 2001

GUILLAUMONT P, Economie du développement : le sous développement, THEMIS, PUF, tome 2, 1985.

IBRO A. et GERMAINE D. Les perspectives de réalisation des OMD au Niger, 2004

JAROUSSE J P, DURU M B, Evaluation de la double vacation dans l'enseignement primaire au Niger, 1989.

MALAM MAMAN N, Crises économiques et système d'enseignement primaire au Niger : cas de la double vacation dans la Communauté urbaine de Niamey, thèse de doctorat, université de Clermont-Ferrand 1, novembre 2002.

MEUNIER O, Bilan d'un siècle de politiques éducatives au Niger, l'Harmattan, Paris, 2000.

MEB/A, Annuaire statistique de 2000-01 à 2001-02

MEB/A, Projet de programme décennal de développement de l'éducation au Niger (PDDE 2003-2013), composante « accès », Niamey, mars 2003

MEB/A, Projet de programme décennal de développement de l'éducation au Niger (PDDE 2003-2013), composante « qualité », Niamey, Mars 2003

MEBA, Rapport d'indicateurs pour le pilotage de l'éducation de base 2001- 2003

MEN, Annuaire des statistiques scolaires de 1990-91 à 1999-2000

MEN, Le financement de l'éducation : problématique du partage des coûts et réformes budgétaires, cas de l'enseignement primaire et secondaire au Niger, CODESRIA/ADEA, Niamey, 1999.

MEN, Revue des dépenses publiques, secteur Education, 1999, 2000, et 2001

MSP/LCE, Plan national de développement sanitaire 2003-2007, avril 2003.

MSP/LCE, Orientations Stratégiques pour le Développement Sanitaire de la première décennie au 21ème siècle (2002-2011), mai 2002.

MSP/LCE, Budget programme santé 2004-2006, juillet 2003.

MSP/LCE, Santé et pauvreté au Niger : vers les objectifs internationaux, juillet 2002.

MSP/LCE, Enquête sur les indicateurs sanitaires et sur la satisfaction et le comportement des clients dans les départements cibles du projet santé 2, avril 2000.

MSP, Analyse de la Situation Sanitaire du Niger de 1994-2000, novembre 2000.

MSP, Enquête Nationale sur la prévalence du goitre en milieu scolaire, Niamey 1998.

MSP, Revue du PEV-Niger, mars 2001.

ME/E, Revue des dépenses publiques, 2001.

MDS/P/PF/PE, Population Info, n°32, juillet, 2003.

MRE, Document de synthèse pour la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement : liste des projets dont le financement est à rechercher et des fiches de synthèses, mai, 2001.

MRE, Politique et stratégies pour l'eau et l'assainissement : Plan d'actions à court, moyen et long termes, mai, 2001.

MRE, Recueil de textes juridiques portant régime de l'eau au Niger, tome II, février, 2000.

MRE, Schéma directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau du Niger, juillet, 2000.

OMS, Rapport de l'enquête de l'analyse de la situation de la prise en charge des enfants au sein des familles et communautés au Niger, juillet 2002.

PNUD, Profil de la pauvreté rurale au Niger et identification des groupes vulnérables, 1992.

PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, Economica, Paris, 2003.

PNUD, Rapport sur le Développement Humain au Bénin : la gouvernance, 2000.

PNUD, Suivi et évaluation dans une perspective de résultats, AESP, 1997.

PREISWERK Y, BURNIER M J, Tant qu'on a la santé : les déterminants socio-économiques et culturels de la santé dans les relations sociales entre les femmes et les hommes, Genève, 1999.

PREISWERK Y, MILBERT I, Femmes, villes et environnement, Genève, 1995.

PREISWERK Y, SWALHEN A, Les silences pudiques de l'économie : économie et rapports sociaux entre hommes et femmes, Genève, 1998

PREISWERK Y, THORND AHL M, Créativité, femmes et développement, Genève, 1997.

PROJET « APPUI A LA LUTTE CONTRE LE SIDA EN AFRIQUE DE L'OUEST », Protocole opérationnel pour le suivi de la prévalence IST/VIH et de comportements sexuels chez les professionnelles du sexe et leurs partenaires sexuels au Niger.

PROGRAMME DE RELANCE ECONOMIQUE (PRE), 1997

REPUBLIQUE DU NIGER, Cadre stratégique national de lutte contre les IST/VIH/SIDA 2002-2006, Niamey, février 2002.

REPUBLIQUE DU NIGER, Déclaration de Politique Sectorielle de Santé, juillet 1995.

REPUBLIQUE DU NIGER, Document de stratégie de réduction de la pauvreté, février 2003.

REPUBLIQUE DU NIGER, Document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté ; octobre 2000.

REPUBLIQUE DU NIGER, Enquête à indicateurs multiples au Niger (MICSS), Niamey 2000.

REPUBLIQUE DU NIGER, Evaluation de l'impact du programme nationale de lutte contre les TDCI au Niger, 1998.

REPUBLIQUE DU NIGER, Plan de Développement Sanitaire, 1994-2000, mars 1994.

REPUBLIQUE DU NIGER, Plan National d'Action pour la Nutrition, 2003-2015.

REPUBLIQUE DU NIGER, Plan national de l'environnement pour un développement durable, 2000.

REPUBLIQUE DU NIGER, Rapport annuel d'activités des Initiatives Sécurités Alimentaires au Niger (ISAN), 2000.

REPUBLIQUE DU NIGER, Rapport annuel, Programmes d'aides et sécurité alimentaires 1996-1999, Niamey 1999.

REPUBLIQUE DU NIGER, Rapports Nationaux sur le Développement Humain, 1996 à 2000.

REPUBLIQUE DU NIGER, Secrétariat Permanent du DSRP, Perspectives de réalisations des OMD au Niger, juillet 2003.

REYSOO F, Hommes armés, femmes aguerries : rapports de genre en situation de conflit armé.

SEDES, Etude du secteur agricole du Niger, juin 1987.

SNIS, Rapport annuel des maladies à déclaration obligatoire, 1997, 1999, 2000, 2001.

SNIS, Rapport annuel, 1999.

TERSIGUEL P, BECKER C, Développement durable au Sahel, Karthala, Paris, 1997.

UNESCO, La Pauvreté une fatalité? Promouvoir l'autonomie et la sécurité humaine des groupes défavorisés, Bénin, Burkina-Faso, Mali, Niger, Futurs Africains, 2002.

UNICEF, Programme de Coopération NIGER-UNICEF 2000-2004, Plan cadre d'Opérations, février 2000.

VERSCHUUR C, Quel genre d'homme ? Construction sociale de la masculinité, relations de genre et développement, Genève, 2000.